L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1249 - VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013 2 €
www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

DESTOCKAGE
AVANT INVENTAIRE
REMISES de 15 à 35%
Ouvert entre Noël et le 1er janvier
SUR
• Matériel d'élevage: cornadis, auges bovins et ovins, barrières stabulation et pré, nourrisseurs
• Bétaillère ROLLAND 5,90 m
• Broyeur de haies FERRI 5 m
• Andaineurs solaires TONUTTI et ENOROSSI 7.50 m. et 9,7 m
ETS BONORON
58290 Moulins-Engilbert
Tel. 03 86 84 20 22 ou 06 72 88 02 42

Les comptes de l'agriculture ne sont pas bons

Revenus en baisse, colères en hausse



Réussir

La publication des premières prévisions concernant les revenus 2013 des agriculteurs traduit des revenus à la baisse. Le ministère de l'Agriculture minimise, mais les céréaliers ne décolèrent pas et s'interrogent quant à la monumentale «erreur», qui avait dans un premier temps amené la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, à publier un revenu céréalier 2012 «gonflé» de plus de 20 000€ (72 000 euros, ramenés à 52 000 euros). Erreur de calcul ou intoxication collective ? Pages 2, 6.

p.3/6

Côte d'Or

› Zones intermédiaires

Une avancée aujourd'hui à Paris ?



Nièvre

› Jugement de Bétail

Les jeunes se préparent au concours de pointage



Yonne

› Réunions cantonales du GDS

Bilan sanitaire du département



Gérard Buchez et ses collaborateurs vous souhaitent une bonne année 2014





Pendant les fêtes PERMANENCES assurées dans toutes les bases

G. BUCHEZ
Secteurs : Corbigny - Autun - Luzy Moulins Engilbert - Nevers
03 86 20 17 38

TALON CO-PRODUITS
A VOTRE SERVICE
Christian TALON
03 80 95 38 37
06 50 70 12 12

> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux

NOUVEAUTÉ MASH 18/40 et 45
TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• Clin d'œil
03 • Économie: des revenus agricoles en baisse
• Installation: PRI Infos

Côte d'Or
04 • JA: «*L'engagement, plus que jamais important*»
05 • Coopérative Bourgogne du Sud: Envolée avant le retour sur terre
06 • GIE Charolais Évaluation: Les bons échos de la station
07 • Crédit Agricole: La Côte d'Or médaille d'or
08 • Distinctions: Combien de fleurs pour votre village ?

Nièvre
09 • Soirée élevage de la FDSEA58: Quels débouchés pour le broutard nivernais?
10 • GDS 58: Le président Escurat a tiré sa révérence
11 • Fonds publics: La Nièvre «en ordre de bataille»
12 • Interprofession bovine: Des accords pour clarifier les relations au sein de la filière
13 • Viande bovine: La FNB réaffirme sa stratégie en Bourgogne

Yonne
14 • GDS 89: Le point sur l'actualité sanitaire
15 • Rencontre avec le préfet: Le ras le bol des entreprises…
16 • UPVY: Pas de quoi lever les interrogations sur la nouvelle PAC…
17 • Crédit Agricole: 18 siècles de travail récompensés !
18 • Concours de fleurissement: La passion des fleurs récompensée

Bourgogne
19 • Chambre régionale d'agriculture: Une actualité sous tension de la PAC
• Cerevia ouvre de nouvelles voies aux céréales de Bourgogne
20 • CFPPA: Une action collective pour améliorer l'offre
21 • La MSA en direct

Services
30 • Cours et marchés
32 • Petites annonces
35 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Pac 2014-2020

L'adaptation «à la française»

Lors du CSO (Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture) Stéphane Le Foll a annoncé les choix du gouvernement pour l'application de la nouvelle Pac à la France.

Lors du Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture, le 17 décembre, le ministre Stéphane Le Foll a annoncé l'essentiel des choix gouvernementaux pour l'application de la nouvelle politique agricole commune à l'agriculture française.

Les principaux dispositifs

• Pour l'élevage, l'aide couplée pour la filière viande bovine représentera 675 millions d'euros, permettant de financer la PMTVA, l'aide à l'engraissement, l'aide aux veaux sous la mère. La PMTVA sera actionnée à partir d'un seuil de 10 vaches pour 200 euros par unité, devenant dégressif à partir de 40 animaux. La prime à la vache laitière portera sur 140 millions, soit 45 millions en montagne et 95 millions en plaine, permettant une aide de l'ordre de 30 à 35 euros par vache laitière. Celle-ci sera plafonnée à 40 vaches laitières. L'aide ovine représentera 125 millions d'euros (plancher de 50 brebis, dégressivité à partir de 500 brebis) et l'aide aux caprins 15 millions d'euros. Le soutien aux veaux sous la mère représentera 5 millions d'euros.

• Pour les productions végétales, les aides couplées totaliseront 27 millions répartis ainsi : 7 M€ pour le blé dur, 12 M€ pour le pruneau, 3 M€ pour la tomate d'industrie, 1 M€ pour les fruits transformés, 4M€ pour la fécule et le houblon. Concernant le soutien à la production de protéines sous forme de 2% d'aide couplée, la répartition entre cultivateurs et éleveurs n'est pas tranchée. Les productions de luzerne, pois, féveroles et lupin, voient leurs aides actuelles '40 M€) préservées, notamment 8 millions pour la luzerne.

Point sensible du CSO du 17 novembre, le paiement redistributif. Il ne sera actionné qu'à partir de 2015, année pour laquelle il s'élèvera à 5%, puis 10% en 2016. Après un premier bilan, l'objectif de 20% en 2018 devrait pouvoir être atteint. Le prélèvement du 1er pilier de la Pac vers le 2ème pilier portera sur 3%, soit 230 millions d'euros pour financer le soutien à l'assurance et à la production bio. Dans un communiqué, la FNSEA estime qu'il *«reste encore beaucoup d'interrogations»* sur cette Pac 2014-2020. Le syndicat regrette *«que certains secteurs soient insuffisamment dotés et que d'autres soient mis à l'écart par le ministre»*. En tout cas, *«le choc de la simplification n'est pas là»* déplore la FNSEA, qui demande également des précisions *«sur la notion d'agriculteurs actifs ou de transparence dans le cadre d'une redistribution progressive»*.

enbref

Les dons de lait aux Associations caritatives seront défiscalisés

Le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll et le ministre du Budget Bernard Cazeneuve ont annoncé la mise en place d'un dispositif fiscal adapté aux dons de lait lors d'une cérémonie en hommage à Jean-Michel Lemétayer organisée le 17 décembre à Paris par l'interprofession laitière (CNIEL). Les producteurs de lait pourront bénéficier d'une réduction d'impôt correspondant à 60 % de la valeur du lait donné, grâce à un reçu émis par l'association caritative au profit du producteur. Jusqu'à présent, cette déduction ne bénéficiait qu'au dernier maillon avant le don, l'industriel, le lait devant forcément passer par une phase de transformation. Les éleveurs étaient incités à donner leurs dépassements de quota de production pour ne pas payer de pénalité, mais cette incitation est vouée à disparaître à la fin des quotas, en 2015. Dès à présent, les associations font face à un manque de lait, le quota français n'étant pas réalisé. L'association Solaal (qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations caritatives) se félicite de *«l'aboutissement d'une demande portée par Jean-Michel Lemétayer, premier président de Solaal, qui souhaitait que les agriculteurs puissent répondre à l'appel de l'ensemble des associations caritatives, dont le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître»*.

ànoter

MSA Fermetures de fin d'année

La Caisse Régionale MSA de Bourgogne informe ses adhérents de la fermeture exceptionnelle des sites de Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre les 24 et 31 décembre après-midi.

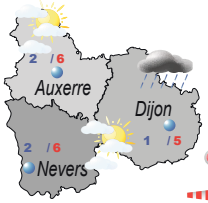
Terres de Bourgogne Fermetures des bureaux

Nous informaons nos lecteurs que nos bureaux seront fermés du 24 décembre au 2 janvier 2014.

Dijon Céréales *vous présente la météo de la Bourgogne du 20 au 29 décembre*

DIJON CÉRÉALES
AGATE FRANCE
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 20 Décembre

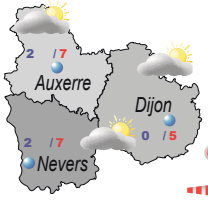


Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre quelques précipitations et de timides éclaircies.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 5 à 7 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

St Théophile
Soleil : 08:31 - 16:58
Lune : 20:16 - 10:07

Samedi 21 Décembre



Variable
Le soleil sera bien timide pour ce samedi. Les températures seront dans l'ensemble stationnaires.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 20 km/h

St Pierre Canisius
Soleil : 08:32 - 16:58
Lune : 21:16 - 10:37

Dimanche 22 Décembre



Pluvieux
Un ciel menaçant et de nombreuses précipitations en perspective. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 30 km/h

Ste Fr. Xavière
Soleil : 08:32 - 16:59
Lune : 22:16 - 11:04

Prévisions à 7 jours

Lundi 23 au Mercredi 25 Décembre :
Un ciel couvert avec bon nombre de précipitations.
Vents : Sud à 40 km/h
T° mini. : 4 à 10 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 26 au Dimanche 29 Décembre :
Ces prochains jours se dérouleront sous les averses.
Vents : Sud-Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 2 à 8 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clind'œil



Économie

Des revenus agricoles en baisse

Les premières prévisions concernant le revenu des agriculteurs viennent d'être communiquées. Tour d'horizon et réactions.

Le 12 décembre, la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, qui s'est réunie le 12 décembre 2013 pour examiner la situation prévisionnelle du revenu des exploitations agricoles en 2013, a publié les premiers chiffres prévisionnels concernant le revenu agricole. Il en ressort que pour l'année 2013, le résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié des moyennes et grandes exploitations se replierait à 29 400 euros en moyenne par actif non salarié, soit une baisse de 15 % par rapport à la moyenne des trois dernières années. Cette baisse fait suite à trois années de hausse selon le communiqué du ministère de l'Agriculture qui précise aussi qu'il *«resterait toutefois légèrement supérieur au niveau observé dans la première moitié des années 2000»*. Maigre consolation au moment où l'on parle loi d'avenir et de l'agriculture comme métier du futur !

Recul

Ces comptes prévisionnels montrent un très net recul, en volume et en prix, pour la branche oléagineux/protéagineux (- 123,7 % et - 20,1 %). Le prix des céréales a nettement baissé (- 20,1 %) alors que ceux des œufs et volailles baissent de 6,3 % alors que les volumes ont progressé de 5,5 %. Les prix du vin, du bétail et du lait/autres produits de l'élevage augmentent de respectivement 4,8 %, de 4,4 % et de 6,9 %.

Globalement, le secteur de la production végétal est en retrait de 0,6 % en volume mais de 7,8 % en prix et de 8,4 % en valeur. Les produits animaux avancent d'un tout petit 0,4 % en volume, de 3,1 % au niveau des prix et de 3,5 % en valeur. Il reste que la valeur ajoutée nette de la consommation de capital fixe s'affiche à 16,2 milliards d'euros, soit un repli de 3,1 % en volume, de 18,8 % en prix et de 21,3 % en valeur.

Sur une moyenne triennale, et en comparant deux périodes (2010-2012 d'un côté, prévisions 2011-2013 de l'autre), on s'aperçoit que le revenu des grandes cultures est en nette baisse (respectivement 55 300 euros et 49 400 euros). Le revenu du secteur éleveurs bovins lait subit une légère érosion alors que celui des éleveurs de bovins viande progresse un tout petit peu. En revanche, celui des éleveurs d'ovins et de caprins continuent de baisser.

Réactions

Pour le ministère, ces premières prévisions 2013 montrent que cette *«situation structurelle justifie le rééquilibrage des aides de la PAC au profit des productions les plus fragiles»* et que ces *«résultats confirment par ailleurs la sensibilité du secteur des grandes cultures à la volatilité des marchés mondiaux»*. Pour cette dernière des *«discussions en cours au sein d'un groupe à haut niveau réunissant la filière céréalière et les pouvoirs publics»* ont lieu afin de renforcer sa compétitivité. Une initiative loin de convaincre Orama qui craint énormément, du fait de la redistribution des subsides de la PAC, des distorsions de concurrence avec l'Allemagne. Orama demande donc un rééquilibrage des mesures en faveur des producteurs de grains afin de gommer *«l'effet assurément négatif des choix»* faits à ce jour par le gouvernement.

Dans les filières animales, le ministère constate que *«le prix de l'alimentation animale n'a que partiellement intégré la baisse des cours mondiaux des céréales»* (oléagineux et protéagineux). *«La hausse des coûts de l'alimentation animale ralentit mais pèse encore sur la rentabilité»* note au passage Agreste Primeur, la publication statistique agricole du service de la statistique et de la prospective du ministère. Le gouvernement plaide en faveur du renforcement du rôle de la médiation (loi d'avenir) et pour une clause de renégociation dans les contrats (loi sur la consommation) afin d'améliorer les relations entre les différents acteurs de la chaîne. De son côté, la Fédération nationale porcine (FNP) attire l'attention, une nouvelle fois, sur la non représentativité de ces chiffres publiés isolément de la situation filière. Avec 40 500 euros de revenu avant impôt et cotisations sociales, un chiffre sans doute surestimé par rapport aux futurs chiffres définitifs, on rémunère à peine le travail et le cumul des difficultés des années précédentes empêche la reconstitution des trésoreries. Au final, la FNP estime que, bien plus que d'accorder de l'importance à des chiffres sujets à polémique et à révisions, le gouvernement ferait mieux de s'emparer des vrais sujets structurels des filières !

THIERRY MICHEL

	Valeur 2013 (en milliards d'euros)	Évolution Volume	2013/2012 Prix	(en %) Valeur
Production hors subventions	73,7	– 0,2	- ,35	- 3,8
Produits végétaux	42,2	- 0,6	- 7,8	- 8,4
Céréales	11,8	– 1	– 22,7	– 23,4
Oléagineux, protéagineux	2,6	- 13,7	- 20,1	- 31,1
Betteraves industrielles	0,9	- 3	- 3	- 5,9
Autres plantes Industrielles	0,4	- 5	4	- 1,2
Fruits, légumes, pommes de terre	8,2	1,6	- 0,4	1,2
Vins	10,3	3,2	4,8	8,1
Fourrages, plantes, fleurs	8	-	1,1	1,1
Produits animaux	27,3	0,4	3,1	3,5
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)	12,2	– 1,3	4,4	3,1
Volailles, oeufs	5,1	5,5	- 6,3	- 1,1
Lait et autres produits de l'élevage	10	- 0,2	6,9	6,6
Services	4,2	-	2	2
Subventions sur les produits	1,1	- 1,4	4,1	2,7
Production au prix de base	74,8	- 0,3	- 3,4	- 3,7
Consommations intermédiaires	47	0,7	1,9	2,6
Hors aliments intraconsommés	39,9	0,4	2,3	2,7
Valeur ajoutée brute	27,8	- 1,6	- 11,3	- 12,7
Consommation de capital fixe	11,6	1,2	1,9	3,2
Valeur ajoutée nette	16,2	- 3,1	- 18,8	- 21,3

De la production de la branche agriculture à la valeur ajoutée
Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture arrêtés en novembre 2013

Zoom

Baisse du revenu dans l'UE aussi

Selon les premières estimations statistiques publiées par Eurostat, l'Insee européen, le revenu réel agricole par actif a également diminué dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). Le recul est de - 1,3 % pour l'UE à 28. Les deux facteur majeurs qui contribuent à cette baisse sont d'une part la baisse du revenu agricole réel (- 2,1 %) et la réduction de la main-d'œuvre agricole (- 0,9 %) d'autre part. Il avait légèrement progressé en 2012, de 0,3%. Sur une période plus longue, Eurostat rappelle que le revenu réel agricole par actif avait progressé de 29,2 % entre 2005 et 2013 alors que dans le même temps, la main d'œuvre diminuait de 20,8 %. Pour 2013, l'office statistique de l'UE enregistre une *«plus forte hausse, en termes réels, du coût des intrants (+ 0,8 %) que de la valeur de la production du secteur agricole mesurée au prix à la production (+ 0,1 %)»*. Comme chaque année, des variations importantes existent entre les différents membres de l'UE à 28. Autour de cette baisse de 1,3 % pour l'ensemble de la zone, Eurostat relève, toujours d'après des premières estimations fournies par les autorités des États membres, une augmentation significative du revenu réel agricole par actif aux Pays-Bas (+ 11,4 %), en Roumanie (+ 10,4 %) et en Espagne (+ 10 %). Dans une moindre mesure, ce même revenu a également correctement progressé dans des pays comme l'Italie (+ 8,9 %), Chypre (+ 7,1 %) ou encore Malte (+ 6,8 %) et même le Royaume-Uni (+ 5,5 %). En revanche, il a reculé de 16,4 % en France et de 10% en Allemagne. Ces deux pays font partie des cinq États membres dans lesquels il a le plus diminué. C'est en Estonie que le revenu réel agricole par actif s'est le plus détérioré en chutant de 17,2 %, celui de la Croatie cédant 16,2 %. En valeur, la production animale a sensiblement progressé de 1,5 % (hausse des prix de 1,6 % et volume de production stable) alors que la production végétale a baissé de 1,1 % (réduction des prix mais légère hausse des volumes produits). Côté produits animaux, les volumes ont reculé dans les secteurs ovin et caprin, bovin et porcin alors qu'ils ont progressé pour les produits laitiers, la volaille et les oeufs. Côté végétaux, on constate un net recul des volumes concernant l'huile d'olive (- 30 %) alors que les céréales, les graines oléagineuses, les fruits et le vin ont tous progressé de 6 à 7,2 %.

T. M.

Installation

PRI Info Côte d'Or «Je transmets mon exploitation. Et vous ?»

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre Le Point Info Transmission

Le Point Info Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole SIMON ou Sylvie SIMONIN à la Chambre d'Agriculture au 03-86-93-45-99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Vous souhaitez transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

Vous pouvez bénéficier des services du Répertoire Départ Installation (RDI), mission gérée par la Chambre d'Agriculture. Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite pour vous (service financé par l'Etat). Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95

Les Bonnes Affaires du Libre Service
SUREAU Agriculture
Avallon 03 86 34 18 35
Tannay 03 86 22 11 54
www.sureau-agriculture.fr
Promodis
Pulv'hiver 40% Pulv'Hiver pour 60% d'eau
Le meilleur rapport qualité-prix de la région !!
Offre valable jusqu'au 17/01/2014
BATTERIES FIAMM
Titanium L2 60
12 V - 60 Ah/540 A EN
• sans entretien avec dégazage centralisé
• auto décharge réduite
• résistance à la corrosion
• dimensions: 242 x 175 x 190 mm
56 € HT
Réf. 262736
Prix HT - Règlement comptant
Toutabri
OFFRE SPÉCIALE Morte saison
Votre contact : Justine 06 32 13 83 84

▶ Nécrologie

Disparition de Charles Bolot



Les éleveurs laitiers du département de la Côte d'Or ont appris, avec beaucoup de peine, le décès de Charles Bolot, Directeur de Côte d'Or Conseil Élevage. Entré en 1976 au Syndicat de Contrôle Laitier en qualité de technicien, il a su très vite s'imposer comme référent de la production laitière d'un point de vue technique et économique. Son parcours professionnel s'est poursuivi en Haute-Marne où il a assuré la direction du Contrôle Laitier, avant de revenir dans notre département il y a quatre ans. Son rayonnement personnel, son expertise et sa capacité à manager les projets et les équipes l'ont amené à assurer de nombreuses responsabilités tant au niveau régional que national. Sa grande humanité lui a permis d'être apprécié de tous, collaborateurs et adhérents. De nombreux amis sont venus lui rendre un dernier hommage empreint de respect et de profonde tristesse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CÔTE D'OR CONSEIL ÉLEVAGE



Emploi

Rencontres dans les vignes

La MFR de Grandchamp a mis en place une journée innovante pour insérer des stagiaires dans la vie active.



Évalué sur le rang de vignes qu'il vient de tailler, ce stagiaire est aussitôt questionné par deux employeurs.

Formule de recrutement assez récente, le job dating a de plus en plus d'adeptes. Ces entretiens d'embauche favorisent les rencontres et les dialogues. La Maison familiale rurale de Grandchamp, basée près de Ruffey-lès-Beaune, a choisi ce type de rendez-vous pour une dizaine de chercheurs d'emploi. Ces derniers, terminant une formation de six semaines sur la taille de la vigne, ont rencontré plusieurs employeurs jeudi 12 décembre au domaine Rossignol-Trapet de Gevrey-Chambertin. *«Chaque stagiaire avait un rang de vigne à tailler»* explique Laurent Rouzeau, chargé d'ingénierie professionnelle à la MFR, *«leur travail a été évalué par les employeurs, venus ensuite les questionner. Ces derniers ont pu faire connaissance avec les postulants et connaître le parcours chacun. Des dossiers de présentation et des CV ont été remis à tous les employeurs. Ils auront la possibilité de recontacter les personnes qui les intéressent»*. Pour Yves Colnot, formateur à la MFR, ce type de journée financée par le Conseil régional et pôle emploi est amenée à se renouveler : *«Le futur salarié est mis en avant, chaque stagiaire est à égalité. Ils prouvent leurs compétences directement sur le terrain et non pas sur un support papier. Les avantages pratiques sont nombreux du côté de l'employeur qui a la possibilité de voir un maximum de candidats en peu de temps, tout en se donnant une première idée rapidement»*.

AURÉLIEN GENEST

Point de vue

«L'engagement, plus que jamais important»

Aurélien Viellard, président de JA21, interpelle la population agricole.

L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de Côte d'Or aura lieu vendredi 7 février à Dijon. Certains responsables ayant atteint la limite d'âge de 35 ans, le bureau du syndicat sera profondément renouvelé. En pleines discussions sur le rajeunissement des équipes, le président Aurélien Viellard insiste sur l'importance de la relève, aussi bien à JA que dans toutes les organisations professionnelles agricoles : *«Demain, la gestion des OPA et de leur filière passera par un besoin d'hommes et par un besoin d'idées. L'engagement des jeunes est plus que jamais important. S'ils n'arrivent pas, dès aujourd'hui, à libérer du temps pour s'engager, il ne faudra pas s'étonner de voir nos filières s'organiser d'elles-mêmes, avec le risque qu'elles se servent avant de nous servir... C'est un constat dressé aujourd'hui dans toutes les OPA : de moins en moins de jeunes rentrent dans nos structures. Il y a pourtant beaucoup d'arguments pour y rentrer et y rester. J'entends bien que les jeunes agriculteurs travaillent de plus en plus sur de grosses structures. C'est pourquoi nous devons vite réfléchir à la façon dont on pourra les libérer. L'engagement a également un coût : je pense qu'à un moment donné, il faudra aussi réfléchir comment nous pourrons les indemniser. Je le redis : il est très important que les jeunes s'engagent pour faire entendre leurs voix, montrer qu'ils s'intéressent à leur métier et au développement de leurs filières»*.



PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST



Coopérative Bourgogne du Sud

Envolée avant le retour sur terre

2012/2013 figure déjà comme l'année *«de référence»* pour la comme Bourgogne du Sud : meilleure collecte, meilleur chiffre d'affaires, meilleur résultat… Le retour aux réalités 2013/2014 risque donc d'être dur pour tous les coopérateurs et leurs outils. La coopérative en est consciente et met en place son plan stratégique, dénommé Silo.



Voté lors de cette assemblée générale, l'affectation du résultat (5.085.042 €) se voit complétée par une mise en réserve de 1,633 millions d'€. Les ristournes céréales s'élèvent à 5 €/t en blé, 2 €/t en maïs et 10 €/t en colza et pour les approvisionnements à 4 % sur les fongicides vignes, 4% pour les semences maïs-tournesol-soja, 4% pour les engrais HPK, 2% sur les mash/alimentation animale et 10% sur les oligo-éléments.

Les sourires étaient de mise mais le moral plutôt dans les chaussettes, vendredi 6 décembre à Chalon-sur-Saône. La faute à une campagne *«compliquée à bien des égards»* (gel de printemps, excès d'eau, resemis…) avec des maïs et soja *«qui restent dans les champs»*, débutait Didier Laurency, le président de Bourgogne du Sud.

Pourtant, lorsque le directeur Michel Duvernois commentait les comptes de la campagne 2012/2013, les chiffres records s'enchaînaient : 285 millions d'€ de chiffre d'affaires pour le Groupe (+12 %), 570 000 t récoltées (contre 537 700 t en 2011 ; + 5,93 %)… *«La récolte est record surtout en maïs qui compense le blé en le dépassant pour la première fois en tonnage collecté»*, commentait Didier Laurency.

80 % de la récolte collectée en 5 jours

Côté outil, les charges externes augmentent de + 5 %, quand l'activité progresse de 12 et de 6% en tonnages. 80 % de la collecte est désormais réalisée en seulement cinq jours.

Avec des taux d'humidité important en maïs et la hausse du prix du gaz, les charges externes qui augmentent, obligent le groupe *«a bien maîtriser»* tous les autres postes de dépense. La *«collecte d'impôts et taxes, notamment pour pollution diffuse sur les phytosanitaires, s'amplifie et prend des proportions inquiétantes en matière de compétitivité de l'agriculture française»*, alertait Michel Duvernois.

D'autant plus problématique que les créances adhérents en grandes cultures constitue un *«point noir»* (500 000 € de provisions nettes) tout comme la *«hausse des agios aux adhérents, pas forcément vertueuse»*, reconnaissait le directeur. Les coopérateurs le comprenaient et renouvelait leur confiance à leur outil avec *«la montée des adhérents»* dans le capital social (passant de 6 à 9 millions d'€) *«pour asseoir la coopérative»*.

Plan stratégique : Solide, Innovant, Loyal, Optimisé

Dans son rapport moral, Didier Laurency détaillait la stratégie du groupe à moyen et long terme, dénommé Silo.

«S» pour solide comme le fait de *«consolider depuis près de 80 ans une entreprise propriété de ses adhérents»*, saine financièrement. *«I»* pour innovant comme le prouve la recherche avec la plateforme Artemis sur l'agroécologie ou Extrusel qui va triturer du soja non-OGM, sans oublier le développement avec Val Union des semences hybrides visant les 700 ha de multiplication en 2014 et 1.500 ha en 2015. De même, le travail sur l'apiculture (nouveau club Atout Miel) conforte les principes d'agriculture durable. Le *«L»* de loyauté *«s'inscrit dans la durée et le respect»*. Enfin, le O de Optimisé, reviens en partie aux équipes *«qui n'hésitent pas à remettre en question leurs méthodes de travail»* permettant par exemple l'émergence de conseils personnalisés en viticulture, de s'associer avec les pépinières Guillaume pour maitriser les maladies du bois, de nouer des partenariats avec le monde de l'élevage (Charolais Horizon avec Sicarev et Deltagro)…

«La volatilité des marchés s'est exprimée régulièrement ces dernières campagnes et fait partie des contraintes de gestion incontournable des adhérents. Afin d'apporter des revenues complémentaires les années de «vache maigre» et de valoriser la polyculture qui caractérise nos terroirs, Bourgogne du sud s'implique dans les filières animales (lait et bovins viande) et les productions de semences hybrides à la suite de l'arrêt de Val d'Aucy», est-il inscrit le rapport du conseil d'administration.

CÉDRIC MICHELIN

McDo : «Ange» ou «démon» ?

La multinationale McDonald's - McDo familièrement - était l'invité de la coopérative. Le manager achat et qualité, Rémi Rocca devait expliquer si *«les attentes des consommateurs sont-elles satisfaites par l'agriculture française ?»*

Pour cet agronome de formation (Purpan Toulouse), faire appel à *«l'emblème du fast-food paraît incongru au pays des 300 fromages»*. Pourtant, cette grande enseigne de la restauration s'est imposée et son image a bien évolué depuis ses débuts en France (1991) : de 24% d'opinion favorable en 2000 à 59% en 2012. Les céréaliers aimeraient certainement en faire de même pour se débarrasser de leur stéréotype de *«riches pollueurs assistés»*. Comment les américains ont-ils convaincu les français ? Avec leur *«tabouret à trois pieds»* : *«Chacun son métier… mais avec des partenaires au long terme»* ; *«faire avant de dire mais le dire fort ensuite»* et *«rapprocher les consommateurs de la réalité»*.

Mais de quelle réalité parlait-il ? Taxé de propager la *«malbouffe»*, la franchise s'empressait de rappeler que pour un hamburger vendu en France, neuf sandwichs baguette sont achetés dans le même temps, histoire de dire qu'ils n'ont pas inventé ce mode de vie contemporain. 15 % des repas en France sont d'ailleurs pris aujourd'hui à l'extérieur. McDo sert 1,8 millions de clients par jour. La France est même devenu le deuxième pays en matière de marge dégagée par le groupe, rajoutant de la valeur ajoutée à travers *«le décors et l'offre alimentaire»*, tout en utilisant son patrimoine gastronomique (race charolaise, AOC cantal, saint nectaire, fruits..).

Logistique et contractualisation

Derrière se cache surtout une machine de guerre commerciale. La logistique est *«à la pointe»* du progrès. *«Concrètement, lorsqu'une commande dans un des 1 300 restaurants est tapée en caisse, l'information est décomposée automatiquement en gramme d'aliments jusqu'au logisticien (sept plateformes de distribution de Martin Brower) en lien direct avec les 214 fournisseurs (450 000 t par an) fonctionnant avec une traçabilité exemplaire (124 km parcouru en moyenne) et permettant de prévoir le nombre de clients près dans le quart d'heure suivant pour mettre en place les équipes ou recruter»*, annonçait tout normalement Rémi Rocca.

Trois quarts des achats sont des aliments (850 millions d'€ en France). 73 % viennent d'industriels français. En Bourgogne, Sycavil et Bigard fournissent 2 900 t de steaks hachés. Le manager Achats se montrait ouvert pour travailler avec de nouveaux partenaires. *«Avec notre croissance (+3%/an), nous cherchons à sécuriser nos approvisionnements»*. Le repas à Beaune a du être l'occasion d'en discuter…

Car, si pour leurs *«pains ronds»* (buns), 100 % du blé est français, tout comme pour leurs frites, seul 49,3% des animaux (400 000 têtes; 25 000 t d'avants chez Glon Sanders/McKey à Orléans) le sont. *«La contractualisation est compliquée pour les parties arrières mais représentent tout de même 15 000 animaux (5%) mais… un seul éleveur en Bourgogne pour 24 bêtes»*. Le poulet français *«va augmenter»* (50 %) en raison *«des difficultés à trouver des poulets non-OGM»* (Cargill), précisait Rémi Rocca.

Blé : 200 €/t pour trois ans de contrat

Loin d'être angélique, cette contractualisation puise surtout ses racines dans la volonté de *«minimiser la financiarisation d'Euronext Matif pour ne pas donner de l'argent aux banques et aux fonds»*, comprenait-on. En 2012, le premier contrat (8 500 t de blé soit 25 % des approvisionnements) était signé à 181 €/t (prix moyen avec un tunnel allant jusqu'à 235€/t pour du blé de force) départ coopérative sur trois ans. *«On sera prêt à prendre un prochain contrat après le bilan à l'automne 2014»*. *«C'était donc avant 2012»* rebondissait justement Michel Duvernois pour souligner la volatilité des marchés mondiaux depuis. *«On est prêt à faire des contrats peut être à 200 €/t, vu que vos couts de production ont augmenté»*, s'avançait Rémi Rocca. Mais le diable se cache dans les détails…

CM

▸ Agenda

Janvier Réunions d'information de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or organise cinq réunions d'informations du 14 au 24 janvier. Voici les dates et et lieux à retenir.

- Varanges : le 14 janvier à 19h30 à la salle des fêtes.
- Semur-en-Auxois : le 16 janvier à 19h30 à la salle Violet-le-Duc, rue Joseph Lambert.
- Pouilly-en-Auxois : le 20 janvier à 19h30 à la salle des fêtes, 2 rue du docteur Chauveau.
- Châtillon-sur-Seine : le 22 janvier à 19h30 à la salle ERL, 11, rue Albert Camus .
- Til Châtel : le 24 janvier à 19h30 à la salle polyvalente, 2, route de Lux.

▸ A noter

PAC Aide aux Ovins et aux Caprins

Du 1er au et 31 janvier 2014, les éleveurs détenant au moins 50 brebis et/ou 25 chèvres peuvent demander à bénéficier de l'aide PAC Aide aux Ovins et Aide aux Caprins.

Aucune demande papier ne sera adressée pour la campagne 2014.

La demande d'aide peut être réalisée par télédéclaration sur le site TELEPAC www.telepac.agriculture.gouv.fr à partir du 2 janvier 2014.

Si vous êtes nouveau demandeur et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la responsable de l'aide à la DDT: Chantal Magnon au 03 80 29 43.20 .

COMMUNIQUÉ DDT21

▸ Formations

23/01 Formation éleveur infirmier ovin

Le GDS 21 organise le 23 janvier une formation «Éleveur Infirmier Ovin» à Montagny-les-Beaune sur l'élevage de M. Blin. Cette formation est ouverte à tous les éleveurs d'ovins de Côte d'Or.

Objectifs: comprendre l'intérêt d'un examen clinique avant de traiter un animal, savoir pratiquer les gestes clés composant l'examen, connaître (et reconnaître) les maladies pouvant être soignées par l'éleveur en suivant un protocole de soins établi par le vétérinaire, connaître ses limites de compétence et les situations nécessitant l'intervention du vétérinaire.

Le coût de la formation sera de 30€ (repas compris) pour les adhérents GDS et de 60€ pour les non adhérents. Pour toutes adhésion au GDS n'hésitez pas à nous contacter. Les places seront limitées donc n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant au GDS au 03 80 68 67 35 ou 06 09 14 55 07 et demandez Virginie Pabiou.

▸ Formations

Conduire ses génisses pour maîtriser l'âge au vêlage

Maîtriser les règles de base pour réussir des vêlages précoces et
savoir adapter des repères dans chaque domaine : sevrage,
alimentation, croissance, pâturage, sanitaire
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 9 et 16 janvier 2014 - Côte d'Or
Public concerné : Eleveurs laitiers de Bourgogne soucieux de maîtriser leur coût de renouvellement et volontaires pour raccourcir l'âge au vêlage des génisses
Contact : franck Lavedrine (Contrôle laitier)
03 80 68 67 10
Responsable de stage : Aurore Gerard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 90 68.72

Dresser son chien de troupeau

Utiliser efficacement son chien de troupeau et établir une complicité et une collaboration efficace entre l'éleveur (le donneur d'ordres) et le chien (l'exécutant).
Durée : 5 jours
Date(s) et lieu(x) : 9 janvier, 14 février, 14 mars, 18 avril et 16 mai 2014 à Thoisy le Desert
Public concerné : Tout éleveur bourguignon qui possède un chien de troupeau
Contact : Jean Marc Bidoire (Syndicat Elevage Ovin)- 03.80.68.66.58
Responsable de stage : Aurore Gerard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03.80.90.68.72

Sécurité au travail: rédiger son document unique d'évaluation des risques

Connaître et se mettre en conformité vis à vis des obligations du
chef d'exploitation et de la réglementation en matière de sécurité au travail.
Etre capable d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et de retranscrire cette évaluation dans un document
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : Groupe agriculteurs : 13 et 28 janvier 2014 à Nuits Saint Georges et Dijon
Public concerné : Personnes responsables de la sécurité sur l'exploitation ou le domaine
Contact : Jennifer Cruyt (FDSEA21) - 03.80.68.67.68
Responsable de stage : Aline Parize (Chambre Agriculture de Côte d'Or) - 03 80 68 66 28

Zones intermédiaires

Une avancée aujourd'hui à Paris ?

L'AGPB va rencontrer la FNSEA pour aborder la problématique des zones à faibles potentiels.

La commission productions végétales de la FDSEA s'est réunie pour la dernière fois de l'année mardi soir à Dijon. L'invité d'honneur s'appelait Jean-François Isambert. Le secrétaire général de l'AGPB a apporté son soutien à la Côte d'Or sur sa demande d'aide spécifique des zones intermédiaires: *«Elle est clairement justifiée car demain, il vous sera difficile de produire avec 180€/ha»*. Une rencontre avec la FNSEA est justement prévue vendredi (aujourd'hui) pour évoquer la problématique. *«En France, environ 2 millions d'hectares sont concernés, dont environ 300 000 dans votre département. Notre objectif est d'obtenir 200 millions d'euros»* mentionne Jean-François Isambert. Dominique Chambrette, vice-président de l'AGPB, portera le dossier devant Xavier Beulin. Présent mardi soir à la réunion, l'ancien président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or a rappelé une chute de 50% des aides des zones intermédiaires lors des cinq dernières années : *«Moins de 200€/ha, ça ne peut pas aller. Nous allons essayer de trouver des solutions pour amortir le choc de cette nouvelle reforme de la Pac. La rencontre de vendredi (aujourd'hui) aura pour objectif de poser la problématique, car je n'ai pas l'impression qu'elle ait bien été prise en compte par tout le monde. Nous avons été les premiers à faire des simulations et avons alerté la FNSEA dès le début»*.


Jean-François Isambert et Jacques de Loisy ont mis en avant la nécessité d'une aide spécifique pour le département.

Quelles solutions ?

Avec ses *«contraintes environnementales»*, une MAE *«n'est pas forcément ce qui convient le mieux»* selon Dominique Chambrette : *«il faudrait préférer une aide additionnelle. De toute manière, il existe plusieurs curseurs sur lesquels nous pouvons jouer pour cette aide spécifique : une convergence nationale, une aide verte identique sur tout le territoire, une limitation des prélèvements pour les 50 premiers hectares...»* Jacques de Loisy, président de la commission productions végétales de la FDSEA, a rappelé le travail engagé par la FDSEA avec la Chambre d'agriculture, les JA et l'AGPB : *«Nous avons des idées d'orientation. Il faudrait peut-être envisager une rotation «allégée» avec des protéagineux ou des légumineuses. Cela permettrait de diminuer la fertilisation azotée sans avoir des contingences supplémentaires telles qu'elles sont proposées dans les MAE au niveau national»*. Pour Jacques de Loisy, une solution doit absolument être trouvée sur le deuxième pilier : *«nous voulons un dossier fléché pour les zones intermédiaires, il faut une aide spécifique avec un cahier des charges spécifique lui aussi»*. Le président de la commission FDSEA a terminé son propos en abordant un sujet lui tenant particulièrement à cœur: la nécessité de reconnaître les salariés en tant qu'actifs dans la nouvelle réforme.

AURÉLIEN GENEST

▸ Point de vue

«Un scandale, un ministre sans honte»

Jacques de Loisy était très remonté suite à l'annonce de la Commission des comptes de l'agriculture de la nation, qui a fait part d'une erreur de publication sur les résultats de la récolte 2012 : «Depuis plusieurs mois, les agriculteurs producteurs de céréales-oléoprotéagineux étaient vilipendés et livrés à la vindicte populaire via la presse et quelques élus, notamment au Parlement européen. La cause : leurs revenus de 2012 jugés élevés avec plus de 72 000 euros. Le scandale vient d'éclater : presque à demi-mot, la commission des comptes de l'agriculture de la nation vient de réviser les résultats de 2012 à 52 000 euros, soit une baisse de 28% ! La réforme de monsieur Le Foll basée notamment sur les revenus indécents des céréaliers vient de prendre du plomb dans l'aile, mais après coup. Quelle honte. Pas un contrôleur Pac ni un agent de l'Onema n'admettraient une telle erreur sur une exploitation. Où est l'égalité de traitement entre une administration au-dessus de tout, et des producteurs livrés en pâture, à moins que tout cela n'ait été orchestré, on n'ose y penser. Le résultat 2013 serait de 24 000 euros, pas de quoi s'étouffer si l'on prend en compte le travail fourni et les capitaux mobilisés. D'où l'ardente nécessité de réajuster la réforme via une mesure de second pilier spécifique pour les zones intermédiaires, car quel aurait été le revenu d'un producteur en 2013 si la réforme venait de s'appliquer ?» L'AGPB a indiqué avoir sollicité le Ministère et le Président de la République pour des explications sur cette erreur de 28%.

GIE Charolais Évaluation

Les bons échos de la station

Les 45 veaux rentrés à Créancey le 14 octobre ont été contrôlés la semaine dernière. Les responsables font part de leur satisfaction et présentent les nouveautés de cette édition.

«Tout se passe bien pour le moment» informe Jean-Pierre Godot, le président du GIE Charolais Évaluation, *«l'intégralité des 45 bovins sont encore là et en pleine forme. Sur le plan technique, nous avions un peu peur avec le nouveau protocole national qui réduit la phase de contrôle de 112 à 84 jours. Mais la pesée du 9 décembre fait apparaître un GMQ de 1654g/j alors que l'objectif est de 1400g/j!»* La phase d'adaptation, dont le but était de *«lisser l'effet milieu»* s'est elle aussi terminée sur un GMQ plus que satisfaisant (1306 g/j avec un objectif initial de 1 000 g/j). L'équipe du GIE revient sur les nouveautés de cette édition: *«il y a tout d'abord eu, pour la première fois, une sélection en ferme. Les commissions ont visité davantage d'élevages, vu plus d'animaux, toujours dans l'objectif de rechercher la meilleure qualité. Cela nous a aussi permis de réduire les frais car seuls les animaux retenus à cette occasion ont dû suivre le protocole sanitaire»*. Rentrés plus tard à la station, les futurs reproducteurs en sortiront également plus tôt : *«la date de la vente est le 14 février, le jour de la saint-Valentin. Il faudra offrir un cadeau à ses vaches, un taureau par exemple!»* lance Jean-Pierre Godot avec humour.

Welcome to Créancey

La vente de Créancey attire chaque année des étrangers. Mardi 10 décembre, quatre membres d'un centre d'insémination irlandais étaient justement en visite à la station charolaise. *«Ils ont investi dans un taureau il y a deux ans et viennent d'avoir leurs premiers produits. La satisfaction est au rendez-vous, surtout sur les facilités de naissance. Ils sont venus faire une premier prétri et suivront prochainement les animaux sur internet»* expliquent les organisateurs de la vente. Le site du GIE (www.stationevaluation21.com) va connaître lui aussi une petite métamorphose. *«Le site va changer de configuration début janvier avec une page d'accueil commune avec la Saône-et-Loire. Il y aura la possibilité d'insérer des vidéos. Et, grande nouveauté, les pages pourront être traduites en Anglais afin de capter un maximum de monde !»* termine Jean-Pierre Godot.


La vente des reproducteurs aura lieu dans moins de deux mois, le vendredi 14 février.

AURÉLIEN GENEST

Crédit Agricole

La Côte d'Or médaille d'or

La remise des prix du concours Talents Gourmands Crédit Agricole s'est déroulée lundi à Dijon. Une Côte d'orienne a terminé première de la catégorie «*agriculteurs*».



Émilie Jeannin, productrice de viande fermière à Beurizot dans le canton de Vitteaux, a remporté un chèque de 5 000 euros.

Mettre en avant les hommes et des femmes qui contribuent à l'excellence du patrimoine culinaire français est l'objectif du concours Talents Gourmands Crédit Agricole, lancé en septembre en partenariat avec le guide gastronomique le Bottin Gourmand. Trente-six candidats des départements de la Haute-Marne, de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne ont tenté leur chance sur le site www.talents-gourmands.fr pour représenter leur terroir. Neuf sélectionnés (trois par catégories : agriculteurs, artisans des métiers de bouche et restaurateurs) disputaient la finale lundi matin au restaurant Le Pré aux Clercs à Dijon. Les gagnants ont été désignés sur la base de critères objectifs liés à la qualité et la mise en valeur des produits du terroir et des savoir-faire. Dans la catégorie «agriculteurs» la victoire est revenue à Émilie Jeannin, productrice de viande fermière à Beurizot dans le canton de Vitteaux. La jeune femme de 33 ans, qui devance Florie Devilliers (Richebourg, 52) et Adeline Hivert (Beugnon, 89), remporte un chèque de 5 000 euros. «*Je me suis inscrite sur internet après avoir entendu de la publicité à la radio. Je ne pensais pas du tout atteindre la finale et encore moins la gagner !*» lance Émilie Jeannin, éleveuse d'un troupeau charolais alimenté principalement à l'herbe, sans OGM, sans antibiotiques, sans produits chimiques et avec des méthodes alternatives pour la santé de ses bovins.

Rendez-vous pour la finale nationale

«*Après mon inscription, j'ai envoyé des photos et des textes à l'organisation*» explique celle qui a séduit le jury du concours présidé par le chef Jean-Pierre Billoux, «*nous devions expliquer notre métier, notre parcours, notre façon de travailler, notre manière de voir les choses.... J'ai expliqué comment allier terroir à la gastronomie. J'ai appris que j'étais sélectionnée deux semaines avant la finale. Le jour J, j'ai présenté un filet de bœuf et répondu à diverses questions du jury*». Dans la catégorie «*Artisans des métiers de bouche*», la victoire est revenue à un autre Côte d'orien, en l'occurrence Jérôme Bruet (Les Champs du Destin, Sacquenay). Les deux autres finalistes étaient Véruska Pochon (La Petite Tartine, Langres, 52) et Muriel Arcos (Cakes in the city, Quetigny, 21). Dans la catégorie «*Restaurateurs*», Daniel Phelizot (La Toque Barbalbine, Bar-sur-Aube, 52) termine à la première place. Xavier Delavenne (Céladon Côté Restaurant, Creney-Près-Troyes, 10) et Joëlle Dumotier (Chez Joëlle, Saint-Martin-du-Tertre, 89) participaient également à cette finale. Les trois lauréats du concours représenteront leur région lors de la finale nationale qui se déroulera dans le cadre du salon international de l'Agriculture. Vincent Delatte et Jacques Kermarrec, président et directeur du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, ont salué ce concours national qui permet à plusieurs talents de se révéler. Le portrait des finalistes est disponible sur www.talents-gourmands.fr

Aurélien Genest

Formations

Lutte agronomique contre les adventices

Mieux connaître les leviers agronomiques permettant de limiter la présence et le développement des adventices et identifier quels outils mécaniques utiliser en fonction de la culture, du type de sol et d'adventices.
Date et lieu: le 16 janvier à Saint Seine l'Abbaye, salle de la mairie.
Public : polyculteurs et polyculteurs-éleveurs. Adapté à l'agriculture conventionnelle et biologique.
Contact: Pierre Robin(Chambre d'agriculture) 03.80.91.06.76.
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre d'agriculture) 03 80 91 06 76.

Performance technico-économique en agriculture biologique

Vous procurer les moyens d'analyser et de valoriser vos productions à travers une approche technico-économique globale, puis en relation avec votre exploitation et en phase avec la législation.
Date et lieu: 30 janvier à Saint Seine l'Abbaye, salle de la mairie
Public: polyculteurs et polyculteurs-éleveurs. Adapté à l'agriculture biologique, ouvert à l'agriculture conventionnelle
Contact : Pierre Robin(Chambre d'agriculture) 03.80.91.06.76
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre d'agriculture) 03 80 91 06 76



Chambre d'agriculture

Des produits fermiers pour les employés

Le marché de Noël de Bienvenue à la ferme s'est déroulé la semaine dernière à la maison de l'agriculture. Un moment privilégié pour les employés des différents OPA.



Didier Loison, éleveur à Saulieu, proposait ses fromages de brebis.

Le rez-de-chaussée du 42, rue de Mulhouse avait été investi par une vingtaine de producteurs. Les employés des différents services étaient descendus de tous les étages faire leurs emplettes. *«Comme tous les ans, les visiteurs sont venus de la Chambre d'agriculture mais aussi de tout le quartier avec la DDT, la MSA, le Crédit Agricole...»* fait remarquer Pascal Mure, le président du réseau Bienvenue à la ferme. De la confiture et du crémant pour les JA, des escargots pour le service de remplacement ou des sapins de Noël pour Terres de Bourgogne, tout le monde y trouvait son compte.

Un petit nouveau, ou presque

Ce rendez-vous festif de fin d'année était l'occasion d'échanger avec les producteurs du réseau, très dynamiques dans le département. Les plus jeunes employés des OPA ont fait la connaissance de Didier Loison, producteur de fromages de brebis à Saulieu. *«La plupart d'entre eux ne me connaissaient pas car je n'étais pas venu ici depuis une dizaine d'années. Les brebis produisent du lait de fin décembre à septembre et je n'avais plus de fromages en fin de saison»* explique l'éleveur d'une centaine de brebis laitières. Ayant développé son atelier lait au détriment de son atelier viande, Didier Loison dispose aujourd'hui de fromages tout au long de l'année, ce qui lui a permis de revenir à ce marché de Noël.

Vous aimerez le fromage...

Le Sédélocien transforme l'intégralité de son lait en fromages. Jeudi 12 décembre, les visiteurs se sont montrés particulièrement intéressés. *«Les ventes ont été satisfaisantes et l'activité marche généralement bien»* reconnaît le producteur, *«nous ne sommes que deux à proposer du fromage de brebis dans le département avec Catherine Verrier à Thoisy-la-Berchère. En plus, ces fromages sont dans l'air du temps, les médecins les conseillent contre le cholestérol»*. Didier Loison propose une large gamme de produits à une clientèle elle aussi très diverse : *«il n'y a pas de profil type pour le consommateur, c'est très varié. Certains de mes clients n'aimaient pas du tout le fromage avant de les avoir goûtés. Je pense notamment aux tommes qui ont deux mois d'affinage. Très souples, elles ont un parfum très léger»*. A l'approche des fêtes de Noël, Didier Loison se permet une suggestion pour l'apéritif: *«une tomme de brebis coupée en fines lamelles avec un bon vin blanc... C'est très simple mais très agréable !»*

Aurélien Genest

Distinctions

Combien de fleurs pour votre village ?

Le concours des villes et villages fleuris a livré son verdict la semaine dernière. Voici le palmarès complet.

Les communes labellisées. Une fleur : Auxonne, Bonnencontre (canton de Seurre), Chamesson (canton de Châtillon-sur-Seine), Champrenault (canton de Vitteaux), Charmes (canton de Mirebeau-sur-Bèze), Chaumont-le-Bois (canton de Châtillon-sur-Seine), Darois (canton de Fontaine-lès-Dijon), Drée (canton de Sombernon), Foncegrive (canton de Selongey), Ladoix-Serrigny (canton de Beaune sud), Marcellois (canton de Vitteaux), Marcilly-sur-Tille (canton d'Is-sur-Tille), Merceuil (canton de Beaune sud), Minot (canton d'Aignay-le-Duc), Nolay, Savigny-lès-Beaune (canton de Beaune nord), Semur-en-Auxois, Senailly (canton de Montbard), Velars-sur-Ouche (canton de Dijon 5). Deux fleurs : Arnay-le-Duc, Bèze (canton de Mirebeau-sur-Bèze), Billey (canton d'Auxonne), Châteauneuf-en-Auxois (canton de Pouilly-en-Auxois), Châtillon-sur-Seine, Chevigny-Saint-Sauveur (canton de Dijon 2), Darcey (canton de Venarey-les Laumes), Faverolles-lès-Lucey (canton de Recey-sur-Ource), Is-sur-Tille, Lacanche (canton d'Arnay-le-Duc), Levernois (canton de Beaune sud), Montagny-lès-Beaune (canton de Beaune sud), Pouilly-en-Auxois, Santenay (canton de Nolay), Saulieu, Trouhaut (canton de Saint-Seine-l'Abbaye), Velogny (canton de Vitteaux), Villaines-les-Prévôtes (canton de Montbard). Trois fleurs : Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Longvic (canton de Chenôve), Missery (canton de Précy-sous-Thil), Montbard, Nuits-Saint-Georges, Poiseul-la-Grange (canton de Saint-Seine-l'Abbaye), Roilly (canton de Précy-sous-Thil), Saint-Apollinaire (canton de Dijon 1), Talant (canton de Fontaine-les-Dijon), Venarey-les Laumes, Vignoles (canton de Beaune sud). Quatre fleurs : Beaune, Dijon, Quetigny (canton de Dijon 2)

Les résultats par catégories de communes

Communes de moins de 100 habitants. 1er prix : Frénois (canton de Saint-Seine-l'Abbaye), 2ème prix ex-aequo : Bouhey (canton de Pouilly-en-Auxois) et Sainte-Colombe-en-Auxois (canton de Vitteaux), 4ème prix ex-aequo : Blancey (canton de Pouilly-en-Auxois), Civry-en-Montagne (canton de Pouilly-en-Auxois) et Eguilly (canton de Pouilly-en-Auxois), 7ème prix : La Villeneuve-les-Convers (canton de Baigneux-les-Juifs), 8ème prix : Saint-Germain-le-Rocheux (canton d'Aignay-le-Duc), 9ème prix: Martrois (canton de Pouilly-en-Auxois), 10ème prix : Bessey-la-Cour (canton de Bligny-sur-Ouche).

Communes de 101 à 200 habitants. 1er prix ex-aequo : Charmes (canton de Mirebeau-sur-Bèze) et Senailly (canton de Montbard), 3ème prix : Gergueil (canton de Sombernon), 4ème prix : Courtivron (canton d'Is-sur-Tille), 5ème prix : Clamerey (canton de Précy-sous-Thil), 6ème prix ex-aequo : Châtellenot (canton de Pouilly-en-Auxois), Salmaise (canton de Venarey-les-Laumes) et Thorey-sous-Charny (canton de Vitteaux), 9ème prix : Crugey (canton de Bligny-sur-Ouche), 10ème prix: Semarey (canton de Pouilly-en-Auxois).

Communes de 201 à 500 habitants. 1er prix : Chamesson (canton de Châtillon-sur-Seine), 2ème prix : Soirans (canton d'Auxonne), 3ème prix ex-aequo : Premeaux-Prissey (canton de Nuits-Saint-Georges) et Villers-la-Faye (canton de Nuits-Saint-Georges), 5ème prix ex-aequo: Tanay (canton de Mirebeau-sur-Bèze) et Molesme (canton de Laignes), 7ème prix : Combertault (canton de Beaune sud), 8ème prix ex-aequo : Aisy-sous-Thil (canton de Précy-sous-Thil), Chevigny-en-Valière, (canton de Beaune sud), Puligny-Montrachet (canton de Nolay) et Tailly (canton de Beaune sud).

Communes de 501 à 1 000 habitants. 1er prix : Sombernon, 2ème prix ex-aequo : Mâlain (canton de Sombernon), Alise-Sainte-Reine (canton de Venarey-les-Laumes), 4ème prix ex-aequo : Norges-la-Ville (canton de Fontaine-lès-Dijon), Gilly-lès-Cîteaux (canton de Nuits-Saint-Georges), 6ème prix: Bretigny (canton de Dijon 1), 7ème prix : Bretenière (canton de Genlis), 8ème prix : Pluvault (canton de Genlis), 9ème prix : Arceau (canton de Mirebeau-sur-Bèze), 10ème prix ex-aequo : Perrigny-sur-l'Ognon (canton de Pontailler-sur-Saône), Comblanchien (canton de Nuits-Saint-Georges).

Communes de plus de 1 000 habitants. 1er prix : Ladoix-Serrigny (canton de Beaune sud), 2ème prix ex-aequo : Perrigny-lès-Dijon (canton de Chenôve), Seurre (canton de Seurre), 4ème prix : Marsannay-la-Côte (canton de Chenôve), 5ème prix ex-aequo : Belleneuve (canton de Mirebeau-sur-Bèze), Messigny-et-Vantoux (canton de Fontaine-lès-Dijon), 7ème prix: Arc-sur-Tille (canton de Dijon 2), 8ème prix : Rouvres-en-Plaine (canton de Genlis), 9ème prix : Fleurey-sur-Ouche (canton de Dijon 5), 10ème prix : Villers-les-Pots (canton d'Auxonne).

Les prix spéciaux

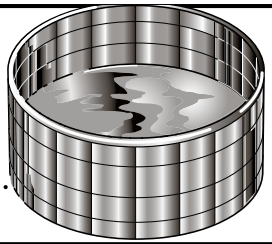
Prix du canton le plus fleuri : Beaune sud. Le prix du jardinier: Frédéric Aubry (commune de Chamesson, canton de Châtillon-sur-Seine). Prix des stations vertes : Auxonne. Prix de la route des grands crus de Bourgogne : Ladoix-Serrigny (canton de Beaune sud). Prix de l'arbre : Chambolle-Musigny (canton de Gevrey-Chambertin) pour son tilleul classé. Prix coup de cœur du jury : Alise-Sainte-Reine (canton de Venarey-les-Laumes) et Soirans (canton d'Auxonne). Prix des petits jardiniers : 1er prix ex-aequo Pagny-le-Château (canton de Seurre) et Comblanchien (canton de Nuits-Saint-Georges), 3ème prix ex-aequo : Lamarche-sur-Saône (canton de Pontailler-sur-Saône) et Saint-Symphorien-sur-Saône (canton de Saint-Jean-de-Losne).



Côte-d'Or Tourisme vient de dévoiler le palmarès complet de son traditionnel concours. Beaune sud a obtenu le prix du canton le plus fleuri du département. Six communes ont obtenu une fleur cette année : la toute première pour Chamesson, Charmes, Ladoix-Serrigny et Senailly, la deuxième pour Levernois et la troisième pour Nuits-Saint-Georges.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Soirée élevage à la FDSEA 58

Quels débouchés pour le broutard nivernais?

Pour la troisième année consécutive, la section bovine de la FDSEA58 a organisé une soirée *«élevage»*, le 12 décembre, à la MJC de Châtillon-en-Bazois. Devant 180 participants. Cette fois-ci, le thème abordait les alternatives au marché italien et les potentialités de l'engraissement.



Dans la table ronde N°1 sur *«les alternatives au marché italien pour le broutard nivernais»*, Patrick Benezit (FNB) était entouré de Bernard Gauthier et Philippe Guillien, présidents des deux marchés au cadran nivernais, et d'Yves Jehannot, représentant le groupement FEDER.

Jeudi dernier, malgré le froid, près de 180 éleveurs du département se sont rendus à la soirée élevage de la FDSEA58. Fidèle aux recettes qui ont fait son succès, à même époque, depuis trois ans, le syndicat proposait une réflexion et des échanges, via deux tables rondes, sur le thème *«au-delà des marchés historiques, quels débouchés pour le broutard nivernais et du Grand Massif Central?»* Patrick Bénézit, vice-président cantalien de la Fédération nationale bovine (FNB) servait de file rouge aux débats, d'abord dans la table ronde sur *«les alternatives au marché italien pour le broutard nivernais»*, ensuite dans celle sur *«engraisser en France: rêve ou réalité»*. Les organisateurs, qui avaient vu large, sous la conduite au micro de Didier Ramet, secrétaire général de la section, avaient également invité des orateurs d'horizons divers: Bernard Gauthier et Philippe Guillien, les présidents des deux marchés au cadran nivernais, et Yves Jehannot, du groupement Feder, sur la problématique du marché italien; Sylvain Mathieu (Parti socialiste), Jean-Luc Gauthier (UMP), Pierre Kaluzni (Centre national pour l'agriculture durable), Alexandre Lorré (JA58) et Patrick Bénézit (FNB) sur l'aspect *«engraissement»*. Le débat, riche, a parfois débordé des sujets imposés au départ, mais a permis à chaque intervenant de faire entendre sa propre petite musique, suscitant parfois des réactions un peu agitées dans le public. Des opinions ont été énoncées. Morceaux choisis:

■ Patrick Bénézit (FNB): *«Il faut une stratégie d'export, en maigre ou en gras! Si les prix de la viande ont monté depuis 3 ans, c'est que les abatteurs l'ont envoyée vers des pays où ils n'exportaient pas jusqu'alors, par exemple le Japon et -on l'espère- la Chine. Même pour les Italiens, chercher à exporter ailleurs, c'était une aberration il y a encore un an, aujourd'hui ils commencent à regarder ailleurs... Avec un broutard à 3 euros, c'est la viande à 5 euros. On n'envisage pas de se passer de l'Italie. On a rencontré des groupements inquiets: les Italiens ont besoin de nous et nous avons besoin d'eux... Les abatteurs italiens commencent à manquer de viande; si nous avons une stratégie à l'export, c'est comme çà que nous pourrons tendre les cours... Plusieurs milliers de têtes exportées en fin d'année vers l'Algérie, çà agit sur le prix. C'est très français de vouloir rester chez nous mais on manque cruellement d'entreprises pour aller sur ces marchés-là. Quant à l'engraissement, il faut sortir de la monoculture du maigre!»*

■ Bernard Gauthier (Cadran de Moulins-Engilbert): *«Nous devons préserver le marché italien. Il y a des marges de progrès sur les exploitations, notamment sur la partie femelles. A la Sicafome, nous passons chaque année 21 000 broutards, 4000 taurillons et 56 000 femelles. Mais le sanitaire est important... il ne faut pas envoyer n'importe quoi, sinon on risque de perdre le nouveau marché de niche. La baisse de 220 000 veaux au niveau national nous met la pression pour conserver le marché italien en trouvant d'autres débouchés».*

■ Yves Jehannot (Feder): *«Le sanitaire, c'est le premier critère, la 1ère barrière. Si on ne répond pas à la demande, on n'exporte pas. On s'impose aussi des règles, par exemple les tests ESB, que nos concurrents ne s'imposent pas. Les Australiens ne se posent pas la question et ils exportent... Je mettrais un bémol sur les femelles. Notre problème, c'est qu'on ne consomme pas les mâles et babys. Il y a un rsique d'envoyer nos laitonnes et qu'on nous les renvoient ensuite! L'engraissement, c'est notre capacité de chercher de la valeur ajoutée sur nos exploitations... Nous à la coopérative, nous pouvons fournir des solutions à l'éleveur pour l'accompagner, que ce soit en terme d'investissement ou de contractualisation avec l'aval. La première question à se poser en engraissement, c'est quel système fourrager vous avez? »*

■ Philippe Guillien (Cadran de Corbigny): *«Les marchés sont prestataires de services. Ils captent 2% sur le prix de chaque animal. Nous avons donc intérêt de vendre le plus cher possible et donc nous sommes favorables à l'engraissement même si c'est une activité anecdotique... Ne passons pas une vache sur le marché en espérant qu'advienne ce que pourra. Une vente se prépare. Maigre ou gras, le prix de vente est fonction de la période de l'année. Une vache vendue ces jours-ci, après trois semaines de pluie et qui a mangé de la paille durant 15 jours sera moins chère que la même emmenée en août avec 100 kg de plus. C'est du simple au double».*

■ Emmanuel Bernard (FNB): *«La moitié des charges de concentrés viennent du passage de 350 kg à 420 kg. Est-il utile de pousser les animaux jusque-là pour partir en Italie?»*

■ Alexandre Lorré (JA58): *«Certains éleveurs ont plus le goût du naissage, d'autres celui de l'engraissement. Aux JA, notre position est de les soutenir, à condition que l'acte d'engraissement soit rémunérateur. Quand on voit le niveau de décapitalisation, même pour des mordus du métier, cela nous inquiète. Les revenus ne sont pas au rendez-vous!»*

■ Sylvain Mathieu (PS): *«Quand on est hyperspécialisé, on est très dépendant. Le 2è inconvénient, c'est qu'on ne produit pas assez de valeur ajoutée et donc qu'on ne crée pas d'emplois. Pour notre département, il est grand temps de se poser la question de l'engraissement. Au PS, nous soutenons une agriculture riche en emplois, respectueuses de l'environnement, qui relocalise notre activité et dont chaque agriculteur puisse vivre de son métier».*

■ Jean-Luc Gauthier (UMP): *«La première nécessité pour l'homme est de se nourrir. J'appartiens à la 1ère génération qui n'a pas connu la pénurie. On oublie que la nourriture nécessite un travail et est structurante en terme d'emplois. L'agriculture est un secteur particulier, comparable à une industrie lourde. A chaque fois qu'il y a une réforme, c'est moins d'argent à la clé. Il y a une forme de contradiction politique, alors que les professionnels ne peuvent pas fixer leurs prix de vente en fonction de leurs prix de revient. Et puis nous sommes de moins en moins nombreux dans les lieux de décision, il ne faut pas s'étonner d'être de moins en moins entendus».*

■ Roger Kaluzni (CNAD): *«Pourquoi pas de nouvelles productions à condition que le système économique soit viable, que l'on fournisse une production de qualité respectueuse de l'écosystème (telle que l'agriculture biologique) et qui permette aux agriculteurs de mieux vivre. Mais il n'est pas acceptable de voir éclore des projets comme celui de la ferme dite des 1000 vaches dans le département du Nord. 500 têtes, çà me paraît déjà beaucoup. Nous sommes plus favorables à une agriculture respectueuse du territoire qui permet à plus d'agriculteurs de vivre. Pour moi, l'engraissement, ce n'est pas ce modèle».*

EMMANUEL COULOMBEIX



Sylvain Mathieu (PS), Jean-Luc Gauthier (UMP), Pierre Kaluzni (CNAD), Alexandre Lorré (JA58) et Patick Bénézit (FNB), dans la table ronde N°2, se penchaient sur le thème *«engraisser en France: rêve ou réalité»*.



Faite de tables rondes et d'échanges avec la salle, cette soirée a gardé les mêmes recettes qui avaient fait son succès, à même époque, depuis deux ans.

▸Agenda

22/12 Finale départementale de jugement de bétail



La finale départementale de jugement de bétail, organisée par les JA de la Nièvre, aura lieu cette année le dimanche 22 décembre sur l'exploitation du GAEC Nandrot à Saint-Révérien (lieu-dit Brèches). Les jeunes seront invités à concourir dans les catégories bovins, ovins et équins. Des animations sont prévues tout au long de la journée. Une restauration sur place sera possible. Entrée: 2 euros. La sélection des candidats est en cours par le biais des concours de pointage organisés par les lycées agricoles et par les concours cantonaux des JA. Contact: JA58 au 03 86 93 40 91.

Décembre-janvier

Fermeture de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Nièvre informe les agriculteurs que ses services seront fermés à compter du vendredi 20 décembre au soir et jusqu'au lundi 6 janvier au matin, à l'exception de l'EDE qui ne fermera que les 24, 25, 26 décembre et 1er janvier. L'EDE précise que le service sera assuré uniquement pour l'identification bovine, ovine et caprine. Durant cette période et exclusivement pour ce service, le N° de téléphone à appeler sera le 03 86 93 40 40.

Nouveau site
agribourgogne.fr
Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

Assemblée générale du GDS 58

Le président Escurat a tiré sa révérence

Plus de 80 personnes ont assisté, le 12 décembre au Marault, à l'assemblée générale du Groupement de Défense sanitaire de la Nièvre (GDS58), la dernière présidée par Alain Escurat.



Alain Escurat a présenté son dernier rapport d'orientation en tant que président du GDS de la Nièvre.

«*J'ai un successeur mais vous ne connaîtrez pas son nom ce soir*» a prévenu le président sortant du GDS58, la semaine dernière au Marault. Alain Escurat, qui présidait sa dernière assemblée générale devant un parterre exclusivement composé de Nivernais «*parce que c'est là que j'ai commencé et qu'il est normal que ce soit là que je finisse*», a tiré sa révérence en déroulant son dernier rapport d'orientation, avec la liberté de ton d'une bonne part d''improvisation, durant une demi-heure, qui a pris la forme d'une sorte de bilan. L'occasion de remercier les adhérents ainsi que tous les interlocuteurs qu'il a eu à connaître depuis 1997, année durant laquelle il a accédé à la tête du Groupement de défense sanitaire de la Nièvre.

Remerciements publics

Les remerciements, Alain Escurat a aussi tenu à les partager, publiquement, «*avec la petite équipe du GDS, mais grande par son efficacité et la qualité du travail réalisé*», avec une mention spéciale pour le directeur, Alain Bonnel, «*dont on m'a dit que nous formions un vieux couple. J'ai eu droit à un directeur fidèle en qui j'ai une confiance absolue. Même si parfois nous avions des discussions un peu fermes, une fois que la décision était prise, elle était toujours respectée et c'est toujours le professionnel qui a eu le dernier mot*» a-t-il lancé, en entraînant à sa suite une salve d'applaudissements nourris dans la salle Roger Laurisson. S'agissant de ses responsabilités auprès de la Fédération régionale des GDS, l'ancien président s'est félicité «*que l'on parle de la région à Paris, plutôt que des hommes qui la composent: c'est une grande force !*»

L'abattage total en question

Rappelant que «*plutôt que d'augmenter les cotisations, ma position avait toujours été, les considérant comme un élément de gestion, de faire mieux avec moins, je n'ai pas voulu d'inflation en indexant les cotisations, mais à chaque fois que nous en avons eu besoin, vous avez répondu présent*» a-t-il témoigné en se réjouissant que «*jamais les cotisations n'ont dépassé les deux euros*». Les réserves du GDS58 sont «*largement au-dessus de zéro*», une diapositive montrant dans le même temps qu'elles sont proches de 80000 euros. Evoquant le cas d'un éleveur du sud-nivernais, récemment mis en porte-à-faux par l'administration sur un cas de tuberculose, Alain Escurat a tenu à le soutenir en estimant que «*l'abattage total, il ne faut pas avoir peur de l'employer, mais de le faire à juste titre*», en insistant sur le fait que les éleveurs (et le GDS) sont «*le dernier rempart de protection vis-à-vis des autres éleveurs*».



La salle Roger Laurisson de la ferme du Marault était pleine et l'assistance constituée de plus de 80 adhérents, tous nivernais.

«Conserver la fibre mutualiste»

En présence du directeur de la FNGDS, assis à la tribune à côté d'Eric Bertrand, Daniel Barbier et du DDCSPP, le président sortant a également souhaité rappeler la deuxième partie de son travail, durant toutes ces années, qui consistait «*à conserver la fibre mutualiste des administrateurs du GDS mais aussi des délégués qui sont au quotidien sur le terrain*». S'adressant aux plus jeunes, il a lancé: «*ne la détruisez pas! Cette fibre est le dernier remparts avant que tout n'explose. C'est un moyen de garder un élevage de qualité*». Et se penchant sur le problème du renouvellement des organisations professionnelles en général: «*s'il n'y a plus personne pour prendre des responsabilités dans nos organisations, elles vont tomber. Ce n'est pas le libéralisme et les indépendants qui vont nous sauver. Prenons-nous en main!*» a-t-il exhorté. Saluant un partenariat réel et «*pas toujours facile avec les vétérinaires*», dont il a salué le récent mouvement de grève, Alain Escurat a souligné qu'il avait eu son «*quota de crises sanitaires*». Et concernant le récent épisode, à propos de l'IBR, «*qui a sali le Marault durant un mois, ce qui est inacceptable*», il a souligné que «*le Herd Book Charolais avait posé des règles et qu'il devrait être intraîtable: la Nièvre n'a pas de passe-droit!*» Enfin, pour conclure, le responsable a cité Jean de La Fontaine: «*N'écris qu'au futur, c'est lui qui construit le présent !*»

EMMANUEL COULOMBEIX

Capter les fonds publics à venir

La Nièvre «en ordre de bataille»

Un séminaire a réuni, lundi 16 décembre à l'abbaye de Corbigny, tout ce que le département compte d'élus impliqués dans la définition des enjeux à venir du développement de la Nièvre. Une démarche collective initiée pour faire reconnaître le territoire nivernais, et ses innovations, en Bourgogne.

La nouvelle année approche et c'est dans les toutes premières semaines que vont se jouer les futurs financements publics au travers des dispositifs européens, du Contrat de Plan État/Région et du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) piloté par le Conseil régional de Bourgogne. L'enjeu financier est d'importance puisque selon Patrice Joly, président du Conseil général de la Nièvre, il s'agit de répartir autour d'un milliard d'euros à l'échelle régionale. Autant dire que les politiques publiques locales et départementales dépendront de la capacité des organisations et de leurs élus locaux à capter une part de cette manne au profit du développement et de l'aménagement. *«Afin de se mettre en ordre de bataille et de ne pas passer à côté des crédits»* à venir, le plus petit département bourguignon a donc initié une démarche collective, en concertation avec tous les élus. Lundi à l'abbaye de Corbigny, élus départementaux, régionaux et parlementaires ainsi que représentants des Communautés de communes et des Pays et leurs collaborateurs administratifs se sont donc retrouvés pour un séminaire intitulé *«Nièvre 2030»*, dont l'objectif était de définir les priorités et de se préparer à les défendre devant les futurs contributeurs. Il y avait là Patrice Joly (Conseil général), Martine Carrillon-Couvreur (députée), Anne-Aymeri Dumas (sénatrice), Christan Paul (député et vice-président du Conseil régional), Florent Sainte-Fare Garnot (maire de Nevers), Didier Boulaud (président de l'ADN), Christophe Warnant (président du Pays Nevers sud Nivernais) et de nombreux élus locaux du Val de Loire et du Morvan.



L'aménagement du territoire et le développement des réseaux de communication ont été placés parmi les stratégies prioritaires du département.

«Rapport de force intellectuel»

Cette synergie collective, voulue par tous les responsables politiques du département dans une belle unanimité, a démarré au début de 2013 et les collaborateurs respectifs des différentes structures ont préparé le terrain pour leurs élus, qui ont donc fait lundi dernier un *«point d'étape»*. *«Il s'agit de faire la démonstration de ce que nous, dans la Nièvre, nous apportons à la Bourgogne, d'imaginer -ce qui est une bataille culturelle et politique- ce que sera une Bourgogne en réseau avec des territoires ruraux, une agglomération de 100 000 habitants (Dijon), et des petites villes souvent aspirées par une force centripète vers l'extérieur»* a résumé Christian Paul, insistant sur le fait que *«nous ne sommes pas la lointaine périphérie de Dijon et que nous devons peser dans un rapport de force intellectuel sur le développement régional»*. Démarche commune, saluée comme telle en tant que *«réflexion collective inédite dans les territoires à la fois en Bourgogne mais aussi dans les autres départements français»*, selon Patrice Joly, cette action conjointe *«vise à préparer l'avenir, en rappelant que nous avons porté de grands projets depuis vingt ans, tel que Magny-Cours, et à montrer comment nous voulons les inscrire dans l'avenir et les dupliquer sur le territoire»* selon Martine Carrillon-Couvreur. *«Notre travail consiste à voir, au-delà de nos petites baronnies respectives, quel est le plus utile pour l'avenir et de nous mettre d'accord pour l'intérêt du département»* insiste Anne Aymeri-Dumas. Et l'intelligence collective doit permettre d'entrevoir un futur de la Nièvre conjugué à la Bourgogne, sur la base de cette novation dont le département a toujours su faire preuve. Christian Paul cite les maisons de santé *«copiées un peu partout en France»*, les relais de services publics ou encore, sur le plan culturel, le camion d'alimentation générale porté par Jean Bojko.

Routes, numérique, hôpitaux...

Parler à voix haute et de concert, promouvoir l'imagination... La stratégie collective départementale vise à mettre en partition un certain nombre de priorités, parmi lesquelles l'aménagement du territoire et les réseaux de communication (routes et chemins de fer), le développement économique, l'enseignement supérieur, l'avenir des hôpitaux nivernais en partenariat avec le CHU de Dijon, la politique de réseau numérique (très haut débit)... *«Dans la Nièvre, nous ne sommes pas les petits poucets, nous avons une vision offensive de la Nièvre en Bourgogne»* selon Christian Paul. *«Nous devons faire reconnaître notre identité et nos spécificités nivernaises, telles que nous sommes capables d'inventer et d'innover»* selon Patrice Joly, *«c'est-à-dire que notre territoire ne doit pas être reconnu que comme rural ou résidentiel mais aussi pour ce qui donne un sens au département en Bourgogne»* ajoute le président du Conseil général.

A fleurets mouchetés et avec des mots choisis, la stratégie est éminemment politique. Elle consiste avant tout à faire passer un message aux décideurs régionaux et nationaux. Il faudra encore plus compter sur la Nièvre et ses représentants, et de cette nécessaire reconnaissance, le maximum de retombées sonnantes et trébuchantes devront ensuite découler.

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ Agenda

22/01 Marché de Noël à Montigny-aux-Amognes
La commune de Montigny-aux-Amognes accueillera son marché artisanal de Noël, dimanche 22 décembre de 9h à 18h. Entrée gratuite.

22/01 Marché de Noël à Saint-Honoré-les-Bains
La commune de Saint-Honoré les Bains organise son marché de Noël, dimanche 22 décembre, de 10 à 18h. Entrée gratuite.

22/01 Marché de Noël à Ouroux-en-Morvan
Comme chaque année, l'Association des Commerçants de la commune organise son marché de Noël dans le bourg du village, dimanche 22 décembre de 8h à 19h.
Au programme cette année: balade en calèche, animations avec passage du Père Noël, vente de décos de Noël, crêpes, vin chaud, restauration et très nombreux exposants (produits frais et artisanat). Contact: 03 86 78 20 11 ou 03 86 78 24 01.

31/12 Réveillon Saint-Sylvetre Année 80's à decize
Mardi 31 décembre à partir de 19h30, l'association "Les Amis de la Musique de Decize" organise le réveillon de la Saint-Sylvestre avec Vanessa Desnault...
sur le thème des années 80
65 € par personne
Possibilité de s'y rendre en cours de soirée - Entrée et dessert : 25 €
Salle Théodore Gérard
Renseignements au 06 33 80 10 57, 03 86 25 19 75 et 06 70 71 86 63

Groupama, et si on parlait prévention ?

L'entretien de votre voiture en hiver

Une bonne voiture en hiver est celle qui bénéficie des équipements indispensables permettant de bien lutter contre les aléas dus à cette période très changeante.

•Veillez à avoir des bons pneumatiques bien gonflés, de préférence thermo gomme mais surtout aux profondes sculptures. Méfiez vous de leurs grandes largeurs, favorables sur sol sec et à vitesse importante mais non adaptées aux sols glissants.

• Surveillez l'état de vos essuie-glaces et de votre lave-glace. Veillez au plein du liquide lave-glace anti-gel. Relevez vos essuie-glaces pour éviter que le givre ne colle les caoutchoucs.

• Faites attention à l'état de votre batterie. Elle peut être déchargée à cause des basses températures.

• Vérifiez que l'huile moteur que vous utilisez soit bien adaptée à votre voiture et à votre région.

• Lavez régulièrement votre voiture pour la protéger contre le sel de la route.

• Ayez toujours dans votre voiture une raclette, un liquide lave-glace résistant au gel, une paire de chaînes adaptée, quelques couvertures en cas d'immobilisation prolongée pour cause de déneigement

Une astuce ? Pour éviter la formation de givre, frottez le soir votre pare-brise intérieur et extérieur avec du papier journal.

Article rédigé par Groupama Rhône-Alpes Auvergne en collaboration avec Centaure Isle d'Abeau.

Groupama organise régulièrement des réunions sur la prévention routière en partenariat avec les Centres Centaure. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller…

Chez Groupama, nous plaçons la prévention et la sécurité de nos clients et de leurs proches au cœur de nos priorités. C'est pourquoi nous vous informons et vous accompagnons dans votre vie d'automobiliste afin que vous puissiez poursuivre votre route en toute confiance.

Groupama vous apporte des solutions d'assurances souples et adaptées à votre situation ainsi que des services pour vous simplifier la vie.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

▸Formations

27/01 Appréhender la réglementation

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le thème « appréhender la réglementation sur son exploitation », le 27 janvier prochain à Nevers. Objectif: identifier les principales réglementations qui s'appliquent sur l'exploitation, évaluer le niveau de conformité et bâtir un plan d'amélioration de ses pratiques par rapport aux principales réglementations. Contact: Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

28/01 et 29/04 Dresser et utiliser son chien de troupeau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose un stage de perfectionnement 2è niveau ovins dont l'objectif est de perfectionner son chien de troupeau, les 28/01 et 29/04 prochains à Chevannes Changy. Contact: Christophe Rainon au 03 86 93 04 07.

22/01 et 29/01 Exigences réglementaires et Mes p@rcelles

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur deux jours, les 22/01 et 29/01 à Nevers, afin d'être capable de répondre aux exigences réglementaires sur son exploitation en sachant utiliser l'outil internet Mes P@ rcelles. Contact: Vivien Vacher au 03 86 93 40 59.

De janvier à mars Projet collectif en AOC Coteaux du Giennois

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose un stage à Cosne-sur-Loire pour mettre en place un projet collectif pour l'AOC Coteaux du Giennois, sur 4 demi-journées de 4 heures, soit un total de 16 heures, du 21 janvier au 6 mars. Contact: Benedicte Bracq au 03 86 93 04 01.

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

Interprofession bovine

Des accords pour clarifier les relations au sein de la filière

Interbev Bourgogne est intervenu le 10 décembre dernier auprès d'un public d'éleveurs pour présenter l'accord interprofessionnel *«PCM»* et celui relatif *«à l'achat et à l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage»*.



Isabelle Tisserand et Emmanuel Bernard ont répondu aux interrogations de la vingtaine d'éleveurs présents à cette réunion.

Réunis par la section bovine de la FDSEA, une vingtaine d'éleveurs et de responsables des organisations professionnels d'élevage du département se sont retrouvés le 10 décembre à Châtillon en Bazois pour échanger sur l'évolution des accords interprofessionnels relatifs à l'achat et à l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage, ainsi que le classement, marquage, pesée et présentation des carcasses. Deux heures durant, les éleveurs présents ont ainsi pu bénéficier d'une information complète sur les différents points de ces accords (voir encadré) ainsi que sur l'accompagnement proposé par l'interprofession en cas de litige survenant dans le cadre de la vente ou de l'abattage d'un animal issu de leurs exploitations.
De même et concernant l'accord PCM, des précisions auront été apportées sur les remontées des informations d'abattage ainsi que sur le suivi assuré par Normabev qui, via un technicien opérant sur tout le territoire Bourguignon, assure diverses missions, du contrôle des machines à classer présentes dans les abattoirs au règlement des litiges relatif à la pesée, au classement ou au marquage des animaux.

Pour plus de détails et d'informations sur vos droits et devoirs d'éleveurs, n'hésitez pas à prendre contact avec votre comité régional Interbev Bourgogne. Des documents récapitulant le contenu des accords sont également disponibles sur demande auprès des sections bovines des FDSEA Bourguignonnes.

S.L – FDSEA 58

Accord interprofessionnel relatif *«à l'achat et à l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage»* : Des précisons sur les obligations s'imposant à tous les opérateurs de la filière!

- Les bordereaux de vente et d'enlèvement des bovins
- Les délais d'enlèvement et d'abattage des animaux
- L'abattage d'urgence et l'évaluation des risques financiers
- Les cas de saisie et les règles de calcul des dépréciations commerciales
- Les pénalités pour foie douvé
- La propreté des bovins
- Les transferts de propriété et transferts de risque
- La gestion des litiges et les procédures de conciliation

Finale Départementale de Jugement de Bétail

Les jeunes se préparent au concours de pointage

Soixante concurrents sont attendus ce dimanche 22 décembre sur l'exploitation du Gaec Nandrot au lieu dit Brèches à Saint Révérien. L'exploitation a été choisie par l'équipe organisatrice des Jeunes Agriculteurs du canton de Brinon sur Beuvron.



Emmanuel et Jean François Nandrot entourés des Jeunes Agriculteurs de Brinon sur Beuvron et de membres du bureau départemental.

L'exploitation d'Emmanuel et Jean François Nandrot qui accueillera la finale départementale de Jugement de bétail est située au centre des communes de Saint Révérien, Vitry Laché et Guipy et compte 250 vêlages et 150 brebis Texel. Comme chaque année, des animations seront proposées au public en parallèle au concours de pointage telles que des démonstrations de dressage de chien de troupeau, la participation des producteurs locaux et des jeux d'adresse et pesée du taureau..
En ce qui concerne le concours, les concurrents sont conviés à partir de 13h. Monique Varignier, directrice adjointe du Legta de Challuy et coordinatrice du concours de jugement d'animaux par les jeunes (CJAJ) sera présente pour rappeler les consignes et le règlement du concours. L'appréciation du jury portera sur l'aptitude des jeunes à juger trois animaux par rapport à un animal témoin à partir de plusieurs critères : le développement musculaire, le développement du squelette ou encore les qualités de la race. Les vaches charolaises, et les brebis Texel issues du Gaec Nandrot seront mises à disposition pour les catégories bovin et ovin. Pour le concours équin, des juments de race Ardennaise proviendront de l'EARL Girard à Moraches.

Le jury choisi pour cette année sera composé de: Emmanuel Bernard, Martial Tardivon représentant de la Sicafome, Benoit Gaulon représentant de la Sicagemac, Rodolphe Degivry, Denis Larue et Emmanuel Nandrot. Bernard Lepage, ancien professeur du LEGTA de Challuy sera présent en tant que président du jury.
La correction se fera au cours de l'après midi et la remise des prix est prévue pour 17h30.

Cette année, la finale accueillera environ 60 concurrents, sélectionnés lors des concours cantonaux JA, ou par le biais des concours organisés par les lycées agricoles nivernais, et qui auront pour certains la chance de participer au concours et de peut être pouvoir représenter la Nièvre lors de la finale nationale qui aura lieu lors du Salon de l'agriculture à Paris du 22 février au 2 mars 2014.

Menu tartiflette le midi au tarif de 12 euros.
Entrée 2 € avec une consommation comprise
Ouverture au public à partir de 10h
Plus de renseignements auprès des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre : 03 86 93 40 91

AR – JA 58

Viande bovine

La FNB réaffirme sa stratégie en Bourgogne

Dans le cadre de son tour de France des régions, la FNB a fait étape en Bourgogne, vendredi 13 décembre.

C'est à Saint Désert, en plein cœur de la Saône et Loire, que s'est tenu la réunion régionale 2013 de la FNB, réunissant les délégués des sections bovines des FDSEA de Bourgogne, Rhône-Alpes et Franche-Comté. Venus des quatre coins de leurs régions respectives, les responsables syndicaux ont pu au cours d'une réunion présidée par Jean-Pierre Fleury, secrétaire général de la FNB et local de l'étape, revenir tour à tour sur deux des dossiers les plus bouillants du moment pour la production bovin viande : le prix de la viande et la réforme de la Pac.

Prix : les actions syndicales doivent perdurer

Revenant sur la situation de marché, Jean-Pierre Fleury, accompagné de Patrick Benezit, vice-président, a préalablement tenu à remercier les sections bovines - notamment Bourguignonnes - s'étant engagées dans les actions syndicales de contrôle et de blocage des GMS et des enseignes de restauration hors foyer ces derniers mois. Celles-ci ont permis de réengager des négociations avec des enseignes pesant fortement sur le marché national de la viande (McDonald's : 50 000 T de viande/an, Métro, Promocash, Carrefour …etc.) Si les discussions s'avèrent complexes – pour ne pas dire *«farouches»* - il est absolument nécessaire d'amplifier les mouvements à l'encontre de ces enseignes d'ici février prochain et la tenue du salon de l'Agriculture, qui sera l'occasion de rappeler les engagements pris en 2012 en matière d'approvisionnement 100% *«Viande Bovine Française»*, et non respectés, par Carrefour notamment. Les délégués des sections bovines auront en outre pu rappeler que la pression à la baisse mise par la filière sur les animaux depuis le mois d'août n'avait, au vu des éléments de marchés, pas lieu d'être, tant sur le marché de la viande (baisse du niveau d'abattage de 7%, baisse de l'offre européenne de viande de -5 %) que sur celui du maigre où la disponibilité en broutards reste faible en raison de la décapitalisation du cheptel allaitant et par conséquence du nombre de naissance (- 100 000 veaux). Les sections bovines appellent donc les éleveurs à rester vigilants et à ne pas brader leurs animaux sur pression des acheteurs.

Pac : Fixés le 17 décembre

Côté Pac, la FNB a rappelé les priorités qu'elle avait portée dans le cadre des discussions européennes et fait état des grandes orientations définies par François Hollande à Cournon, le 2 octobre dernier. La mise en œuvre d'un nouveau soutien couplé à la vache allaitante doté d'une enveloppe de 690 millions d'€ avait été garantie par le Président de la République en réponse à la nécessité de pouvoir maintenir un potentiel de production réel du secteur vaches allaitantes sur des territoires convertibles. L'impératif de pouvoir accompagner le revenu des éleveurs bovin viande, au plus bas de l'échelle des revenus agricoles depuis huit années, a également été évoqué alors que d'autres productions, par ailleurs bénéficiaires en grande partie du travail effectué par la FNB sur le coulage ICHN/PHAE dans le second pilier (revalorisation du montant/ha de 70 €, extension des exploitations bénéficieras de la mesure et élargissement de l'assiette de paiement de 50 à 75 ha) tentent encore de grappiller quelques subsides sur l'enveloppe destinée au couplage des aides sans pour autant que ceux-ci ne puissent renforcer leur compétitivité. Enfin, les délégués des sections bovines auront réaffirmé leur volonté de voir les fonds Feader du second pilier pour partie ciblés vers l'accompagnement des exploitations de zone de plaine perdant la PHAE, la modernisation des exploitations et l'accompagnement à l'investissement. Des réunions de travail se tiendront prochainement sur le sujet pour faire en sorte que l'élevage bovin viande ne soit pas lésé par cette réforme déstabilisante pour les équilibres territoriaux, pour les territoires à faible potentiel de rendement et à l'herbe subie.



Jean-Pierre Fleury a présidé cette réunion d'échanges et de débat à laquelle une quarantaine de délégués régionaux ont pris part.

S.L – FDSEA 58/FRB BOURGOGNE

Repères

Pour la FNB, la seule option durable reste la revalorisation du prix de la viande
- En renforçant l'export sur Pays-Tiers
- En mettant en œuvre une contractualisation avec prise en compte des coûts de production
- En faisant respecter les engagements VBF et en veillant à la mise en avant de la viande française en distribution et en restauration
- En s'opposant par tous moyens aux accords de libre échange (Accords bilatéraux UE-Canada et UE-USA)
- En veillant en permanence à la stratégie des opérateurs d'aval



La réunion régionale a rassemblé les délégués des sections bovines des FDSEA de Bourgogne.

Communiqué

Télé-déclaration Aide ovins et caprins 2014

Le dépôt des demandes d'aide aux ovins et aux caprins 2014 doit se faire entre le 1er et le 31 janvier 2014.

Comme les autres années, il ne sera pas envoyé de dossier papier. Vous pouvez télé-déclarer sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr à compter du 06 janvier 2014. Vous pourrez utiliser le code Télépac 2014 qui vous sera transmis avec la lettre de fin de campagne 2013 en décembre ou vos codes personnels 2013.
La DDT et les organisations professionnelles peuvent vous assister dans cette télé-déclaration.

Vous pourrez :
- soit télé-déclarer par vos propres moyens de tout poste connecté à internet,
- soit prendre rendez-vous auprès d'un des organismes suivant qui pourra vous assister :
DDT (03 86 71 52 24)
Chambre d'agriculture (03 86 93 40 40)
CerFrance Alliance Centre (03 86 71 92 50) (pour les adhérents)
Cialyn au (03 86 58 39 39) (pour les adhérents)
Elvea 71-58 (03 85 81 38 80) ou (06 18 57 51 59) (pour les adhérents)
Capri-Nièvre (03 86 93 40 00) pour votre déclaration aide caprins
Sicafome (03 86 84 28 75)

Éligibilité :
- Engager un minimum de 50 brebis éligibles ou 25 chèvres éligibles
(animaux identifiés ayant mis bas au moins une fois ou âgés de plus d'un an)
- Détenir l'effectif pendant 100 jours du 1er février au 11 mai 2014
- Déclarer ses surfaces dans le cadre du dossier PAC 2014
- Avoir un ratio de productivité minimal de 0,7 agneau par brebis et par an

Remplacement :
Vous avez la possibilité de remplacer respectivement des brebis ou des chèvres sorties de l'exploitation par des brebis ou des chèvres, dans la limite de 20% des effectifs engagés, par des agnelles ou des chevrettes nées au plus tard le 31 décembre 2013 et identifiées dans les 7 jours suivant leur naissance.

Majoration :
Une majoration de l'aide aux ovins peut être perçue pour les éleveurs engagés dans une démarche de commercialisation, à savoir :
- être adhérent d'une organisation de producteurs commerciale (OP) dans le secteur ovin reconnue par le ministère de l'agriculture
- ou commercialiser au minimum 50% de la production annuelle d'agneaux avec au maximum 3 acheteurs
Les contrats passés doivent porter des indications relatives aux volumes commercialisés, à la durée du
contrat, à la catégorie des produits concernés, aux modalités de collecte ou de livraison, aux critères et
modalités de détermination des prix , aux modalités de paiement, à la révision et à la résiliation du
contrat. Les preuves d'adhésion à une OP commerciale ou les contrats peuvent être déposés ou
réceptionnés à la DDT jusqu'au 31 janvier 2014.
Rappel : le prévisionnel de sortie des animaux peut être télé-déclaré en même temps que votre aide

Engagement :
- respect de la conditionnalité des aides
- localisation des animaux dans le cas où le demandeur dispose de surfaces agricoles ne figurant pas sur sa déclaration surface 2013 : il doit alors compléter sa demande par un bordereau de localisation des animaux précisant les parcelles ou îlots sur lesquels est maintenu le troupeau pendant sa période de détention.

Montant de l'aide :
- Aide aux ovins : 21 € et majoration de 3 € avec éventuellement un stabilisateur sur l'aide de base en cas
de dépassement de l'enveloppe nationale
- Aide aux caprins : l'enveloppe nationale est de 10 millions d'euros, le montant unitaire sera calculé en
fin de campagne.

Contact :
- Mmes Mireille Perraudin, Michèle Meheni
- tel 03 86 71 52 24
- mel : mireille.perraudin@nievre.gouv.fr ; michele.meheni@nievre.gouv.fr
- Site internet : http://www.nievre.equipement-agriculture.gouv.fr

Agenda

Assemblées cantonales JA 89

Prochaines assemblées cantonales de JA 89 :
Cruzy - Ancy le Franc : mardi 7 janvier, à La Beursaudière, à Nitry, à 18 h 30
Poyaudins : vendredi 10 janvier, salle des Fêtes de Champcevrais à 20 h 30
Deux Vallées : mercredi 15 janvier, chez Armand, à 20 h
Courson : vendredi 17 janvier, Cheval Blanc, à Leugny, à 20 h 30
Saint-Florentin : mardi 21 janvier, salle de la Mairie, à Chéu, à 20 h 30
Toucy : vendredi 24 janvier, Salle des Fêtes de Lalande, à 20 h 30
Vermenton : mercredi 29 janvier, Salle d'Arcy sur Cure, à 19 h 00

21-22/12 Marché de Noël à Méré

Retrouvez les producteurs Bienvenue à la Ferme présents habituellement au Marché de Bailly (annulé cette année), samedi 21 et dimanche 22 décembre, de 10 h à 19 h, à Méré, rue de la Fontaine, chez Yvette et Roger Rabuat.
Coordonnées GPS : 47°54' 3.30" N - 3°49'15.31»»E

07-10-17/01 Assemblées cantonales FDSEA 89

Mardi 7 janvier à 13 h 30 à la Chapelle sur Oreuse (Pont sur Yonne et Sergines)
Vendredi 10 janvier, à 14 h à Ligny le Chatel
Vendredi 17 janvier à 9 h, lieu à définir (Brienon et saint-Florentin/Flogny Sud)

06-01 Apecita Permanence

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita, se tiendra jeudi 9 janvier, à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture, auprès de Martine Laurent, tél 03 86 94 28 99

GDS 89

Le point sur l'actualité sanitaire

Les assemblées cantonales organisées par le GDS 89 ont été l'occasion de faire le point sur l'actualité sanitaire dans le département et de dresser un bilan des prophylaxies mises en place



Pascal Arnac Pautrel, directeur du GDS 89, Pascal Legrand président, Frédéric Piron, de la DDCSPP (de gauche à droite).

Concernant la prophylaxie bovine, 940 dossiers ont été gérés (totales et partielles), qui ont généré pas moins de 426 anomalies (45 % des dossiers) et autant de relances envoyées par le GDS, principalement pour un retard dans la prophylaxie (38 %) et un compte rendu TUB IDS incomplet (20 %). Au final, 180 dossiers ont été transférés à la DDCSPP, dont près de la moitié pour comte rendu TUB IDS incomplet. Parmi les autres motifs : retard dans la prophylaxie (17 %), bovins non prélevés (15 %), absence comte rendu TUB (9 %). Les contrôles d'introduction ont pour leur part, concerné 6970 bovins et 258 anomalies ont été décelées, principalement pour visite d'introduction (38 %) et notification d'entrée (31%), non réalisées, débouchant sur 65 dossiers transférés aux services de l'Etat. La gestion de l'ensemble des dossiers représentant un coût de plus en plus important pour le GDS, comme le rappelle son directeur, Pascal Arnac Pautrel.
Près de 600 élevages du département sont certifiés indemnes d'IBR (Rhinotracheite Infectieuse Bovine), dont 30 nouvellement certifiés. Le nombre d'animaux positifs à l'introduction a diminué 40 %, avec 48 bovins détectés, contre 83 sur l'exercice 2011/2012.
Augmentation en revanche, du nombre d'animaux positifs IBR en prophylaxie (392 bovins), du fait d'un cheptel de 130 bovins, fortement impacté.
Un constat inquiétant: l'augmentation du nombre de dérogations au contrôle d'introduction IBR (206 contre 121 l'année précédente).
Un point sur les maladies a été dressé. Année plus calme que la précédente pour ce qui est de la BVD, avec quatre nouveaux cas décelés pour un total de sept cas actifs. Concernant la paratuberculose, toujours une trentaine de plans actifs pour un peu plus de 100 animaux dépistés positifs, mais on ne constate pas de dérive. Même constat pour la Néosporose, avec un seul nouveau plan pour un total de deux actifs, ainsi que pour la fièvre Q, dont le nombre de PCR positives est passé de 17 à 3 cette année. Le vaccin contre le virus Schmallenberg est annoncé et devrait être dis-ponible prochainement mais le GDS 89 conseille de ne pas se précipiter et d'attendre le printemps pour en savoir plus.
En seconde partie d'assemblée, les services de la DDCSPP ont présenté un bilan des différentes prophylaxies mises en place, notamment en ce qui concerne les risques de tuberculose. Rappelons qu'un foyer s'est déclaré cette année chez un éleveur de Bierry les Belles Fontaines. Dans la zone du département où s'effectue une sur-veillance tous les 4 ans, 14 cheptels ('sur 254) ont fait l'objet d'une suspicion, contre 12 cheptels (sur 75), dans la zone à risque. Concernant les abattages diagnostiques, 31 animaux ont été abattus lors de la campagne passée, suite à un résultat positif ou douteux, issus de 22 cheptels, dont 12 en zone IDC. Au niveau national, on est passé sous la barre des 200 foyers référencés, ce qui permettra à la France de conserver le statut *«indemne»*, facilitant ainsi les échanges au sein de l'Union Européenne.



Une vingtaine d'adhérents était présente pour l'assemblée cantonale à Saint André en Terre Plaine

Les blaireaux sous surveillance

Se pose dans le département voisin de Côte d'Or la problématique de la *«recontamination»*, avec 9 cas concernés sur 21 identifiés. Les causes semblent multiples, la contamination par un milieu extérieur étant l'un des pistes possibles. Comme celle des blaireaux, reconnus comme animaux porteurs de la maladie, avec une possible transmis-sion aux bovins. Pas de cas positifs recensés dans la population à ce jour dans le département mais la vigilance est maintenue, 65 cadavres de blaireaux ont ainsi été analysés l'an passé. Une surveillance passive est à l'étude, au travers d'un système de collecte des animaux trouvés morts au bord de la route.

DOMINIQUE BERNERD

Rencontre avec le Préfet

Le ras le bol des entreprises…

La FDSEA 89 a rencontré le Préfet avec les autres représentants du patronat de l'Yonne.

Le mercredi 11 décembre, une délégation a rencontré le Préfet pour l'alerter sur le véritable ras-le-bol des entreprises. La FDSEA 89, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), l'Union des industries et des métiers de l'hôtellerie (UMIH) ainsi que la Fédération des transports routiers (FNTR) avaient répondu favorablement à l'appel unitaire des deux organisations inter-professionnelles Medef et CGPME. Ils ont porté devant le Préfet les revendications et incertitudes de secteurs d'activité représentant dans l'Yonne 1/3 des actifs. Autant dire qu'ils méritaient d'être écoutés. Il faut souligner le caractère tout à fait exceptionnel de cette action unitaire, une première dans l'Yonne. Cela souligne bien la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les entreprises du département et l'exaspération des chefs d'entreprise. Elle démontre également l'attitude responsable et engagée des organisations patronales icaunaises qui, au travers de cette initiative, s'inscrivent dans une démarche positive et souhaitent proposer des solutions concrètes.

Les demandes et propositions sont transversales et sont martelées auprès des représentants de l'État, administrations et politiques, depuis plusieurs mois par tous les participants à la délégation. Ils ont fait part de leur conviction que des solutions existent pour redonner du souffle à notre économie et rendre plus compétitives les entreprises : modification du financement de la protection sociale (sans réduire la qualité des prestations), allégement de la fiscalité par la suppression de certaines taxes, auto-liquidation de la TVA, prise en compte de la notion de proximité lors des appels d'offres, application sans zèle excessif des directives européennes…Ces propositions sont pour l'instant restées lettre morte. La rencontre du 11 décembre a été faite pour alerter une dernière fois le Préfet, lui redire qu'il est nécessaire d'agir et de mettre en œuvre au plus vite les mesures permettant de faire vivre les entreprises et leurs emplois.

Pour la FDSEA 89, Nadine Darlot, vice-présidente, a insisté sur la nécessité d'un moratoire réglementaire et fiscal pour en finir avec l'empilement des réglementations en tous genres qui empêchent de produire et travailler. Chaque nouvelle contrainte introduit une distorsion de concurrence accrue et conforte nos voisins européens en leur donnant un nouvel avantage. Adaptation, souplesse et liberté : voilà ce dont les agriculteurs ont besoin pour entreprendre et continuer à participer au redressement productif de la France, comme les autres secteurs d'activité.

CB

Pac 2013 : modalités de paiement du solde des aides directes

Depuis le 2 décembre, et en complément des avances versées en octobre pour 58,2 millions d'euros dans le département de l'Yonne, les aides directes suivantes sont versées sur les comptes des producteurs dont les dossiers sont totalement instruits :
- solde de l'aide découplée (DPU) ;
- aide supplémentaire aux protéagineux ;
- aide aux légumineuses déshydratées ;
- soutien à l'agriculture biologique ;
- solde des aides aux ovins et aux caprins ;
- aide à la production de lait de montagne ;
- aide aux veaux sous la mère et veaux produits selon le règlement de l'agriculture biologique.

Comme chaque année, les avances sur les aides bovines (PMTVA) se poursuivent et les soldes interviendront au cours du premier trimestre 2014.
L'assurance récolte et les trois aides exceptionnelles à l'élevage (aide à la vache allaitante, aide à l'engraissement, aide à la production de lait) seront versées, à l'issue de leur instruction, au premier trimestre 2014.
La consultation des comptes-rendus de paiement est accessible sur le site TélePac :
www.telepac.agriculture.gouv.fr
module «*mes données personnelles*» puis «*mes courriers*».

Stabilisation des aides :
- L'aide supplémentaire aux protéagineux s'élève à 205 € par hectare (200 € en 2012).
- L'aide aux légumineuses déshydratées sera de 126 € par hectare de surfaces en légumineuses (125 € en 2012).
- L'aide de base aux veaux sous la mère et veaux bio est fixée à 35 € par veau éligible (35 € en 2012). L'aide majorée pour les éleveurs adhérents à un groupement de producteurs est de 70 €.
- L'aide au lait de montagne est fixée à 20 € pour 1 000 litres et la référence éligible est plafonnée à 113 000 litres par exploitation.
- Comme les années précédentes, aucun stabilisateur n'est fixé pour les aides à l'agriculture biologique (conversion et maintien). Les montants d'aide définis en début de campagne restent inchangés.
- Pour assurer le respect du plafond budgétaire, il a été fixé un coefficient stabilisateur de 96,79 % aux paiements de l'aide découplée (DPU). Il était de 96,69 % en 2012.

DDT 89
Service de l'Économie Agricole

PAC 2013 : modulation des aides directes et discipline financière

Modulation des aides
Comme en 2012, une modulation de 10 % est appliquée sur l'ensemble des aides du 1er pilier 2013.
Discipline financière
La discipline financière, créée en 2003, est l'application d'une réduction sur l'ensemble des aides directes du 1er pilier des agriculteurs européens, pour respecter les plafonds financiers fixés pour la PAC.
Elle sera appliquée pour la première fois sur les aides de la campagne 2013.
Deux raisons expliquent cette mise en place :
- le paiement des aides directes 2013 est imputé sur le budget 2014 qui s'inscrit dans le nouveau cadre budgétaire 2014-2020 en léger recul par rapport au précédent. Cela entraîne une réduction de 1,30 % des aides.
- à partir de 2013, le financement d'une réserve qui permettra de faire face aux crises agricoles en 2014 est prélevé sur les aides directes, ce qui entraîne une réduction de 1,15%.

La discipline financière est appliquée à partir du 1er décembre 2013, mais la réduction globale de 2,45 % concerne bien l'intégralité des paiements des aides directes. Tous les paiements directs seront donc réduits au delà d'une franchise de 2 000 € par exploitation, en tenant compte de la transparence Gaec.
Son impact sera indiqué sur le relevé de situation, qui présente le paiement de chaque agriculteur, au niveau de la mention « réduction pour discipline financière ».
Une notice informative est disponible sur la page d'accueil de TélePac
www.telepac.agriculture.gouv.fr

DDT 89
Service de l'economie agricol

Sortir

Exposition Vilmorin à Auxerre
Devant le succès de l'exposition «*Un potager de plâtre*», présentant la collection de légumes Vilmorin, le Muséum d'Histoire naturelle, 5 boulevard Vauban à Auxerre, a décidé de consacrer une salle à une quarantaine de pièces. L'occasion pour ceux qui n'auraient pas pu voir cette exposition, de la découvrir et l'opportunité pour les écoles et les centres de loisirs, de participer à différents ateliers. Entrée libre. Expo jusqu'au mois de juin

La vie quotidienne des poilus
Une exposition d'Adiamos 89 rassemblant objets et documents de la vie quotidienne des poilus de la guere 14-18, se tient à l'Abbaye Saint-Germain, à Auxerre jusqu'au 26 janvier. En partenariat avec le Crapouillot et l'Amicale philatélique auxerroise. Dans le cadre de la mission centenaire 14-18. Entrée libre Tous les jours, sauf le mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Expo de Noël à Saint-Fargeau
Du 30 novembre au 28 décembre, l'office de tourisme de Saint-Fargeau présente une exposition de Noël (objets artisanaux et produits locaux). Du lundi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h (fermé le lundi matin) ; Dimanche 15 et 22 décembre, de 10 h à 12 h; Mardi 24, fermeture à 16 h ; Samedi 28, de 9 h 30 à 12 h 30. Entrée libre





▸Formations

Formations Phyto FDSEA 89

Formation *«Certificat phytosanitaire - Chef d'exploitation Polyculture/ Elevage»*, organisée par la FDSEA de l'Yonne, sur 2 jours, vendredi 10 et vendredi 17 janvier, de 9 h à 17 h 30, à la Chambre d'agriculture d'Avallon, 9 avenue du 11 novembre.
Le plus de cette formation: une approche globale de la réglementation sur les phytosanitaires basée sur des supports variés et animée par des quizz pour évaluer l'évolution de vos connaissances au cours des 2 jours. Intervenants : Sandrine vatinelle, référente productions végétales, FDSEA 89 Julian Martin, Chambre d'agriculture de l'Yonne pour la polyculture/élevage
Contact : 03 86 49 48 10

Mes P@rcelles : solution pour piloter mes vignes

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation d'une journée sur ce thème, au lycée agricole de Venoy. Date : jeudi 9 janvier
Objectif :
Etre capable d'utiliser seul l'outil internet cartographique pour réaliser son plan prévisionnel de fertilisation et enregistrer ses interventions ; savoir réaliser son assolement cartographique ; pouvoir enregistrer ses interventions (semis, Cipan, engrais, phytos), en conformité avec la réglementation et de manière autonome
Contact : Sandra Martinet, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 28 42

Mon exploitation au regard de la conditionnalité et de la certification environnementale

Formation sur 1,5 jour, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Dates : vendredis 10 et 17 janvier (polyculteurs). Autres sessions «éleveurs» prévues en mars et avril 2014
Objectif : Vérifier la conformité de son exploitation vis-à-vis de la conditionnalité des aides ; connaître les modalités d'accès à la certification environnementale et savoir positionner son exploitation
Contact : Cyrille Fournier, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 10

UPVY

Pas de quoi lever les interrogations sur la nouvelle Pac…

Dans un courrier adressé au député de la 1ère circonscription, Guillaume Larrivé, la Présidence de la République conforte les choix adoptés dans le cadre de la mise en œuvre de la future Pac.



La rencontre des représentants de l'UPVY avec le député de la 1ère circonscription, Guillaume Larrivé, s'est déroulée le 17 octobre dernier, à Auxerre

Alerté par l'Union des Productions Végétales de l'Yonne, des conséquences de la nouvelle PAC sur les exploitations céréalières icaunaises, le député de la 1ère circonscription, Guillaume Larrivé, avait adressé un courrier au Président de la République, afin de relayer les préoccupations exprimées. La réponse reçue du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, Nicolas Revel, conforte les choix adoptés :

« Monsieur le Député,
Vous avez fait part au Président de la République des préoccupations exprimées par l'Union des productions végétales de l'Yonne, s'agissant de la mise en œuvre de la politique agricole commune pour la période 2014-2020.
Vous évoquez notamment la convergence du montant par hectare des aides découplées de la PAC et la sur-dotation des premiers hectares de chaque exploitation.
Le Président de la République est convaincu que les secteurs agricole et agro-alimentaire sont une force pour notre pays sur le plan économique et social comme en termes d'aménagement du territoire. L'agriculture et l'agro-alimentaire créent de l'activité et sont sources d'emplois non délocalisables.
Le Chef de l'Etat est également persuadé de la nécessité de préserver la diversité des productions et de maintenir un équilibre entre les filières de production végétales comme animales, qui sont très dépendantes les unes des autres.
Au moment où l'élevage français est fragilisé, il est essentiel de l'accompagner de manière à maintenir l'emploi et l'approvisionnement des outils de transformation qui y sont attachés. C'est aussi un gage de stabilité des marchés céréaliers.
Tel est le sens des orientations annoncées par le Président de la République le 2 octobre dernier. S'agissant plus précisément des deux dispositifs que vous évoquez, il a été décidé de procéder à une convergence progressive du montant unitaire par hectare, atteignant 70 % de la moyenne nationale en 2019. Autant il était essentiel de sortir des références historiques, comme l'ont décidé le Conseil et le Parlement européen, autant il était important de ne pas déstabiliser les systèmes d'exploitation et de leur laisser le temps nécessaire pour s'adapter. Cette approche réaliste a justifié le choix fait d'une convergence partielle et progressive.
En ce qui concerne la sur-dotation des premiers hectares, elle vise à soutenir l'emploi sur les exploitations agricoles en confortant les structures d'élevage où la recherche de gains de compétitivité par l'agrandissement est plus diffi-cile à mettre en œuvre. Cette mesure permet également de compenser l'effet de la convergence sur les exploita-tions laitières françaises. Là encore, la mise en œuvre de la mesure sera progressive et 20 % de l'enveloppe al-louée au premier pilier y sera consacré en 2018.
Les préoccupations dont vous faites le relais ont bien été prises en compte dans le cadre des arbitrages rendus sur la mise en œuvre de la PAC. Ceux-ci traduisent un équilibre entre la nécessité de soutenir la diversité des produc-tions et d'accompagner l'élevage en situation plus fragile et celle de ne pas déstabiliser les systèmes d'exploitation confrontés à la concurrence internationale.
Je vous prie d'agréer, etc. »

Consommation

«Dis-moi ce que tu veux, je te dirai comment t'en passer !»



Franck Lehuédé était l'invité de l'Assemblée générale de 110 Bourgogne, le 6 décembre dernier, à Auxerre

La crise influe sur le comportement des consommateurs. C'est ce qu'est venu rappeler Franck Lehuédé, chercheur au Credoc (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observatoire des Conditions de Vie), invité de l'assemblée Générale de la coopérative 110 Bourgogne.

Alors que 60 % de la population considèrent que leur pouvoir d'achat va diminuer dans les 12 mois à venir, jamais les effets de la crise ne se sont autant fait ressentir sur la consommation, qu'aujourd'hui. Pessimistes et désabusés, les Français ont toujours un *«vouloir d'achat»*, mais le pouvoir d'achat ne suit pas et influe sur les habitudes. C'est ce qu'est venu expliquer Franck Lehuédé, chef de projet senior au sein du département Consommation du Credoc, intervenant à l'assemblée générale de 110 Bourgogne, le 6 décembre dernier.
L'anticipation sur l'avenir est aujourd'hui majoritairement négative. La faute au chômage, aux années de pouvoir d'achat en berne, à la perception parfois qu'ont les français de la crise elle-même… Le moral des Français atteint des profondeurs abyssales, avec comme élément déterminant, des réductions drastiques dans leurs dépenses de consommation. Secteurs les plus touchés: les loisirs (- 57 %), l'habillement (-56 %), l'équipement de la maison (- 37 %). Arrive en 4e position l'alimentaire, pour 17% de la population, qui a décidé de faire des arbitrages en défa-veur de ce secteur jusqu'alors préservé. Pour la première fois, on enregistre deux années de baisse consécutive en ce domaine. Pour un certain nombre de consommateurs, comme le souligne Franck Lehuédé, *«l'alimentaire est devenu aujourd'hui une variable d'ajustement, comme peut l'être le loisir ou l'achat d'une automobile»*.

Recul de la consommation des produits carnés

Les raisons sont multiples et entre autres, générationnelles : *«plus vous appartenez à une génération ancienne, plus l'alimentaire a de l'importance et plus les arbitrages vont s'exercer sur d'autres secteurs…»* Si depuis le début de la crise, les produits laitiers s'en tirent plutôt bien, de même que des valeurs refuges comme le pain et les céréales, on constate un net recul de la consommation des produits carnés, notamment la viande rouge, passée, chez la *«génération robot électrique»* (1937-1946), de 800 € à 400 € par an. La crise de confiance née des fraudes autour de la viande de cheval venant accentuer le problème. Par ailleurs, si l'attrait pour les produits alimentaires locaux s'amplifie, il ne concerne encore seulement que 10 % de la population.
Si à une époque, le milieu marketing plébiscitait *«la ménagère de moins de 50 ans»*, il a compris depuis tout l'intérêt des *«plus de 50 ans»* : *«un créneau qui fera 47 % de la population en 2015, mais représentera plus de 60 % du marché alimentaire. D'où l'enjeu de comprendre et répondre à leurs attentes…»* En revanche, l'alimentaire a des inquiétudes à se faire, au regard des habitudes de consommation des plus jeunes, plus enclins à diriger leurs dépenses vers les loisirs et les communications : *«les 22 ans d'aujourd'hui en auront 82 dans 60 ans. S'ils continuent à avoir le même comportement, le marché alimentaire ne représentera plus alors que 7 à 8 % de l'ensemble des dépenses…»*
La crise ? Quelle crise ? Après tout, mieux vaut se souvenir de ce que disait le regretté Coluche: *«Dis-mois ce que tu veux, je te dirai comment t'en passer !»*

DOMINIQUE BERNERD

Crédit Agricole

Plus de 18 siècles de travail récompensés !

Une cérémonie de remise de médailles du travail a mis à l'honneur 54 salariés icaunais du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, qui représentent à eux tous l'équivalent de 1805 années de travail.



CP Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Une partie des salariés médaillés et des retraités

Une cérémonie de remise des médailles du travail a eu lieu mardi 10 décembre, à l'hôtel restaurant Les Clairions à Auxerre. A cette occasion, Jacques Kermarrec, directeur général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, accompagné de Roland Picot, directeur du Développement des Ressources Humaines et de Patrick Simonin, directeur bancaire Assurances et Crédits, a récompensé une cinquantaine de salariés icaunais. Cet évènement a également été l'occasion de célébrer les départs en retraite de l'année, en retraçant les parcours de chacun, dans une ambiance conviviale. Au total, 54 médailles ont été décernées : 10 médailles d'argent (récompensant 20 années de travail), 13 médailles vermeil (30 années de travail), 5 médailles d'or (35 années de travail), 26 médailles Grand or (40 années de travail.

Les récipiendaires :

Médaille d'Argent :
Jean-Marc Belorgey; Céline Bernier; Alda Cekic; Christine Corbet; Catherine Gerault; Franck Laivier; Valérie Lenoir; Romuald Noble; Christophe Perrot; Anthony Sisternas

Médaille Vermeil :
Joëlle Cojean; Pascal Cornet; Gilles Dollet; Françoise Dumont; Philippe Fontenel; Chantal Girard; Denis Lecamus; Gérard Machavoine; François Mateos; Bruno Mouturat; Véronique Noël; Jean-Michel Vallier; Patrick Vilain

Médaille Or :
Odile Moreau; Jean-François Nicolet; Jean-Claude Pavan; Eliane Simplot; Christian Zanetti

Médaille Grand Or :
Marie-Françoise Beaucamp; Alain Bonnet; Camille Brienne; Edith Chantrier; Patrice Charrier; Raymonde Delage; Jocelyne Denicant; Annick Dufour; Jocelyne Favrot; Marie-Annick Henry; Odette Legret; Nelly Mary; Jean-Jacques Mulot; Edith Pathouot; Martine Revaux; Maryse Richardot; Evelyne Rousselat

Liste des retraités médaillés :
Médaille Grand Or :
Jean-Claude Argenson; Jacky Colin ; Daniel Dechaud; Maxime Menard ; Marie-Pierre Michault; Dominique Morin; Annie Pathouot; Régis Picoche; Jean-François Trognon

Liste des retraités :
Madeleine Barbe; Jacques Boury; Jean-Pierre Comte; Patricia Conus; Alain Delesalle; Michèle Desbouis; Arlette Girod; Jean-Max Hivert; Alain Lherpinière; Patrick Mariaux; Michel Mercier; Serge Piaut; Jean-Marc Picard; Philippe Serain; Daniel Servan; Michèle Simon; Patrick Thomas; Nadine Voisin

Joigny

Le CER France Yonne inaugure ses nouveaux locaux

Le projet était devenu prioritaire, suite au rapprochement du CER France Yonne avec le SECAB et la Fiduciaire de Bourgogne. Entamés il y a deux ans, les travaux viennent de s'achever et le nouveau bâtiment regroupant les activités des trois entités a ouvert ses portes, 84 route de Montargis, au cœur de la zone d'activité de la Petite Ile, à Joigny.
Les habitués du siège auxerrois du CER, au 37 de la rue de la Maladière ne seront pas dépaysés, puisque le chantier a été confié au même architecte, Bertrand Francin. Avec à la clé des coloris de murs et une configuration de bureaux quasiment identiques, pour un bâtiment classé lui aussi *«basse consommation énergétique»*, avec pour objectif, d'être en deçà de 50 Kwh de consommation annuelle par m². Comme l'a rappelé Laurent Beurienne, directeur du CER France Yonne : *«le regroupement des trois structures en un seul lieu est aussi vecteur d'économie durable, le financement du projet ayant été facilité par les économies de loyer réalisées ainsi que par les charges locatives, du fait d'un niveau de performance énergétique sans commune mesure avec les anciens bâtiments…»*



A l'heure du couper de ruban : Bernard Moraine, Maire de Joigny, Pierre Dechambre, CER France Yonne, Eric Coquille, président CER France Yonne, Nicolas Soret, président de la Communauté de Communes, Bertrand Francin, architecte, Laurent Beurienne, directeur CER France Yonne (De gauche à droite)

D'une superficie totale de 700 m², le nouveau bâtiment du 84, route de Montargis à Joigny, abritera 32 salariés, dont 14 dédiés au secteur artisans, commerçants et professions libérales et 12 au service des agriculteurs, viticulteurs et éleveurs du Jovinien. Avec pour nouveauté, la mise en œuvre d'une entité paie, regroupant un effectif de trois personnes. Un secteur d'activité centralisé jusqu'alors au siège auxerrois.

En chiffres

La nouvelle agence
Deux ans de travaux 2400 m³ de remblais 870 m² d'enrobé 340 m³ de béton 9 tonnes d'acier 430 m² de couverture 6 km de câbles électriques 670 m² de faux plafonds 1600 m² de peinture 63 fenêtres 700 m² de surface 40 places de stationnement

Formations

Formation d'une journée organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne (Intervention d'Arvalis)

Lieu : Avallon
Date : mardi 7 janvier
Objectif : Être capable de vérifier la rentabilité de l'investissement dans le contexte de sa propre entreprise ; savoir dimensionner un investissement adapté à ses besoins ; être capable d'analyser les offres du marché de façon pertinente
Contact : Richard Wylleman, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 24

Formations courtes au CFPPA Auxerre la Brosse

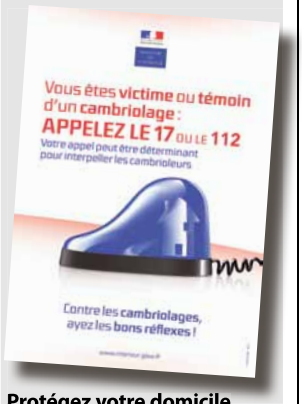
Taille de la vigne : Début le 13 janvier. Organiser et réaliser la taille à partir de consignes en fonction du mode de conduite du domaine.
Conduite d'enjambeur : Début le 1er avril. Initiation à la conduite d'enjambeur en toute sécurité.
Commerce internationale des vins : Début le 30 janvier. Comment élaborer des stratégies gagnantes permettant le développement international.
Réunion de présentation Formation commerce international le 28 novembre à 18h.
Pour tous renseignements : CFPPA Auxerre La Brosse 03 86 94 60 20





▸A noter

Cambriolage Victime ou témoin, ayez les bons réflexes



Protégez votre domicile
– Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
– Soyez attentifs à vos clés.
– Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
– Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
– Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.
Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise…), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence
– Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
– Donnez l'impression que votre domicile est habité.
– Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
– Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « ranquillité vacances». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
– Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage
– Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
– Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
– Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
– Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
– Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.
Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect. Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr

Concours de fleurissement

La passion des fleurs récompensée

Villes et Villages Fleuris

Cette année, 109 communes se sont inscrites au concours départemental des villes et villages fleuris, dont le palmarès a été dévoilé le 29 novembre dernier.

La fidélité finit toujours par payer et c'est tout naturellement que la commune de Saint-Florentin a été retenue, pour accueillir cette année la cérémonie de remise des prix du concours des villes et maisons fleuries, en récompense d'un engagement dans la démarche de fleurissement qui remonte au début du concours, il y a 54 ans. Un prix spécial lui a même été décerné pour cette exceptionnelle longévité.
La cérémonie s'est déroulée sous la double présidence de Jean-Baptiste Lemoyne, président de Yonne Tourisme et du président du Conseil général, André Villiers. Présents également, le maire de Saint-Florentin, Yves Delot, ainsi que les membres du jury départemental de fleurissement. Cette année, 109 communes étaient inscrites au concours et près de 500 fleurissements, toutes catégories confondues, ont été visités par le jury, composé de membres de la Société d'Horticulture de l'Yonne et de la Société Horticole de Sens, de professionnels et de per-sonnalités qualifiés, ainsi que d'élus. Parmi les critères retenus pour départager les communes : le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie et le développement durable, au travers notamment de la gestion de l'eau, ainsi que l'animation et la valorisation touristique. Une nouveauté 2013 : le prix de l'arbre remarquable, visant à récompenser les communes ou particuliers qui possèdent un arbre remarquable et ont mis en place des mesures visant à le protéger, l'entretenir dans les règles de l'art et de le promouvoir. Premier lauréat : la commune d'Etais-La-Sauvin. En catégorie *«fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries»*, la palme 2013 revient à M et Mme Alain Jacquemier, à Butteaux.
Le département de l'Yonne compte aujourd'hui 39 communes labellisées de 1 à 4 fleurs, la plus fleurie étant la ville de Sens.

DOMINIQUE BERNERD


La ferme lauréate 2013, des époux Jacquemier, à Butteaux (photo Soufflard)

▸Palmarès

Villes et Villages fleuris :
1ère catégorie (moins de 200 hab.)
1er prix : Sainte-Colombe-sur-Loing (198 h.)
2e catégorie (de 201 à 500 hab.)
1er prix : Val-de-Mercy (383 h.)
3e catégorie (de 501 à 1000 hab.)
1er prix : Sauvigny-le-Bois (780 h.)
4e catégorie (de 1001 à 2000 hab.)
1er prix : Gron (1300 h.)
5e catégorie (de 2001 à 5000 hab.)
1er prix : Paron (4584 h.)
6e catégorie (plus de 5000 hab.)
1er prix : Migennes (7400 h.)

Prix spéciaux départementaux :
Prix du lavoir fleuri :
La commune de Bléneau (1491 h.)
Prix de la mairie fleurie :
La commune de Villebougis (600 h.)
Prix de l'arbre :
La commune de Villeneuve l'Archevêque (1271 h.), pour ses promenades
Prix de l'arbre remarquable :
La commune d'Etais-La-Sauvin (714 h.), pour son chêne situé au lieu-dit Vellery
Prix de la 1ère participation au concours :
La commune de Villeneuve-La-Dondagre (250 h.)
Prix de la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air :
1er prix : Camping Les Coullemières (Mr. Serge Zengarli), à Vermenton
Prix départemental des petits jardiniers :
1er prix : Ecole primaire à Domats

Prix du décor potager :
1er prix : René Pinardin, à Toucy
Prix des écluses fleuries :
1er prix : Mr Rossi, écluse n° 73 à Vincelles
Maisons fleuries avec jardins :
1er prix : Mr et mme Gérard Jacques à Monéteau
Balcons fleuris :
1er prix : Mr Jean-Paul Regnard, à Paron
Façades fleuries et décors floraux sur la voie publique :
1er prix : Mr et mme Didier, à Gland
Hébergements touristiques fleuris :
1er prix : Chambres d'hôtes Domaine des Roches (Mrs Eric Brien et Jean-Claude Roques), à Sainte-Magnance
Fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries:
1er prix : Mr et Mme Alain Jacquemier, à Butteaux
2e prix : Mr et Mme Max Milachon, à Villebougis
3e prix : Mr et Mme Edmond Cirot, à Cerisiers
4e prix : Mr et Mme Bernard Michaut, à Beines
Dans cette catégorie, ont obtenu les félicitations du jury :
Mme Ghislaine Boname, à Villiers-sur-Tholon, Mrs Franck et Edmond Chalmeau, à Chitry-le-Fort, Mme Nelly Char-don, à Venouse, Mr et Mme Pierre Denis, à Champcevrais, Mr Etienne Dizien, à Champcevrais, Mr et Mme Robert Fromont, à Perrigny, Mr Michel Gaudin, à Lavau, Mme Claudette Gibier, à Germigny, Mme Geneviève Leblond-Landrier, à Piffonds, Mme Annie Mény, à Sainte-Colombe-sur-Loing, Mr Bernard Montagne, à Villiers-sur-Tholon, Mme Gisèle Provost, à Fontenoy, Mr Bernard Rappeneau, à l'Isle-sur-Serein, Mme Renée Roy, à Toucy, Mr et Mme Michel Savereau, à Mailly-la-Ville

Rendez-vous

Marché de Noël *«Bienvenue à la Ferme»* à Méré

Suite à l'annulation du Marché des Caves Bailly-Lapierre (ndlr : notre édition du 6 décembre) et après avoir tenté, mais en vain, de se replier sur Auxerrexpo, seul lieu susceptible de pouvoir accueillir l'ensemble des exposants présents d'ordinaire à Bailly, les producteurs du réseau *«Bienvenue à la Ferme»* sont parvenus malgré tout à organiser en dernière minute, un Marché de Noël inédit, où donner rendez-vous à leurs clients et amis. Retrouvez- les samedi 21 et dimanche 22 décembre, de 10 h à 19 h, chez Yvette et Roger Rabuat, rue Fontaine, à Méré (Coordonnées GPS : 47°54'3.30"N - 3°49'15.31"E). Un chapiteau y a été dressé et vous attend, pour vous aider à composer vos menus de fêtes.

Les producteurs et artisans présents :

Volailles, terrines, rillettes, asperges de l'EARL de la Maiterie
Vins de Chablis et Bourgogne Epineuil du Gaec des Vins Vieux
Cidre, jus de pomme, ratafia, eaux de vie du Domaine La Charloise
Fromages de vache de Jean-Luc Varlet
Escargots préparés de Croque Bourgogne
Fromages de chèvre du Gaec Desmoutiers-Breton
Miels, pains d'épices de Christine Busson
Produits de cerf (terrines, plats cuisinés…) d'Hervé Moreau
Produits de canard (foie gras, terrines, plats cuisinés…) de Roger et Yvette Rabuat
Produits de truite du Gaec de l'Aube
Chocolats de Gregory Feret
Noisettes, noix, huile de Patrick Barbotin
Pains et viennoiseries du Pain Retrouvé
Truffes de Jean-Marie Coste
Céramique de Jean-Pierre Meyer



Session de la Chambre régionale d'agriculture

Une actualité sous tension de la PAC

La Chambre régionale d'agriculture vient de se réunir en session à Pouilly-en-Auxois. Une session sous la pression des futures dispositions de la Pac 2014 et de la répartition des fonds du second pilier.


Les chambres sont très attentives à l'équilibre budgétaire.

Pour cette dernière session de l'année 2013, on peut constater que sur le difficile exercice du budget, la Chambre régionale d'agriculture maintient fermement la barre et réussit même à faire baisser ses charges de fonctionnement par rapport aux prévisions. On relève d'ailleurs que les quatre Chambres départementales et la Chambre régionale de Bourgogne, poursuivent collectivement le même objectif d'équilibre financier. L'examen des comptes traduit donc un bilan de santé plutôt satisfaisant pour la Chambre régionale, marqué par un resserrement entre le prévisionnel et le réalisé. *«Pas de quoi pavoiser outre mesure»* traduit le président de la Chambre Christian Decerle, *«ni de crier famine donc, mais une situation plutôt saine. On doit rester sur le qui-vive, attentif et réactif en matière financière»*.

Une politique de projets et de vrais sujets

Mais l'actualité c'est aussi depuis plusieurs semaines la répartition des fonds du 2ème pilier de la PAC et les impacts de cette nouvelle politique agricole commune, pour l'agriculture et l'environnement des systèmes agricoles. Christian Decerle relève ainsi que le fait que la gestion des fonds du second pilier *«migre vers le conseil régional est un élément important»* et oblige à gérer une situation nouvelle qui peut être *«délicate»*. La profession est bien entendu très présente sur le dossier Feader et *«fait remonter tout ce qui doit l'être»*. Les relations constructives et *«la volonté de coopération représentant un plus dans ces moments là»*.
Les discussions se poursuivent donc sur la gestion de l'utilisation de ces fonds pour lesquels, Jacques Rebillard, vice-président du Conseil régional, traduit la volonté de la collectivité territoriale *«de mettre ces moyens au service d'un projet de développement de l'agriculture»*. Une politique de projets qui concerne directement les stratégies bâtiments, l'autonomie protéique et la production régionale de protéines végétales, l'engraissement... De *«vrais sujets»* directement liés aux besoins des territoires. Mais tout dépendra aussi des possibilités d'assurer ou non les co-financements.

Concertation et dialogue

A l'horizon de l'été 2015 se projette le déménagement de la Chambre régionale d'agriculture qui rejoindra le pôle Agronov à Bretennières. La vente des locaux de Quétigny assure déjà une bonne partie de l'investissement immobilier nécessité par le rassemblement des forces vives de l'agriculture, sur cette nouvelle aire du développement agricole régional.
Représentant l'État, Jean Roch Gaillet, directeur de la DRAAF, a fait ressortir le travail efficace effectué au plan régional sur le Feader. Sur les dossiers agricoles, les demandes concernant les zones intermédiaires ont été remontées au plus haut niveau et *«les messages sont passés»*. La rencontre à Dijon avec le conseiller du ministre de l'Agriculture n'a pas été vaine, puisque ce dernier s'est appuyé sur tous les éléments portés à sa connaissance.
Dans ces moments charnières d'une nouvelle définition de la politique agricole, beaucoup de temps a été consacré à la concertation entre toutes les instances et les professionnels mais, justifie Jean-Roch Gaillet *«c'est important alors que l'on bâtit pour les années à venir, ce qui nécessite d'être constructif et de faire les bons choix pour l'agriculture bourguignonne»*.

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Repères

MSA : Ce qui change pour en 2014

Invité à intervenir lors de la session de la Chambre régionale d'agriculture, Dominique Bossong, président de la MSA de Bourgogne, a fait le point des évolutions législatives à venir. Les ressortissants du Gamex vont entrer dans le giron de la MSA, tandis que la gestion de l'Atexa est ramenée à la MSA. A partir du 1er janvier 2014 des indemnités journalières pour maladie (après délai de carence de 7 jours) pourront être versées, la cotisation s'élèvera à 200€/an. La revalorisation des petites retraites est actée mais elle passera par la solidarité professionnelle. Côté salariés, ces derniers pourront valider un trimestre complet en ayant travaillé au minimum 150h/ Smic. Au titre des enveloppes destinées aux agriculteurs en difficulté, la MSA va redistribuer 1,2 M€ sur une enveloppe nationale de 30 M€. Sont concernés les producteurs victimes d'aléas climatiques. Enfin, MSA Services Bourgogne Franche-Comté poursuit ses actions en dehors de la protection sociale obligatoire. Ces services viennent en appui comme par exemple pour la réalisation du module santé des formations Certiphytos ou pour des actions de territoire à dimension sociale. Pour finir, Dominique Bossong a rappelé l'échéance des élections à la MSA en janvier 2015.

Marchés

Cerevia ouvre de nouvelles voies aux céréales de Bourgogne

Invité à présenter les activités de l'union Cérévia, Robert Bilbot, directeur de cet outil coopératif a donné les grandes orientations du marché mondial des céréales.



Cérévia avec ses sept groupes coopératifs sur trois régions, 3,5 millions de tonnes commercialisées dont 50% à l'export, représente une formidable opportunité donnée aux céréales de Bourgogne de se positionner sur les marchés. Et pour les céréaliers c'est un moyen supplémentaire de valoriser leur production. Comme l'a rappelé en préambule Vincent Lavier, responsable du comité d'orientation grandes cultures à la Chambre régionale, *«La Bourgogne est une grande région céréalière, orientée vers des productions de qualité, mais les systèmes sont fortement dépendants des aides»*. Face à cela, une union comme Cérévia ouvre de nouveaux horizons aux céréaliers de Bourgogne. Une offre massifiée face aux marchés ce sont des possibilités logistiques démultipliées pour les 3,3 Mt mises en marché. Et le marché c'est d'abord le marché intérieur (55% du volume) et ensuite l'export (45%). Un marché intérieur très diversifié entre la meunerie, l'alimentation animale, la trituration, l'amidonnerie, les malteurs... et un marché extérieur demandeur en blés, maïs, orge de mouture et orge de brasserie.

Blé : un bilan sain mais fragile

Les blés tiennent bien entendu le haut du pavé avec 1 400 000 tonnes écoulées, la moitié sur le marché intérieur et l'autre à l'export. *«Sur le marché des céréales, la situation du blé est plutôt bonne»* analyse Robert Bilbot, *«car la consommation est en hausse, hausse également de la production mais relative car neutralisée par le repli des stocks de départ»*. Au final on se retrouve avec *«un bilan sain mais fragile. A la moindre étincelle, le marché peut s'enflammer»*, attisé par le marché à terme qui *«amplifie le mouvement»*.
De plus en plus de pays donnent la priorité à la préservation -ou la reconstitution- de leurs stocks de blé et peu comme le Canada peuvent se prévaloir de *«disponibilités records»*. L'Inde a une grosse capacité d'exportation mais en blés fourragers essentiellement. Les États-Unis sont absents du marché, la Chine importe massivement, le Brésil aussi, la Russie surveille ses stocks et la récolte de l'hémisphère Sud est incertaine. *«En Europe la situation est contrastée également, la production augmente mais les disponibilités progressent à peine»*. Et surtout, l'Europe connaît un sérieux problème de qualité sur ses blés. *«Trois quarts de points de perte de protéine en dix ans»*, là où il en faudrait *«un de plus»* ce n'est pas rien, alors que *«la mécanisation de la boulangerie et de la meunerie oblige à utiliser un produit plus stable»*. Pour ne rien arranger la génétique française marque le pas. La situation est préoccupante car *«nos blés subissent une décote sur les Pays Tiers»*. En terme de prix, *«la tendance reste plutôt haussière que baissière»*, mais *«si le bilan reste équilibré le marché lui est nerveux»*.
Grand vainqueur au hit parade de la demande, le maïs voit sa consommation mondiale fortement progresser (+ 100 millions de tonnes à 943 Mt en 2013). Les marchés sont sous tension face à cette demande accrue. Deux producteurs émergent nettement : les USA qui engrangent des stocks records et l'Ukraine avec un record de production, dont les trois quarts sont destinés à l'export. En soja, le bilan là aussi est tendu, avec les USA et le Brésil au coude à coude. En colza c'est un peu moins tendu, mais la production qui stagne ou régresse sous nos latitudes, remonte vers les pays du Nord de l'Europe.
Les chiffres parlent, aux hommes d'agir ensuite. Robert Bilbot encourage donc *«à produire, c'est une évidence pour répondre à la demande, mais à produire avec un objectif de qualité»*. Et là *«il va falloir faire des progrès»*, notamment sur les blés destinés à la panification. Quant au marché des oléagineux, *«la problématique colza doit être prise en compte»*.

AMK

▶ En bref

Climats de Bourgogne : dans la hotte du Père Noël ?

La décision n'est pas encore tout à fait officielle, mais la bonne nouvelle se répandait déjà depuis lundi soir. Aurélie Filipetti, ministre de la Culture a annoncé au sénateur-maire de Dijon, François Rebsamen, que le dossier de candidature des Climats de Bourgogne allait être déposé à l'Unesco au nom de la France. Cette étape essentielle ouvre la voie à une inscription des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial à l'été 2015, après la venue des experts ICOMOS. L'annonce faite lors de l'assemblée générale du BIVB, qui venait de renouveler ses instances avec Claude Chevalier comme Président et Louis-Fabrice Latour comme président délégué, a fait sont effet. Elle a été saluée par des applaudissements nourris.



CFPPA's de Bourgogne

Une action collective pour améliorer l'offre de formation

Conscients de leur mission en matière de formation et de la nécessité de rendre leur offre plus visible et plus lisible, les CFPPA's de Bourgogne, réseau des neuf centres répartis sur l'ensemble de la région, ont décidé de travailler ensemble sur une expérimentation qui a débouché sur la formalisation de 24 modules de formation-action.

On peut partager les mêmes valeurs, avoir des missions identiques et pourtant ne pas parler toujours le même langage. C'est ce qui est ressorti d'un travail engagé initialement en 2012 avec le C2R*, concernant la lisibilité de l'offre de formation des CFPPA de Bourgogne. Établissements publics locaux, les neuf CFPPA de Bourgogne, répartis sur les quatre départements proposent une offre de formation professionnelle agricole, ancrée dans la ruralité, qui doit être accessible à tous les publics et adaptée aux évolutions socio-économiques des territoires.

Ceci étant rappelé, bien peu de personnes connaissent la diversité des formations proposées. Le catalogue dépasse largement les domaines classiques de la production pour s'intéresser aussi à la forêt, l'agroalimentaire, l'animation...

Au-delà de leur mission de formation, les CFPPA doivent remplir une mission d'animation et de développement des territoires, d'insertion des adultes, d'innovation et de développement dans des domaines (agriculture et agroalimentaire) qui intéressent autant la sphère nationale que le développement international.

Une large concertation régionale

L'éventail des formations proposées est donc riche mais pas toujours suffisamment visible et lisible par tous ceux qui pourraient être intéressés et concernés.

Dès 2012, les CFPPA se sont donc engagés dans un travail d'ingénierie de formation et d'information pour construire ensemble et expérimenter une nouvelle façon de concevoir et de présenter des modules de formation, répondant à des attentes précises exprimées par des professionnels et des acteurs locaux.

Tout un dispositif de formation-action conduit en partenariat avec le C2R et reposant sur une large concertation régionale animée par un comité de pilotage, impliquant des professionnels et un référent par CFPPA, a abouti au terme de dix-huit mois de réflexion et de travail collectif à formaliser ving-quatre modules de formations-actions. Ces modules sont maintenant appelés à intégrer l'offre globale de formation puisqu'elles ont été conçues pour être partageables et exportables dans tous les CFPPA.

L'expérimentation qui a permis la construction d'un langage commun pour informer le mieux possible sur l'offre de formation et sa description, s'est aussi apparentée à une belle aventure humaine, puisque les référents, dépassant le plus souvent leur domaine d'intervention en tant que formateurs, se sont ouverts à d'autres domaines de compétences, les différents intervenants s'enrichissant mutuellement.

Ces nouveaux outils s'insèrent dans une dynamique d'ensemble de réponse à de nouvelles demandes.

La société évolue, les centres de formation suivent le mouvement et le métier de formateur évolue lui-aussi.

AMK



Création : Val Production Graphique - RCS NANTES B 343 046 769 - Crédit photo © miehmann78 / Fotolia

Le FAFSEA accompagne et finance
- les plans de formation individuels et collectifs
- le DIF*, les CIF**, les bilans de compétences et la VAE***
- les formations en alternance comme les contrats et périodes de professionnalisation

Le FAFSEA soutient les entreprises et les salariés par
- des guides de formation en ligne référençant des milliers de formations
- des solutions sur-mesure pour élaborer un plan de formation
- des services web et web mobile via Netservices et Smartservices

Le FAFSEA permet aux demandeurs d'emploi,
sous certaines conditions, de bénéficier de dispositifs de formation
- ADEMA
- POE
- Contrat de professionnalisation

DIF* (Droit individuel à la formation)
CIF** (Congés individuels de formation)
VAE*** (Validation des acquis de l'expérience)

Le FAFSEA est un OPCA de référence et de proximité.
190 000 entreprises adhérentes
lui font confiance sur le territoire national.

Contactez le FAFSEA en région Bourgogne
>> 03 80 72 98 52
bourgogne@fafsea.com

Les entreprises de la production agricole de moins de 10 salariés sont adhérentes du Fasea, le versement de leur cotisation se faisant lors de l'acquittement des cotisations sociales via la MSA.

Fafsea
L'énergie de vos projets
www.fafsea.com

En direct de la MSA

Didier Menu
Cibler les problématiques des âges de la vie
La prévention
Notre atout majeur

Noëlle Renaud, Bourbon-Lancy
« *La MSA nous incite à prendre soin de notre santé* »
Hélène Dapvril
À qui s'adressent les Instants Santé Jeunes ?

L'indemnité journalière Amexa : un nouveau droit pour les agriculteurs
Amiante
Un risque mal perçu

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Quoi de neuf pour 2014 ?

L'indemnisation des arrêts de travail maladie des non salariés agricoles

L'article 71 de la LFSS 2013 prévoit la création d'un dispositif d'indemnisation pour les non salariés agricoles qui leur permettra de bénéficier d'indemnités journalières en cas d'interruption de leur activité pour maladie ou à la suite d'un accident de la vie privée. Ce dispositif qui entre en vigueur au 1er janvier 2014, a pour objectif de garantir un revenu personnel de substitution au non salarié agricole en arrêt de travail et non pas d'assurer la continuité économique de l'exploitation ou de l'entreprise agricole.
La MSA se félicite de l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure qui vient satisfaire une attente forte de la profession portée par la MSA auprès des pouvoirs publics depuis plusieurs années.

Rappel du cadre général
Mise en place d'un dispositif d'indemnités journalières (IJ), en métropole et dans les DOM, pour tous arrêts de travail prescrits à compter du 1er janvier 2014.
Les postulats suivants ont été retenus :
▸ une IJ forfaitaire ;
▸ un financement basé sur une cotisation forfaitaire à la charge du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole pour lui-même et les autres membres de la famille travaillant sur l'exploitation (collaborateurs, aides familiaux et associés d'exploitation) ;
▸ un dispositif soumis à une stricte obligation d'équilibre financier.

La cotisation est déterminée de façon à équilibrer :
▸ les charges techniques : les versements d'IJ,
▸ les charges de gestion : la gestion administrative, le contrôle médical et le contrôle externe.

Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale

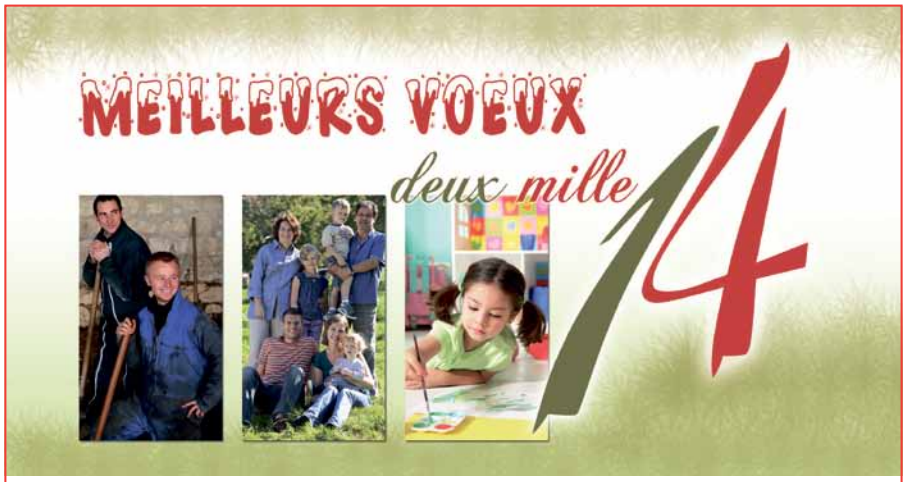
Le Conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA a rendu son avis concernant le Projet pour 2014. Ce qu'il faut en retenir…



AMEXA- ATEXA
Dans son avis, le Conseil d'administration de la CCMSA se félicite de l'unification de la gestion de l'Amexa et de l'Atexa. Cette unité permettra d'améliorer la qualité du service (guichet unique) apportée aux assurés et contribuera à renforcer l'efficience de la gestion du service public de la sécurité sociale.

Financement de la réforme des retraites
Le conseil d'administration regrette que le régime complémentaire obligatoire soit mis a contribution pour ce qui devrait relever de la couverture de base. Il souligne l'insuffisance des mesures de financement prévues pour revaloriser les petites pensions agricoles.
Il s'inquiète qu'il n'y ait aucune mesure qui soit prise pour permettre le retour à l'équilibre de la branche vieillesse des non salariés agricoles.

Accès aux soins
Le Conseil d'administration se satisfait des premières mesures qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de santé. Elles permettront de remettre l'assuré au coeur du dispositif et redonne du temps médical au médecin.
L'évolution de tarification à l'activité des établissements de santé en zones sous denses et la volonté de développer la télémédecine contribueront, estime le Conseil, à l'amélioration de l'offre de soins sur les territoires ruraux. ■



Toute l'équipe de votre MSA vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année

Éditorial



Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2014 dont il est question dans ces pages MSA, montre une fois de plus, au travers des réformes décidées, le travail mené au quotidien, par les élus de la MSA.
Faire avancer la législation, asseoir les droits des ressortissants agricoles, positionner la MSA comme un interlocuteur à part entière des pouvoirs publics, tels sont bien les challenges de nos élus.
Car la MSA n'est pas seulement un collecteur passif de cotisations. C'est avant tout un organisme de sécurité sociale, qui, dans le cadre de son guichet unique, verse des prestations, accompagne ses adhérents.
C'est aussi un organisme qui reste attentif à tous ses ressortissants, qu'ils soient jeunes, en retraite, en activité, en difficulté, leur offrant ici une action sanitaire et sociale performante, là, un service prévention accidents du travail compétent.
C'est enfin un organisme qui favorise la prévention santé.
Volet important de la protection sociale, cette prévention santé constitue en effet un axe de développement d'actions de nos délégués.
Vous trouverez dans ces quelques pages, un dossier complet sur ces actions de prévention menées ou qui vont être menées sur les territoires, au profit de toute la population, quelque soit son âge.
Certaines actions méritent d'être mieux connues. Ainsi les Instants Santé au profit des jeunes notamment.
Une information faite par un médecin de la MSA sera dispensée tout au long de l'année 2014 auprès des territoires pour présenter concrètement cette démarche.
Nos délégués MSA, nombreux sur le terrain, s'attacheront à relayer ces actions de prévention santé, importantes, aux côtés d'autres sujets.
Parmi ceux-ci, je citerai les actions seniors, celles visant à l'animation des territoires…, toujours appréciées de la population.
Mais au-delà de ces actions menées auprès du monde rural, l'année 2014 verra également l'ouverture d'un grand chantier : celui des élections de la MSA.
J'ai l'habitude de dire que la protection sociale nous concerne tous.
Les réformes engagées au profit du monde agricole doivent se poursuivre.
Aussi, j'aimerais que tous ensemble, jeunes, actifs, retraités, hommes, femmes… convaincus de tout cela, nous partagions cette envie d'agir.
En ce sens, chacun d'entre vous, en devenant délégué de la MSA, peut être acteur du futur qui se prépare dès à présent.
Je compte sur vous.
Et à l'aube de cette nouvelle année 2014, je profite de l'occasion pour vous souhaiter tous mes vœux de bonheur et de réussite dans vos projets.

■ Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

À tout âge, préservez votre s

Zoom

Didier Menu

Cibler les problématiques des âges de la vie

En termes de santé humaine, les risques évoluent en fonction de l'âge. Pour plus d'efficacité, la MSA choisit de décliner ses plans de prévention en fonction des problématiques de ses populations. De la grossesse à l'âge mûr, les ressortissants agricoles se voient proposer des actions ciblées pour les aider à prendre soin de leur santé tout au long de leur vie.



Lorsqu'on évoque la prévention santé, on a tendance à penser aux adultes d'âge mûr dont la santé semble plus vulnérable. Mais la prévention santé ne se limite pas qu'à cela n'est-ce pas ?

Didier Menu : dans le plan de prévention santé de la MSA, il existe des actions à tous les âges de la vie : de avant la naissance jusqu'à plus de 65 ans. Et ces actions sont adaptées aux problématiques de l'âge : à chaque âge ses problèmes en quelque sorte.

Le plan dentaire institutionnel, par exemple, en est une bonne démonstration. Le premier acte est une information de la femme enceinte sur la prévention dentaire de son futur enfant. Ensuite, le plan se décline en nombreuses actions au cours de l'enfance (fluor, hygiène bucco-dentaire, détection des caries…). La prévention doit se faire dès les dents de lait pour préparer la future dentition. À l'âge adulte, c'est la prévention des pertes dentaires pour éviter le recours à des dents pivots, bridge, appareils… Chez les personnes âgées, on cible la santé des gencives, les risques de déchaussement des dents, l'hygiène des appareils dentaires…

Comment le plan de prévention santé se concrétise-t-il pour la santé générale des ressortissants ?

D. M. : sur le plan médical, ce sont les "instants santé" de la MSA. Le principe est de prendre un temps –tous les dix ans– pour se préoccuper de sa santé, sans attendre d'avoir un signe de maladie. Ces "instants santé" sont conduits en relation avec les médecins libéraux et nous les organisons au plus près de nos ressortissants ; c'est à dire au cœur des cantons.

Comment ces "instants santé" se déclinent-ils en fonction des problématiques des âges ?

D. M. : ces bilans de santé sont systématiquement proposés à nos ressortissants, mais on ne recherche pas la même chose à tous les âges. Chez les jeunes, dont le corps va généralement bien, pratiquer un bilan biologique systématique n'a pas d'intérêt. En revanche, on cible les troubles du comportement (psychologiques, suicide…), les conduites à risque (alcool, route, drogues…), les maladies sexuellement transmissibles… Ce n'est qu'à partir de la trentaine qu'on commence à dépister les facteurs de risques cardio-vasculaires comme l'hypertension artérielle. C'est là qu'intervient le bilan biologique complet avec analyse de sang et d'urine. La prévention des maladies cardio-vasculaires s'amplifie à partir de 45 ans, auquel s'ajoute le dépistage des cancers à partir de 50 ans (sein chez la femme et colorectal pour les femmes et les hommes). Au-delà de 65 ans, apparait le facteur de risque de dépendance ainsi que les risques de déficience sensorielle (perte de mémoire, audition, vision…).

Les ressortissants de la MSA ne se voient donc pas proposer le même protocole suivant leur âge ?

D. M. : ce ciblage en fonction des âges se retrouve dans le déroulé des examens de santé. Les jeunes qui n'ont pas besoin de prise de sang ne reçoivent pas de convocation à proprement parler. En revanche, nous leur envoyons un questionnaire par moyen dématérialisé afin de repérer les facteurs de risque. Une fois renseigné par leur soin, ce questionnaire est transmis au médecin libéral choisi par le jeune.

Tous ceux qui sont en âge de bénéficier d'un bilan biologique complet sont quant à eux convoqués près de chez eux à l'occasion d'un rendez-vous "instant santé" dans leur canton. Au préalable, ils reçoivent tous un questionnaire papier qui permet d'orienter l'examen pré-clinique. Le bilan est ciblé en fonction de la tranche d'âge mais aussi des indications signalées par le patient dans ses réponses au questionnaire. Résultats d'analyses et réponses au questionnaire sont transmis au médecin désigné par l'assuré pour une consultation de prévention.

Ces deux exemples (plan dentaire et instants santé) illustrent bien l'adaptation de la prévention aux problématiques des âges. Existe-t-il d'autres actions spécifiques de prévention santé ?

D. M. : Nous faisons la promotion et prenons en charge la vaccination "ROR, Rougeole, Oreillons, Rubéole" pour les enfants. Nous faisons de même pour la vaccination contre le tétanos à tous les âges. Nous sommes par ailleurs impliqués dans des programmes en direction des personnes âgées comme "Santé seniors", "OMEGAH", un programme spécifique pour les personnes en établissement pour personnes âgées dépendantes. Actuellement, nous sommes en train de développer un programme « *de soins pour tous* » destiné aux personnes en situation socialement difficile. On leur propose notamment un bilan bucco dentaire assorti d'une recherche de solution pour financer les soins. La MSA est également à l'origine d'un programme national d'éducation thérapeutique qui est ouvert aux populations agricoles et non agricoles. ■

Pour mieux comprendre

La prévention

Notre atout majeur

Pour répondre à leurs besoins spécifiques, la MSA propose à ses assurés des actions de prévention à tout âge de la vie. Son offre de promotion et d'éducation à la santé se traduit d'une part, par des actions institutionnelles et territorialisées et d'autre part, par des actions prenant en compte les objectifs prioritaires de la loi de santé publique et les programmes nationaux définis par l' État. Toutes ces actions visent à aider les assurés à gérer leur capital santé. Focus sur certaines d'entre elles…

Les Instants Santé

Socle de la politique de prévention de l'institution, les Instants Santé permettent à la MSA de proposer à ses adhérents âgés de 16 à 74 ans, 6 bilans de santé au cours de leur vie. Ces bilans se réalisent en trois étapes :

➢ une auto-évaluation à partir d'un questionnaire,

➢ un bilan pré-médical (biologique, examens complémentaires…) réalisé au plus proche du domicile des assurés,

➢ une consultation de prévention réalisée par le médecin traitant.

À l'issue ou au cours du dispositif "Instants Santé", l'assuré peut se voir proposer trois actions supplémentaires : la vaccination antitétanique, une information sur l'incontinence urinaire, un conseil nutritionnel.

L'objectif des Instants Santé est de prévenir certains facteurs de risques liés à l'âge et d'identifier éventuellement de nouvelles pathologies.

Le dispositif proposé aux jeunes âgés de 16 à 24 ans a été fortement optimisé en 2012 avec la création d'un portail internet pour préparer la consultation de prévention et la remise d'un chèque sport de 50 € pour tout jeune ayant réalisé sa consultation.

Instants santé jeunes : www.is-jeunes.msa.fr

La prévention dentaire

Une politique de prévention bucco-dentaire spécifique est mise en place pour la population agricole. Elle vise trois risques principaux : le risque carieux, le risque parodontal et les affections bucco-dentaires spécifiques liées au vieillissement.

Plusieurs tranches d'âge et populations sont particulièrement concernées :

- les futures mamans et la petite enfance,
- les enfants de 7 ans,
- les jeunes à des âges clés dans le cadre du dispositif M'T dents,
- les personnes de 65 ans,
- les personnes en situation de précarité,
- les personnes âgées dépendantes en établissement.

Le parcours de prévention pour les personnes en situation de précarité

Il facilite l'accès aux soins et la prévention des personnes en situation d'exclusion. Il est proposé aux personnes en situation de précarité qui sont en dehors du système de soins.

Plusieurs actions leur sont proposées :

✔ un bilan de santé spécifique,

✔ une prise en charge bucco-dentaire,

✔ des ateliers d'éducation à la santé : "prendre soin de sa santé".

Les participants bénéficient d'une prise en charge médico-sociale globale.

Les ateliers du Bien vieillir

Un programme d'éducation à la santé validé scientifiquement est proposé aux seniors à partir de 55 ans pour encourager les comportements favorisant le bien vieillir. Ces ateliers se déroulent en 7 sessions de 3 heures chacune pour des groupes de 10 à 15 personnes.

Les thèmes abordés sont le Bien vieillir, l'alimentation, les organes des sens, le sommeil, le risque osseux, les alternatives aux médicaments ou encore l'hygiène bucco-dentaire. Ils contribuent également à renforcer le lien social.

Au plan national, près de 50.000 personnes y ont déjà participé avec 98 % d'appréciations positives.

C'est l'unique programme d'éducation à la santé de ce type en France.

En Bourgogne, le Programme de Prévention Santé Seniors Bourgogne porté par la MSA, en partenariat avec la CARSAT, la CPAM et la Mutualité Française Bourgogne, intègre les Ateliers du Bien Vieillir. D'autres ateliers permettent d'approfondir encore plus ces sujets à travers des modules de 10 à 15 séances sur Mémoire (PEPS EUREKA piloté par la MSA), Equilibre, Nutrition, Médicaments et Sommeil.

Les Ateliers d'éducation thérapeutique

En MSA, les affections cardiovasculaires et le diabète représentent un important effectif de patients en ALD. Parmi les progrès attendus dans la prise en charge de ces affections chroniques, l'éducation thérapeutique constitue une réponse. Elle permet de mieux comprendre sa maladie pour mieux la vivre au quotidien et mieux prévenir les complications. Les ateliers comportent six modules pédagogiques précédés d'un diagnostic éducatif et suivis d'une évaluation individuelle.

Ce programme est proposé en étroite collaboration avec le médecin traitant et se déroule à proximité du lieu de vie de la personne.

L'accompagnement des personnes souhaitant arrêter de fumer

Le tabac est la première cause évitable de décès dans le monde. L'aide à l'arrêt du tabac est la mesure qui a les meilleurs résultats sur la santé par rapport aux coûts investis. L'objectif de la MSA est donc d'encourager et accompagner les personnes souhaitant arrêter de fumer par le biais d'une prise en charge des substituts nicotiniques. Un forfait annuel de 50 € par assuré et de 150 € pour les femmes enceintes est proposé.

Pour en savoir plus, sur notre offre santé et médico-sociale, consultez le Pack Prévention MSA Bourgogne en ligne sur www.msa-bourgogne.fr ■

Sur le vif

Noëlle Renaud, Bourbon-Lancy (71)

« *La MSA nous incite à prendre soin de notre santé* »

Mère de famille et épouse d'agriculteur à Bourbon-Lancy, Noëlle Renaud connaît bien les rendez-vous de prévention santé proposés par la MSA. Elle et les membres de sa famille ont eu l'occasion de bénéficier des "Instants Santé" et du suivi dentaire. Des initiatives qui « incitent à prendre soin de soi », estime l'agricultrice.



Noëlle Renaud est une mère de famille de deux enfants âgés de 14 et 18 ans. Son époux Frédéric fait partie d'un Gaec de deux associés. Aidés de Noëlle, Frédéric et son frère élèvent des ovins et des bovins tout près de Bourbon-Lancy. L'an dernier, Noëlle et Frédéric ont participé aux "Instants santé" qui ont été organisés dans leur canton. « *La MSA nous a envoyé des invitations à moi et à mon mari. Nous y sommes allés tous les deux* », confie Noëlle.

Cette visite qui a duré un peu plus d'une demie heure a permis de « *faire le tour de beaucoup de choses* », estime la quadragénaire. Les époux Renaud ont eu droit à un bilan de santé complet (tension artérielle, analyse d'urine, vue, ouïe…) comprenant même une analyse de sang. « *Nous pensions que la visite médicale, c'était à cinquante ans. Avant cet âge, on ne va pas beaucoup chez le médecin. Mon mari ne se souvenait même plus du nom de son médecin traitant !* », confie Noëlle. « *Quand on est agriculteur, on pense qu'aller chez le médecin, c'est une perte de temps, d'autant que de toute façon, on ne peut pas s'arrêter de travailler quand on a une ferme…* », ajoute l'agricultrice. Gratuite et se faisant sur place, la visite des "Instants Santé" de la MSA « *n'engage à rien* » et elle donne l'occasion « *de faire une vérification* » en bonne et due forme. « *Ça nous donne bonne conscience* », avoue même l'agricultrice.

Près de chez soi

« *On reçoit les résultats à la maison et on a droit à une visite chez le médecin traitant prise en charge à 100 %* », ajoute Noëlle. Dans le cadre de ces Instants santé, les membres de la famille ont également droit à un bilan bucco-dentaire chez le dentiste habituel. Les époux Renaud et leurs enfants y sont allés après que la MSA les ait relancés à ce sujet. Les deux enfants bénéficient par ailleurs d'un suivi dentaire à 12 et 18 ans, lequel est pris en charge à 100% par la MSA, indique la mère de famille. C'est à l'occasion de l'un de ces rendez-vous que le couple a su que sa fille avait besoin d'un soin d'orthodontie.

« *Ces visites proposées par la MSA nous incitent à prendre soin de notre santé. Sans elles, nous ne le ferions pas forcément* », reconnaît Noëlle.

Café et petits gâteaux

En tant que déléguée MSA au sein de son échelon local, l'agricultrice constate également que ces "Instants Santé" organisés dans les cantons constituent « *des lieux de rencontre et d'écoute avec les représentants locaux de la MSA* ». En effet, à chacun de ces rendez-vous, ce sont des élus MSA comme Noëlle qui assurent l'accueil des personnes. Autour d'un café et de petits gâteaux, la convivialité suscite les échanges. « *Certains nous font part de leurs soucis de papiers… D'autres ont besoin d'être aidés pour leurs démarches en ligne…* », confie la déléguée qui regrette qu'il n'y ait pas davantage de participants à ces moments pourtant essentiels. ■

Hélène Dapvril, Champignelles (89)

À qui s'adressent les Instants Santé Jeunes ?

Exploitante en polyculture élevage à Champignelles, en Puisaye, Hélène Dapvril est administratrice depuis plusieurs années à la MSA et témoigne sur les Instants Santé Jeunes



À qui s'adressent les Instants Santé Jeunes ?

Hélène Dapvril : les Instants Santé Jeunes ont été lancés en 2012 et s'adressent à une tranche d'âge de 16 à 24 ans, salariés ou non, mais adhérents à la MSA. A la différence des autres publics, ils ne sont pas dans l'obligation de se rendre dans un lieu donné une fois reçue leur invitation. Ils se connectent sur Internet avec le numéro d'identification qui leur a été communiqué et peuvent ainsi remplir le questionnaire en ligne. Une fois celui-ci renseigné il sera transmis au médecin de leur choix qu'ils auront désigné et auprès de qui ils iront passer une visite médicale.

Au travers de cette action menée par la MSA, quelles sont les principales pathologies recherchées ?

H. D. : tout ce qui est conduites addictives, qu'il s'agisse de drogues, d'alcool ou cigarettes. Egalement toutes les pathologies concernant le cancer du col de l'utérus pour le public féminin. Il faut savoir aussi que la visite chez le médecin peut être l'occasion pour le jeune, d'être alerté sur certains dysfonctionnements psychologiques ayant pu être relevés au travers du questionnaire qu'il aura rempli sur internet. Les tendances suicidaires chez les jeunes de cette tranche d'âge sont très importantes, au point d'en faire la seconde cause de mortalité après les accidents de la route…

Vous évoquiez une "prime incitative"… ?

H. D. : en effet. Afin d'aider à promouvoir la prévention santé chez les 16/24 ans, la MSA adresse à chaque jeune ayant rempli le questionnaire et visité un médecin, un chèque cadeau d'une valeur de 50 €, à dépenser dans un magasin sportif de son choix, pour l'acquisition d'un matériel de sport.

Existe-t-il aujourd'hui d'autres actions pour ce même public ?

H. D. : depuis le 1er juillet 2012 dans le cadre de l'action sociale "l'aide aux jeunes actifs agricoles", qu'ils soient salariés ou non salariés, a été créée. Elle comprend entre autre une aide financière de 150 € à l'attention des jeunes, adhérant à une complémentaire santé dans l'année qui suit leur affiliation à la MSA. Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources, mais il faut impérativement être âgé de moins de 26 ans, et ne pas prétendre à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), ni à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS). Elle peut être accordée également, dans le cadre d'un CDD de plus de 6 mois. Elle a été créée dans le but de toucher un public de jeunes actifs, à l'écart jusqu'alors d'aides de ce type. Une action payante, puisque en un an d'existence du dispositif, ils ont été 85 jeunes actifs à bénéficier de cette aide.

Pour en revenir aux Instants Santé Jeunes, il n'est pas difficile parfois d'espérer toucher un public, par définition, se sentant peu concerné par les problèmes de santé ?

H. D. : pour nous en effet, c'est un point important sur lequel il faut encore travailler... Les jeunes ne vont pas chez le médecin, on le sait bien ! Je le vois bien aussi, ne serait-ce qu'avec mes collègues JA nouvellement installés, pour qui, bien souvent, la MSA n'est synonyme que d'appel à cotisations. Mais c'est aussi grâce aux cotisations que de telles opérations et actions préventives peuvent être menées, il est bon parfois de le rappeler. Effectivement, un jeune encore célibataire, sans enfants, dont l'exploitation tourne à peu près et qui ne se rend jamais chez le médecin peut considérer qu'il verse trop à sa caisse. Mais peut-il savoir ce qu'il en sera demain… ? Toute cotisation peut aussi être assimilée à une assurance sur la santé pour l'avenir… ■

En bref

PRADO

Le PRogramme d'Accompagnement de retour à DOmicile



Rentrer chez soi rapidement après la naissance de son bébé, c'est désormais possible avec le service de retour à domicile. Ce dernier permet de profiter pleinement de ce moment, tout en étant accompagnée par une sage-femme.

Qu'est-ce que le service de retour à domicile ?

Entièrement pris en charge par la MSA, il permet d'être suivi à la maison par une sage-femme libérale après la naissance de l'enfant. Durant cette période, la maman est contactée par un conseiller de la MSA pour faire le point sur les droits et les offres proposées par la MSA.

Un service entièrement personnalisé pour le bébé et la maman.

La sage-femme assiste dans la réalisation des premiers soins de bébé :

- contrôle de son état de santé (la pesée, l'alimentation, le transit et la digestion, etc.) ;
- évaluation de son éveil et sa manière de communiquer ;
- conseils pour le bon déroulement de l'allaitement et pour apprendre à faire face aux pleurs.

La sage-femme accompagne dans la nouvelle vie de maman :

- suivi de l'état de santé (cicatrisation, bilan périnéal, etc.) ;
- réponses à toutes les questions et prescription des médicaments nécessaires ;
- conseils pour l'aménagement de l'environnement quotidien, afin de faciliter la vie avec le bébé en toute sécurité, et pour la réorganisation de la vie familiale.

Comment bénéficier du service ?

Le lendemain de l'accouchement et avec l'accord de l'équipe médicale, un conseiller mandaté par la MSA rend visite à la maman pour lui proposer l'accompagnement personnalisé à domicile.

Il l'aide à choisir, si besoin, la sage-femme libérale qui viendra à son domicile et complète avec elle les formalités administratives. Ce service est sans engagement. La maman peut y renoncer à tout moment sans incidence sur la prise en charge.

Affilier son enfant à la MSA et se simplifier la vie !

Dès sa naissance, il faut penser à enregistrer son enfant à la MSA sur sa carte vitale et celle de son conjoint pour faciliter les démarches liées aux soins de bébé. ■

L'indemnité journalière Amexa : un nouveau droit pour les agriculteurs

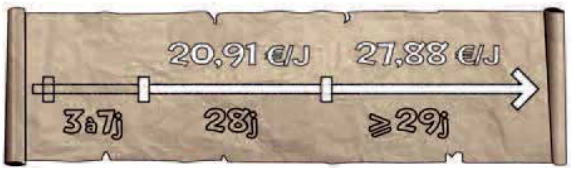
Les exploitants agricoles n'ont plus à choisir entre leur travail et leur santé. A partir du 1er janvier 2014, ils bénéficient ainsi que leurs collaborateurs et aides familiaux de l'indemnité journalière Amexa. Cette nouvelle prestation leur garantit un revenu de base pour tout arrêt de travail prescrit en cas de maladie ou d'accident de la vie privée.

Les conditions pour bénéficier de l'indemnité journalière Amexa

Le dispositif est valable en cas d'arrêt de travail à temps complet.
Le demandeur doit être affilié à l'Amexa depuis au moins un an.
Il faut être à jour de la cotisation "indemnité journalière Amexa" au 1er janvier de l'année au cours de laquelle le médecin a constaté l'incapacité de travail.
Cette cotisation spécifique est obligatoire et forfaitaire. Elle est à la charge de l'exploitant ou du chef d'entreprise agricole et couvre aussi les autres membres de la famille travaillant sur l'exploitation.

Le versement de l'indemnité

L'indemnité journalière Amexa est soumise à un délai de carence de 7 jours, elle est donc versée à partir du 8e jour d'arrêt de travail. Ce délai est réduit à 3 jours en cas d'hospitalisation pour un versement à partir du 4e jour d'arrêt.
Le montant de l'indemnité est de 20,91 € pour les 28 premiers jours indemnisés, puis de 27,88 € à partir du 29e jour indemnisé. Le paiement s'effectue par quinzaine.



Attention, l'indemnité journalière Amexa n'est pas cumulable avec celle de l'Atexa ou avec les allocations de remplacement maternité ou paternité.

Les règles à respecter

Un arrêt de travail indemnisé implique de respecter quelques règles.
L'arrêt de travail remis par le médecin traitant doit être envoyé à la MSA sous 48h. En cas d'hospitalisation, c'est un bulletin de situation qu'il faut transmettre.
Ensuite pendant toute la durée de l'arrêt de travail, il faut respecter le repos prescrit par le médecin et les heures de présence à domicile fixées. En aucun cas, une activité professionnelle ou toutes autres activités non autorisées ne doivent être exercées.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.msa-bourgogne.fr

Ce nouveau dispositif répond à une attente forte de la MSA et de la profession et constitue une avancée sociale importante pour les agriculteurs. Depuis longtemps, la MSA défend les intérêts des exploitants agricoles pour que ces derniers aient les mêmes droits que ceux des salariés.

Amiante
Un risque mal perçu

L'amiante, minéral naturel fibreux, a été intégré dans la composition de nombreux matériaux de construction. En raison du caractère cancérigène de ses fibres, ses usages ont été totalement interdits en 1997. Toutefois, il est toujours présent dans de très nombreux bâtiments construits avant cette date.

Les fibres d'amiante sont constituées de filaments très fins et fragiles, invisibles dans les poussières. Lorsqu'elles sont inhalées, elles se déposent dans les poumons et sont très difficiles à éliminer par l'organisme. Des expositions courtes et répétées peuvent provoquer de graves maladies respiratoires qui se déclarent généralement 20 à 40 ans après le début d'exposition.

Facteurs de risque

Le premier risque est représenté par l'exposition passive lors d'activités de travail en présence de matériaux contenant de l'amiante
Le risque augmente dès lors que des travaux sont effectués sur des matériaux contenant de l'amiante (démoussage, réparation de toiture…)
Le risque devient majeur lorsque les travaux entraînent un taux d'empoussièrement élevé (retrait de toiture, perçage, démolition….)

Identification des risques

Depuis le 1er septembre 2002, un dossier technique permet de localiser l'amiante dans les bâtiments et celui-ci est renforcé par un repérage détaillé lors de travaux sur matériaux amiantés.

Prévention

Lors d'une exposition passive, deux cas de figures peuvent se présenter :
- le matériau amianté n'est pas dégradé et le risque est maîtrisé
- le matériau amianté est dégradé et des travaux de remplacement sont obligatoires.

Une réglementation encadre tous les travaux sur matériaux amiantés. Attention, l'intervention directe par des exploitants ou salariés sur des matériaux amiantés doit être exceptionnelle et limitée. Pour des travaux importants, il convient de faire appel à des entreprises qualifiées. ■



Si vous souhaitez en savoir plus sur les conditions d'interventions et de gestion de travaux en présence d'amiante, n'hésitez pas à contacter le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne au 03.85.39.51.89 ou le 03.80.63.22.95.

En bref

Grippe

Il ne reste que peu de temps pour se faire vacciner !



La MSA Bourgogne mène de nombreuses actions de prévention pour donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé. À ce titre, elle invite ses assurés à se faire vacciner contre la grippe au plus tard le 31 janvier 2014.

Qui sont les personnes à risques ?
Il s'agit notamment :
▸ des 65 ans et plus ;
▸ des femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse ;
▸ des personnes souffrant d'obésité (indice de masse corporelle égale ou supérieure à 40) ;
▸ des personnes atteintes de certaines affections, notamment les maladies respiratoires chroniques (renseignez-vous auprès de votre médecin traitant) ;
▸ de l'entourage familial de nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque.

Se protéger, c'est simple
La MSA accompagne les 65 ans et plus et les personnes fragiles. Pour cela, elle prend en charge le vaccin à 100 %.

Vous avez été vacciné(e) l'année dernière ? Grâce au courrier envoyé par la MSA, vous pouvez directement retirer votre vaccin en pharmacie, sans prescription médicale. Il pourra vous être administré par une infirmière ou par votre médecin traitant à l'occasion d'une prochaine consultation.

Vous n'avez pas été vacciné(e) l'année dernière ? La MSA vous envoie à domicile le bon de prise en charge du vaccin antigrippal. Votre médecin traitant vous prescrit le vaccin s'il le juge opportun, en signant le bon de prise en charge. Votre pharmacien vous délivre le vaccin sur présentation du bon de prise en charge signé. Il ne vous reste plus qu'à profiter d'une prochaine consultation avec votre médecin traitant pour vous faire vacciner. ■

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
contact@bourgogne.msa.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Guidage de précision

Une technologie récente pour de nombreuses applications

Les systèmes de guidage se développent et deviennent de plus en plus incontournables pour de nombreuses opérations culturales. Les gains de temps et les économies d'intrants qu'ils permettent, justifient cet engouement. Néanmoins, devant une offre commerciale croissante et souvent coûteuse, il est parfois difficile de s'y retrouver



Anicet Bretagne est agriculteur à Gy l'Evêque et utilisateur de systèmes de guidage depuis plus de 15 ans

Les technologies liées au positionnement par satellite connaissent de nombreuses applications en agriculture dont les plus courantes sont les systèmes d'autoguidage et la coupure de tronçons automatique (pulvérisateur).

Pour quels gains ?

L'autoguidage permet d'accroître la productivité du travail : suppression du jalonnement traditionnel avec piquets, augmentation du débit de chantier des outils par un travail en bandes alternées pour simplifier les demi-tours dans la parcelle,.... Il permet de valoriser la largeur réelle des outils en diminuant les manques et des recouvrements. Le travail de nuit ou en conditions de mauvaise visibilité est possible tout en assurant un confort supplémentaire à l'utilisateur.
La coupure de tronçons automatique ajoute une meilleure efficacité des traitements par une meilleure gestion des manques et des redoublements.

L'expérience d'Arvalis Institut du végétal qui travaille sur ce sujet depuis plusieurs années est précieuse. L'autoguidage permet de limiter les recouvrements induits par une conduite traditionnelle qui représentent en moyenne 13% de la surface pour le travail du sol, 5% pour la récolte et 2% pour les semis et la pulvérisation. La coupure de tronçons automatique permet de diminuer les recouvrements en fourrière tout en évitant les manques. Les gains d'intrants sont de 2 à 5% en petites parcelles.

Devant une offre commerciale variée, il est indispensable de bien réfléchir l'investissement en fonction de ses be-soins (par exemple : la précision souhaitée n'est pas la même si on souhaite réaliser de l'autoguidage pour le travail du sol ou pour faire du binage).
Pour réfléchir votre investissement, les Chambres d'agriculture de Bourgogne mettent en place une formation qui se déroulera le 7 janvier 2014 à la Chambre d'agriculture de l'Yonne à Avallon.
Cette formation vous permettra de connaître les principes du GPS et du RTK et de vous aider dans le choix des offres en fonction de vos besoins et de la rentabilité attendue.
Contact : Richard Wylleman Chambre d'agriculture de l'Yonne
r.wylleman@yonne.chambagri.fr
03 86 94 22 24

Témoignage

Anicet Bretagne est agriculteur à Gy l'Évêque et utilisateur de systèmes de guidage depuis plus de 15 ans. De la simple barre de guidage à l'auto-guidage des tracteurs et de la moissonneuse-batteuse, Anicet ne cesse de faire évoluer l'équipement électronique embarqué de son parc matériel.

Quels sont les intérêts de s'équiper ?

Anicet Bretagne : *«C'est un confort de travail non négligeable et donc de la fatigue en moins. Mon attention est essentiellement concentrée sur la machine, sur le travail et non plus sur la conduite. C'est particulièrement vrai à la moisson où j'optimise la largeur de ma coupe. L'utilisation du guidage a changé mes habitudes. Je travaille à présent le sol en bandes alternées ce qui limite les manœuvres. J'ai réduit la largeur des fourrières.*
Pour la pulvérisation, le jalonnement est supprimé. Associé à la coupure de tronçons automatique, le système de guidage me permet plus de facilités pour traiter et répondre aux exigences du bas-volume (vitesse d'intervention élevée, conditions de luminosité réduites…).
L'auto-guidage me permet de travailler non seulement en sécurité mais offre le degré de précision que j'attends avec une meilleure gestion des manques et des recouvrements».

Comment s'est passée la prise en main du système de guidage ?

«L'adaptation a été assez rapide. La mise en route du système a été réalisée par le concessionnaire qui m'a proposé l'équipement à l'achat du tracteur. La prise en main nécessite un temps de lecture des documents techniques pour connaître quelques paramètres et ainsi s'approprier l'outil. Je suis équipé d'une console FM 750 accompagnée d'une antenne AG25 avec un asservissement hydraulique monté en usine. J'utilise le signal Egnos gratuit».

Avez-vous prévu de faire évoluer votre équipement ?

«Je suis toujours à la recherche de précision. Avec quelques agriculteurs du Sud Auxerrois, de la Forterre et du Nord de la Nièvre, nous réfléchissons au moyen d'accéder à un signal corrigé (RTK) à partir d'une balise partagée. A terme, mon souhait est de faire évoluer mes pratiques vers la modulation de doses intra-parcellaire».



Gessica

On recherche des génisses montbéliardes !

Cet hiver, un programme de production et de commercialisation de génisses montbéliardes d'élevage voit le jour. Face à une pénurie de femelles laitières, Elva Novia, Conseil Élevage, Feder et BoviCoop proposent aux éleveurs de s'engager dans une démarche collective.



Le projet collectif Gessica a pour mission la production et la commercialisation de génisses destinées à l'export.

« *Il y a vingt ans, la Saône-et-Loire était le département qui exportait le plus de femelles montbéliardes !* » Une vocation que les partenaires régionaux de la race ont décidé de faire revivre aujourd'hui. *«Le marché des femelles reproductrices laitières est porteur. Les prix sont attractifs ; il faut compter 1 500 à 1 550 € pour une jeune génisse»*, indiquait Pascal Quignard d'Elva Novia fin octobre dernier à Vincelles.

C'est pour remédier à une véritable pénurie de génisses laitières que quatre organisations d'élevage se sont associées pour monter le projet collectif, le projet *«Gessica»*.
Il s'agit en l'occurrence d'Elva Novia, de Saône-et-Loire et Ain Conseil élevage, ainsi que des groupements Feder et BoviCoop.

Gessica a pour mission la production et la commercialisation de génisses export. Pour ce faire, dans le cadre d'un engagement réciproque avec les éleveurs intéressés, les quatre partenaires vont mettre à profit tous les nouveaux outils dont dispose la race à ce jour.

Semence sexée, génotypage, suivi de croissance

Tout commence dès la procréation avec le recours à des semences sexées qui permettront de faire naître préférentiellement des femelles. Les éleveurs qui s'engagent dans la démarche bénéficieront d'un soutien à l'achat de semences sexées de la part d'Elva Novia.

Le programme s'appuie également sur le génotypage des individus, lequel permet d'évaluer génétiquement et donc de trier les femelles pour choisir les génisses destinées au renouvellement, au marché intérieur ou à l'export.

Les éleveurs bénéficieront également du suivi *«Cap Repro»* d'Elva Novia dans le but *«d'obtenir davantage de gestations et d'optimiser la conduite à la reproduction»*.

De son côté, Conseil élevage propose un suivi de conduite et d'élevage (suivi de croissance) des génisses avec une remise sur le coût de ce service. *«C'est en effet plus particulièrement sur la période 0 à 6 mois que l'élevage des génisses mérite le plus d'attention»*, fait remarquer le directeur de Saône-et-Loire Conseil Elevage Michel Place.
Quant aux groupements de producteurs, ils se chargeront de la mise en marché des génisses. BoviCoop apportera une aide au génotypage, tandis que Feder proposera une avance de trésorerie.

Complément de revenu intéressant

«Les génisses destinées à l'export doivent être âgées de plus de 21 mois ; être gestantes de plus de 3 à 4 mois ; être enregistrées à l'état civil ; peser plus de 450 kg vif ; être écornées et ne pas présenter de trayon supplémentaire», détaille Pascal Quignard. Sur le plan sanitaire, les femelles doivent être indemnes d'IBR, de CHM et de paratuberculose ainsi que de toute maladie réputée contagieuse.

«Ce programme s'adresse notamment aux éleveurs qui auraient des places disponibles en bâtiments et au pâturage», poursuit le technicien d'Elva Novia. La production et la commercialisation de génisses peut devenir *«un complément de revenu intéressant pour ces élevages»*, assure pour sa part Michel Place.

A noter que le marché interieur lui-même est également preneur de génisses montbéliardes d'élevage. Une opportunité à saisir.

MARC LABILLE





Élevage bovins lait

Prévenir et réduire les mammites

Les mammites restent un enjeu majeur pour les éleveurs laitiers. Le Cniel a ainsi mis en place un projet afin de proposer des outils de gestion des mammites.



Les mammites sont la cause de préjudices économiques : perte de revenus pouvant aller jusqu'à 30 €/1 000 litres.

«*Le défi en élevages laitiers est de toujours garantir la qualité du lait. Toutefois, de nouvelles problématiques ont vu le jour avec la diminution de l'utilisation des médicaments vétérinaires, l'amélioration de la santé et du bien-être animal, la réduction des impacts économiques, l'augmentation de l'efficacité du travail*», commence André Bonnard, producteur de lait et membre du conseil d'administration du Cniel. Les mammites représentent donc une préoccupation quotidienne et majeure pour les éleveurs. Elles constituent une charge pour les exploitants et une perte de compétitivité pour la filière laitière. Dans une exploitation, les mammites se traduisent par des frais vétérinaires supplémentaires, une baisse de la production, des réformes plus nombreuses, un lait non vendu ou une moins bonne rémunération du lait…

C'est pourquoi, un programme d'actions a été mis en place par le Cniel. L'objectif est de rassembler tous les acteurs concernés (les producteurs, leurs partenaires techniques, les entreprises…), d'analyser les données disponibles (réaliser un état des lieux), de rechercher des facteurs explicatifs et d'apporter des outils techniques de gestion et de prévention (moyens, connaissances) pour une meilleure maîtrise des mammites.

Un taux de cellules qui se dégrade

Pour la première fois, un état des lieux chiffré des comptages cellulaires a été réalisé en France, à partir des données des laboratoires d'analyses (données Infolabo) et du contrôle laitier. «*Les résultats sont identiques et ce, quelle que soit la base de données utilisée. On observe une amélioration du taux de cellules jusque dans les années 2004-2005 avant une nette dégradation jusqu'en 2008, puis une stagnation entre 2008 et 2011*», note Philippe Roussel de l'Institut de l'élevage.

Cette évolution est par ailleurs semblable dans toutes les régions, même si les niveaux cellulaires moyens diffèrent entre elles. Du côté des mammites cliniques, «*il est plus compliqué d'effectuer un constat, l'enregistrement des données n'étant effectif que depuis 2009. Toutefois, si on regarde l'évolution au cours d'une année, on observe que le nombre de mammites est multiplié par plus de deux en hiver par rapport à l'été. Une sensibilisation est en cours auprès des éleveurs et conseillers pour améliorer l'enregistrement*», souligne Philippe Roussel.

Quels éléments explicatifs ?

«*On ne peut pas dire que l'évolution structurelle des troupeaux (augmentation du nombre d'animaux et des références moyennes) soit un élément explicatif, car son évolution est linéaire depuis dix ans.*» La modification du prix du lait ne paraît pas vraiment avoir d'impact sur le taux cellulaire. Par contre, le prix de la viande «*semble avoir un effet. Les taux cellulaires étant plus élevés lorsque le prix de la viande est bas. Cependant, le lien entre prix de la viande et cellules reste à montrer. Autre élément à considérer, la dynamique des infections. On constate que la dégradation du taux de nouvelles infections dans les cheptels s'accompagne d'une hausse des taux cellulaires du tank. Un effet génétique peut également être envisagée*», poursuit Philippe Roussel.

Ainsi de nouveaux outils existent sur le terrain pour collecter de l'information en continu, encore reste-il à les mutualiser pour les valoriser.

C. DELISLE

Repères

Influence logement et traite



CP = P.Forget

Une étude a été menée par Cantal Conseil Elevage, en début d'année, «*avec l'objectif de réaliser un état des lieux des conditions de logement et de traite des laitières, chez 865 adhérents et d'identifier les pratiques et conditions favorables aux cellules. Ce travail fait suite à un constat : en 2012, un tiers du lait livré était à plus 300 000 cellules/ml et un peu plus de 10 %, à plus de 400 000 cellules*», explique Anaïs Jouvente de cet organisme. Il ressort que 33 % des élevages ont une bonne maîtrise de la propreté, alors que 10 % des cas ne l'ont pas. En fonction du type de logement, le taux cellulaire est différent. En logettes, le pourcentage de lait classé A est de 62 % contre 49 % en aire paillée et 47 % en étable. La propreté du logement est par ailleurs meilleure en logettes. On observe également une bonne maîtrise des cellules avec des animaux propres. Plus le taux cellulaire est faible, plus les souches sont désinfectées et inversement.







Transmission

De la transmission aux premières années d'installation

Une enquête qualitative sur la transmission des exploitations agricoles a été présentée lors du Sommet de l'élevage 2013. Résultats de l'étude.

Une étude de trajectoires post-installations de jeunes agriculteurs installés dans le Massif Central depuis cinq ans, réalisée par les Jeunes Agriculteurs, l'Inra et la Chambre d'agriculture d'Auvergne, avait pour objectif d'approfondir le point de vue des éleveurs sur la transmission (facteurs d'échec et de réussite…). Cette enquête a été menée auprès de dix huit agriculteurs de quinze exploitations ayant bénéficié d'aides à l'installation. L'échantillon est majoritairement constitué d'éleveurs avec un peu de cultures. Aucune exploitation n'est spécialisée. L'échantillon comporte également beaucoup de hors-cadre familial, mais une répartition équilibrée entre société et individuel. Les installations ont été effectuées entre 2006 et 2009.

Des difficultés d'ordre économique et technique

Ainsi, ces exploitants ont été interrogés sur le type d'obstacles qu'ils ont pu rencontrer lors de leurs premières années d'installation. *«Des difficultés d'ordre économique et technique ont été principalement rencontrées. Pour le premier volet apparaissent des problèmes liés à la conjoncture (fluctuations cours, effets des politiques), à la trésorerie (gestion des imprévus et aides) et à la valorisation. Pour le second, les agriculteurs mettent en avant le mauvais état de l'outil de production (bâtiments, foncier morcelé, cheptel vieillissant, l'état des terres), le sanitaire, le climatique, les contraintes, les formations inadéquates»*, note Amélie Chavarot des Jeunes Agriculteurs d'Auvergne.

Ces deux catégories de préoccupations sont par ailleurs à mettre en relation avec d'autres obstacles d'ordre divers. En commençant par des soucis d'ordre personnel, tels que la charge de travail, la santé, la famille et la définition/atteinte des objectifs. On peut également mettre en lumière les problèmes relationnels avec le cédant par exemple, dans le cadre d'installation hors-cadre familial. *«Certains jeunes agriculteurs se plaignent de sa présence trop importante, du fait dans certains cas, de sa difficulté à laisser son ancien outil de travail. Les difficultés de relationnel entre associés ou avec les salariés et de la gestion de la répartition du travail sont également cités, sans oublier les contrariétés avec le voisinage agricole ou urbain»*, poursuit Amélie Chavarot. Le dernier type d'obstacles évoqué par les agriculteurs interrogés est lié aux institutionnels (banques, conseillers, MSA), notamment par rapport à un dossier précis ou à une compétence précise.


La transmission est un acte qui se prépare.

Des éléments facilitant l'installation

Les exploitants ont également été questionnés sur les éléments qui, de leur point de vue, avaient facilité leur installation. En termes d'économie, la trésorerie, les soutiens et la valorisation sont les points mentionnés. Techniquement, la formation, l'expérience et l'outil de production représentent des critères favorisant leur mise en place sur l'exploitation. *«Les relations personnelles sont également une aide de par la famille qui peut apporter un soutien moral, économique et constituer une main d'œuvre bénévole pour se lancer. La répartition des tâches entre associés ou avec un salarié est également estimée comme un atout lorsque les relations sont bonnes, tout comme l'entraide entre voisins. Pour certains, l'environnement institutionnel (banques, CER, OPA, filières, groupements, associations…) a également été nommé comme un paramètre facilitant»*, poursuit Amélie Chavarot.

Cette enquête souligne l'importance d'une bonne préparation à la transmission que ce soit du côté du cédant (qui ne suspecte souvent pas l'ampleur des démarches et la nécessité de bien définir ses objectifs et souhaits vis-à-vis de ce changement) ou de celui du repreneur. Une seconde étude doit être lancée, mais avec des jeunes exploitants non bénéficiaire d'aides à l'installation. *«Il serait également intéressant de reproduire l'enquête avec des agriculteurs ayant suivi le nouveau parcours à l'installation, ce qui n'est pas le cas de celle-ci.»*

C. Delisle

▶ Êtes-vous satisfaits?

Dans cette étude qualitative sur la transmission, la question : « Etes-vous satisfaits de votre situation actuelle ? » a été posée aux enquêtés. La pérennité de leur outil de production (« être toujours là ») a été évoquée comme un élément de satisfaction, au même titre que l'intérêt du métier (« je fais le boulot que j'aime »). Par contre, les installés ne sont pas satisfaits sur le volet économique (insatisfaction revenu). Une charge de travail supérieure à celle envisagée a également souvent été mise en avant par les intéressés.

▶ Viens de paraître

Terres agricoles périurbaines



«Terres agricoles périurbaines. Une gouvernance foncière en construction» est un ouvrage coordonné par Nathalie Bertrand et publié aux éditions Quae (www.quae.com)

Aujourd'hui, la préservation des terres agricoles périurbaines repose sur un cadre législatif national et le constat est fait que les outils et les dispositifs pour la maîtrise foncière s'accumulent. Cependant, la disparition de ces terres ne ralentit pas pour autant. Cet ouvrage, basé sur une étude réalisée sur onze SCoT en région Rhône-Alpes, fait le tour de la question. Il étudie d'abord les dispositifs et l'instrumentation de l'action publique foncière avant de détailler les acteurs et les actions foncières. Dans cette seconde partie, le rôle des chambres d'agriculture dans le champ de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier est étudié ainsi que les logiques foncières des agriculteurs dans un contexte périurbain. Un point est fait aussi sur les rapports propriétaires/agriculteurs périurbains. Il reste que cette nouvelle approche agriculture/urbanisme/foncier est encore très récente et la participation de tous les acteurs à cette problématique est encore loin d'être acquise. 39 euros

T. M.

Juridique

Le contrat de prêt entre particuliers

Le contrat de prêt est prévu par l'article 1874 du code civil. Il s'agit d'un contrat par lequel l'une des parties, le prêteur, met à la disposition de l'autre, l'emprunteur, une chose pour son usage à charge de restitution.

Lorsque le prêt excède la somme de 1 500 euros, la loi exige que la preuve du prêt soit apportée par écrit. Toutefois, même en deçà d'une telle somme, l'écrit reste conseillé. Il permet notamment au prêteur de se prémunir d'un éventuel impayé et de prouver qu'il ne s'agit pas d'une donation.

La rédaction du contrat de prêt peut être réalisée par les parties elles-mêmes ou devant notaire. Si les parties décident de rédiger le document sous seing privé, un certain formalisme doit être respecté. Le contrat doit notamment contenir les identités et coordonnées de l'emprunteur et du prêteur, la somme totale empruntée en chiffres et en toutes lettres, la durée du prêt, les échéances de remboursement, l'éventuel taux d'intérêt, le lieu, la date et les signatures des parties. Il est aussi utile de prévoir une clause pour les causes de remboursement anticipée.

L'enregistrement de l'acte aux impôts n'est pas obligatoire mais il peut être conseillé pour donner date certaine à l'acte. L'enregistrement doit être effectué dans le mois qui suit la signature auprès d'un centre des impôts soit à l'initiative du prêteur ou de l'emprunteur pour un coût de 125 euros. Par ailleurs, tout prêt d'un montant supérieur à 760 euros doit être déclaré par l'emprunteur au fisc au moyen d'un imprimé n° 2062 à fournir en même temps que sa déclaration de revenu. La déclaration du contrat de prêt d'un montant supérieur est obligatoire. En outre, si le prêt est assorti d'intérêt, l'emprunteur devra déclarer ces intérêts sur un autre formulaire Cerfa (2561) et le prêteur devra les déclarer dans sa déclaration de revenus, à la rubrique des revenus de capitaux mobiliers.

Enfin, en cas de décès de l'emprunteur avant le remboursement total du prêt, les héritiers devront terminer de rembourser le prêteur. En effet, dans ce cas, le prêt constitue une dette sur la succession.

Marion Choisy

Ets Morisot

Un après-midi pour découvrir les pulvérisateurs Amazone

Les Ets Morisot de Terrefondrée (21) et Amazone ont invité les agriculteurs à une présentation de la gamme de pulvérisateurs le 10 décembre dernier. C'est la première animation de ce genre organisée par le concessionnaire Valtra depuis 2009, année du début du partenariat avec le constructeur allemand. Laurent Kubler, inspecteur commercial Amazone et Baptiste Bongard, des Ets Morisot, ont présenté la gamme de pulvérisateurs Premium, une déclinaison qui inclut: le Distance Control (hauteur de rampe par rapport au sol), le GPS Switch (coupure de tronçons), GPS Track (guidage), le Pack Confort qui permet de réaliser les opérations de remplissage, rinçage de cuves et élimination des reliquats, ainsi qu'une station de lavage embarquée pour rincer le pulvérisateur au champ. Toutes ces fonctions sont désormais regroupées dans un seul et même boitier : l'Amatron 3.



La gamme Amazone est composée d'une version portée UF de 900 à 1800 l (2800 l avec le système Twin) et de 15 à 28 m de largeur de rampes. La version trainée UX est disponible de 3200 à 6200 l et des rampes de 18 à 40 m. Enfin, l'automoteur Pantera, dernier né de la gamme, compte une cuve de 4200 l avec une rampe de 24 à 40 m.

Entreprises

Kubota implante son usine en France

Cocorico ! C'est à Bierne, près de Bergues, dans le département du Nord, que Kubota a choisi d'implanter son site de production de tracteurs en Europe. La France était en concurrence avec les Pays-Bas. Le Nippon a choisi le site pour la proximité du port de Dunkerque, le réseau autoroutier à proximité et le savoir-faire de la main-d'œuvre locale. Les travaux du futur site de production (11,5 hectares, dont 3,7 couverts) devraient commencer dès janvier 2014, pour une mise en route en décembre 2014 et une pleine production en avril 2015. Totalisant un investissement de 40,3 millions d'euros, l'usine offrira un potentiel de 3 000 unités par an. Elle produira des tracteurs de 130 à 170 ch à destination de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Australie et du Japon.



L.Vimond

L.Vimond

Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

En bref

La tablette pilote d'épandeur



Bogballe

Bogballe présente une solution de pilotage du distributeur, ainsi que des coupures automatiques et du contrôle dynamique des sections, depuis une tablette. Disponible dès janvier 2014 sur tablette sous Androïd et courant 2014 sur Ipad, cette solution nécessite un module de communication baptisé iZurf pour dialoguer par wifi avec l'antenne GPS et le terminal Calibrator Zurf.

L'application affiche sur la gauche l'écran de ce dernier et sur la droite une vue aérienne de l'épandage en cours à partir d'une carte Google Earth.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 11/12/2013	Bourg-en-Bresse 17/12/2013	St Christophe-en B. 11/12/2013	National 11/12 au 17/12/13
Vaches viande (V)	U	-	4,10 €	4,30 €	4,25 €
	R	3,70 €	3,80 €	3,89 €	3,79 €
	O	-	3,45 €	-	3,40 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,45 €
	O	3,25 €	3,00 €	-	3,24 €
Vaches lait (L)	O	-	2,90 €	-	2,90 €
	P	2,62 €	2,35 €	-	2,59 €
Génisses VML	U	4,38 €	4,50 €	4,80 €	4,45 €
	R	3,90 €	4,00€	4,10 €	3,88 €
	O	-	3,35€	-	3,22 €
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,40 €	2,60 €	2,61 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 17/12

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	3,25	3,24	
200-250 kg	-	3,08	2,94	
250-300 kg	-	2,95	2,92	
300-350 kg	-	2,85	2,67	
350-400 kg	2,92	2,66	2,57	
400-450 kg	2,88	2,60	2,50	
450-500 kg	2,74	2,53	2,42	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,95	2,73	
250-300 kg	3,29	2,73	2,68	
300-350 kg	-	2,64	-	
350-400 kg	-	2,58	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,53	-	
350-400 kg	-	2,49	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,73	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,69	2,13	1,91	-
5 -10 ans	2,65	2,05	1,76	
+10 ans	-	1,90	1,77	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,88	2,21	1,93	

Bovins : 1606 - Marché bien approvisionné en volumes et en qualité permettant d'attirer d'avantage d'acheteurs. 97% de vendus.
Broutards : demande plus ferme. Les transactions sont rapides et les cours facilement reconduits après deux semaines de hausses successives
Laitonnes: vente soutenue et cours en hausse pour les laitonnes légères. tarifsreconduits en lourdes

En broutards comme en laitonnes, le taux d'invendus est très faible.
Taureaux: meilleure demande.
Vaches : vente quasi totale à des tarifs qui regagnent quelques centimes.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn.

Laitonnes culardes de 213 à 235 kg : 1110 à 1540 € (5,21 à 5,40)

Infos : nos bureaux seront fermés du vendredi 20 décembre 2013 au jeudi 02 janvier 2014 à 8h30. Prochain marché le mardi 07 janvier 2014.
Toute l'équipe de Sicafome vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 16/12

Bovins (192))		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
230 à 305 kg	670 - 850	2,76 - 2,94
310 à 410 kg	820 - 1050	2,43 - 2,81
450 à 470 kg	1100 - 1160	2,44 - 2,52
Taurillons d'herbe		
325 à 530 kg	-	-
440 à 510 kg	-	-
Laitonnes		
220 à 285 kg	560 - 710	2,47 - 2,57
315 à 460 kg	750 - 1020	2,23 - 2,59
Génisses		
285 à 400 kg (16-24mois)	-	-
480 à 690 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
610 à 1085 kg	-	-
Vaches		
légères	900 - 1080	
entre-deux	1120 - 1340	
lourdes	1310 - 2000	

Apports de bonne qualité en broutards, cours plus fermes en légers comme en lourds. Un seul lot invendu.
Apports toujours restreints en laitonnes, vente totale à des tarifs soutenus.
Demande calme en taureaux.
Présentation de qualité hétérogène en vaches. Les animaux lourds et viandés se commercialisent rapidement, cours reconduits en âgées et trop maigres.

Infos : la Sicagemac sera fermée du lundi 23 décembre au jeudi 2 janvier inclus. Réouverture le vendredi 3 janvier 2014.

Prochain marché bovins le lundi 6 janvier 2014, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 18/12

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,10	2,80
250 à 300 kg	2,95	2,60
300 à 350 kg	2,75	2,55
350 à 400 kg	2,60	2,45
400 à 450 kg	2,55	2,35
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,72	2,50
300 à 350 kg	2,60	2,45
350 à 400 kg	nc	nc
Génisses		
(24-36 mois)	nc	1,80 - 2,25
Vaches		
- 5 ans	1,75 - 2,20	1,65 - 2,00
de 5 à 10 ans	1,70 - 2,10	1,40 - 1,90
+ 10 ans		1,25 - 1,80

Broutards laitonnes : apports plus importants, bonne demande dans les broutards et laitonnes
Vaches - Génisses : marché plus calme, cours reconduits dans toutes les catégories.

Infos : Prochain marché le 8 janvier 2014

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 17/12/2013*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,40 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,35 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,30 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,30 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,05 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,00 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,95 €	nc

Tendance : Cours facilement reconduits dans la qualité.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 9/12 au 15/12/2013*

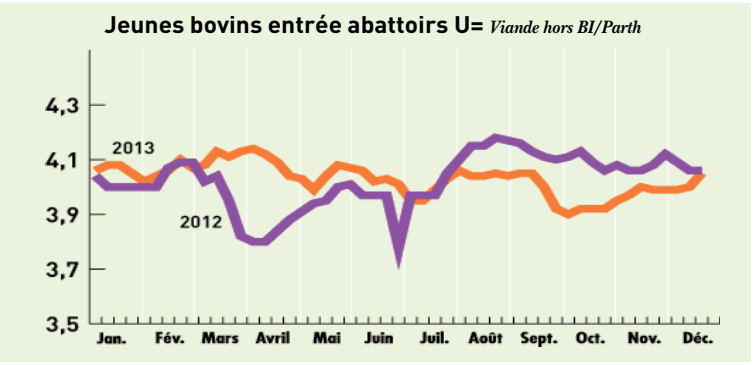
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,59 €	-
350 kg	-	2,50 €	2,43 €
400 kg	-	2,46 €	2,34 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,39 €	2,31 €
500 kg	-	2,30 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,47 €	2,37 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,26 €	-

Tendance :
Bonne tenue en mâles de qualité, commerce plus difficile en femelles.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 9/12 au 15/12/2013*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	4,13 €	4,05 €	3,92 €	3,85 €			
Races mixte		-	3,68 €	3,66 €	3,61 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,56 €	4,26 €	4,03 €	3,60 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,57 €	4,23 €	4,03 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte	-	-	-	3,47 €	3,41 €	-	-
Races lait				-	3,16 €	2,97 €	2,87 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	7,87 €	4,62 €	4,38 €	4,29 €			

Tendance : Poursuite de la hausse dans les jb, due à l'export et à la période des fêtes. offre modérée en vaches laitières.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 9/12 au 15/12/2013*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,15 €	4,10 €	-	-	-	-		
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,59 €	5,00 €	4,39 €	4,31 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,15 €	4,07 €				
Races mixte					3,35 €	3,33 €		-
Races lait						-	2,94 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,15 €	4,87 €	4,52 €	-				

Tendances SEM. DU 16 AU 20 DÉCEMBRE 2013

Bovins de boucherie

Le commerce est normal sans plus pour les femelles haut de gamme ou labellisées dont les besoins ont largement été couverts par les concours. Les tarifs se tiennent dans les bonnes génisses dont l'offre reste mesurée, mais les échanges sont assez calmes pour les jeunes vaches charolaises de qualité bouchère. Dans les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire, le commerce demeure calme, mais la modestie de l'offre ne permet pas aux acheteurs de peser sur les prix dans les vaches R. Dans les réformes laitières, la demande est peu soutenue à l'approche des vacances de Noël avec la fermeture des cantines scolaires, mais la chute des effectifs entraîne une vente plus facile avec une légère remontée des cours dans les bonnes vaches frisonnes et montbéliardes. Dans le jeune bovin, le gros des exportations a été fait la semaine dernière et les tarifs se stabilisent. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La demande est plus régulière de la part d'engraisseurs qui anticipent la fermeture des marchés de fin d'année. Tout le monde est à la recherche de la même gamme de marchandise. Le bétail viandé ou lourd se vend sans difficulté avec des tarifs qui reprennent de la couleur. La tendance est au maintien des prix pour les allaitantes convenables mais plus légères à sortir au printemps. ■

Broutards

Le raffermissement des cours se confirme face à une demande est plus active pour finir les bateaux en partance pour l'Algérie (contingent sans taxe) avant la fin d'année. Les échanges sont plus réguliers avec une reprise tarifaire pour les bons charolais pesant entre 250 kg et 350 kg. La demande est également plus ferme de la part d'opérateurs qui veulent se couvrir avant la trêve de Noël. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce est normal avec des tarifs stables dans les veaux frisons standard et de légères plus-values pour les gros veaux frisons et bons montbéliards viandés. Dans les veaux issus de croisement ou de race à viande, l'offre reste insuffisante pour satisfaire la demande pour les mises en place de Pâques. Les transactions sont fluides avec une fermeté des prix dans l'ensemble des bons veaux limousins, charolais ou croisés de race à viande ou mixte. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 16 décembre)

«La conjoncture est plus favorable. Les marchés européens sont bien orientés et le marché français devrait s'inscrire dans la même tendance. Le niveau des disponibilités actuelles a permis de résorber le peu de stocks et les entreprises écoulent facilement leur production.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 02/12*

Agneaux (714)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,72 - 3,02**	**2,28 - 2,79**
Gras (38-44 kg)	-	**2,60 - 3,14**	**2,48 - 2,73**
Gras (+44 kg)	-	**2,44 - 2,96**	**2,25 - 2,68**
Gras (+50 kg)	-	**2,05 - 2,73**	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (102)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**0,97 - 1,17**	**0,69 - 0,96**	-
Divers			
Béliers	-		
Agneaux maigres : 13 € à 87 €			
Chèvres : 15 à 28 €			
Boucs :			

Ovins : 945
L'offre s'avère satisfaisante en volume. 94% de vendus. De nombreux éleveurs ont liquidé leurs derniers agneaux de la saison, et de ce fait, la qualité des lots laisse à désirer. En résumé, les cours des agneaux sont à peu près reconduits, avec une valorisation plus facile des lots extras. Meilleure demande et cours en hausse en brebis. Demande et tarifs inchangés en béliers et caprins.
Toute l'équipe de Sicafome vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.
Effectifs : Agneaux : 814. Brebis : 106. Béliers : 18. Caprins : 7.
Prochain marché : Le lundi 06 janvier 2014 aux horaires habituels.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 06/12*

Ovins : 200	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**80 - 143**	**2,27 - 2,88**
Agneaux gras -44 kg	-	-
Agneaux gras +44 kg	-	-
Brebis	**29 - 89**	**0,40 - 1,14**
Béliers	**93 - 129**	**1,07- 1,30**

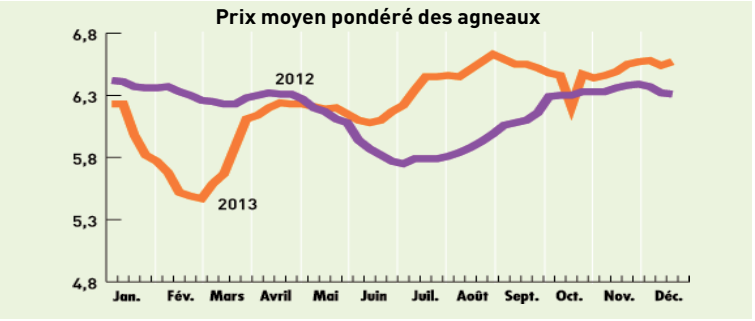
Commerce rapide en agneaux à des cours soutenus. Peu d'invendus. Vente suivie en brebis, les animaux lourds voient leur tarif progresser.
Prochain marché ovins le lundi 13 janvier aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 9/12 au 15/12/2013*

	Poids	U	R	O
Couvert	-16 kg	-	**6,84 €**	**6,50 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,83 €**	**6,33 €**
Gras	-16 kg	-	**6,18 €**	-
Gras	16-19 kg	-	**6,01 €**	**5,75 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 9/12 au 15/12/2013*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,57 €	**5,63 €**	**2,17 €**



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie du 09/12/2013 au 15/12/2013
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,11 0,23	7,04 0,14	6,19 0,02	-	-	-	-
	R	6,70 0,12	6,78 0,17	6,64 0,12	-	7,04 0,06	6,98 0,01	-	-
	O	5,97	-	-	-	6,96 0,20	-	-	-
3 (couverts)	U	-	6,95 0,10	6,81 0,06	5,96 0,11	-	-	6,83 -0,11	-
	R	6,66 0,06	6,68 0,07	6,49 0,01	5,75 0,05	6,84 0,02	6,83 -0,01	6,67 -0,01	6,20 0,09
	O	-	6,21 0,06	6,11 =	-	6,50 0,05	6,33 -0,03	6,15 -0,01	-
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	R	-	-	-	-	6,18	6,01 0,02	5,81 -0,01	
	O	-	-	-	-	-	5,75 -0,15	-	-

Zone Nord : agneaux : l'arrivée des laitons dynamise le marché. Brebis : marchéstable, pas de changement. **Zone Sud :** marché très calme.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 45-46
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
45-46/2013		**59 830**	**0,242**	-	-	**5**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 11 décembre 2013*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 5,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,30 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : ... 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,20 à 8,50 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,30 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,30 à 4,50 au kg vif

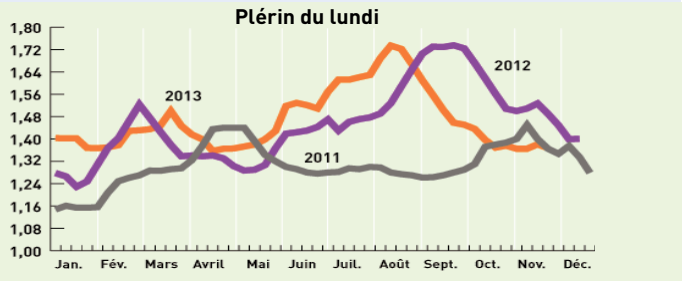
Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2013

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
2e coupe	180 à 190 €	170 à 180 €
3e coupe	170 à 180 €	170 à 180 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (16 881 porcs présentés) — *Cotations du lundi 16/12/2013*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,367 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 6/12 au 12/12/13*
1,61 €/kg/carcasse euros



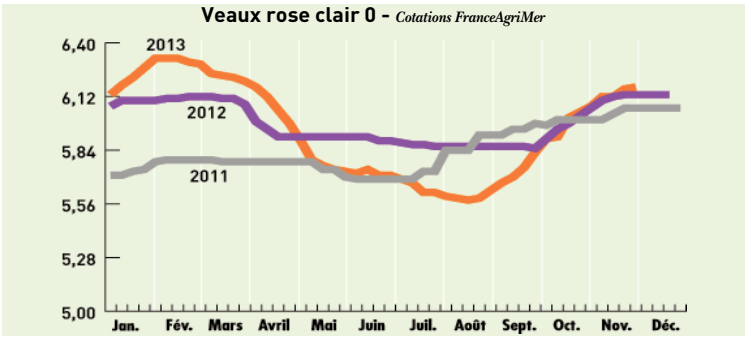
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 9/12 au 15/12/2013*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,94 €**	-	-
U	-	**7,82 €**	**6,82 €**	-
O	-	**6,17 €**	**5,30 €**	**4,55 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 16/12 au 29/12/13*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**147**	**420-630 €**	**285-505 €**	**160-280 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**240-580 €**	**210-470 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	-	-	-	**90-260 €**	**20-110 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**1020**	**215-510 €**	**185-470 €**	**30-225 €**	**10-95 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 9/12 au 15/12/2013*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,46 €**	**2,30 €**	**1,46 €**	–
Bons	**2,12 €**	**1,84 €**	–	

Céréales

Marché du 10 décembre 2013

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — **RÉCOLTE 2013**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	BPMF	déc.	197	T C
	76/220/11%	nov.-déc.	195	T C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	déc.-avril	196	V C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	déc.-avril	200	V C

ORGE DE MOUTURE — **RÉCOLTE 2013**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 62-63 kg/hl	déc.-janv.	172	T C
Sud Côte-d'Or	63-64 kg/hl	6 de janv.	173	T C
Nord Côte d'Or	63-64 kg/hl	6 de janv.	170	T C

AVOINE NOIRE — **RÉCOLTE 2013**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'Or/Hte Saône	50 kg/hl	déc.-fév.	140	VC
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C

TRITICALE — **RÉCOLTE 2013**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl	janv.-mars	175	N C

MAÏS — **RÉCOLTE 2013**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		6 de janv.	172 - 174	A C
Aube/Yonne		longueurs	172	T C

POIS — **RÉCOLTE 2013**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne		janv.-mars	245	N C

FÉVEROLES — **RÉCOLTE 2013**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	alim. animale	janv.-mars	275	N C

Matériel

Tracteur

Pas de parution des «PETITES ANNONCES LECTEURS» les 27 décembre 2013 et 3 janvier 2014
«Bonnes fêtes de fin d'année»

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE MACON
71850 Charnay-Lès-Mâcon – Tél : 03 85 34 94 94 - Fax : 03 85 34 49 26.
Contacts : Fabrice POINT - Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS

CLAAS	XERION 3300	2011
CLAAS	AXION 850 CEBIS	2007
CLAAS	AXION 810 CEBIS	2008
CLAAS	AXION 820 CEBIS	2007
CLAAS	AXION 820 CIS	2009
CLAAS	AXION 650 CEBIS	2013
CLAAS	ARION 640 CEBIS	2012
CLAAS	ARION 640 CIS	2009
CLAAS	ARION 510 CIS	2008
CLAAS	ARION 420 CIS	2010
CLAAS	ARES 836 RZ	2006
CLAAS	ARES 816 RZ	2007
CLAAS	ARES 697 ATZ	2005-07
CLAAS	ARES 657 ATZ	2007
CLAAS	ARES 567 ATZ	2006
CLAAS	ARES 557 ATZ	2007-09
CLAAS	ARES 616 RZ	2005
CLAAS	AXOS 340 CX	2012
CLAAS	AXOS 330 CX	2008
CLAAS	AXOS 320 CX	2009
CLAAS	CELTIS 456 RX	2005-06
CLAAS	CELTIS 446 RX	2005-06-07
RLT	ARES 826 RZ	2003
RLT	ARES 825 RZ	2001
RLT	ARES 725 RZ	2002
RLT	ARES 715 RZ	2001
RLT	ARES 656 RZ	2003
RLT	ARES 636 RZ	2003
RLT	ARES 620 RZ	1999
RLT	ARES 616 RZ	2002
RLT	ARES 610 RZ	1998
RLT	ARES 566 RZ	2002
RLT	ARES 550 RZ	2001
RLT	ARES 546 RZ	2004
RLT	ARES 610 RX	1998
RLT	ARES 550 RX	1999
RLT	CELTIS 446 RX	2004
RLT	CELTIS 436 RX	2003
RLT	TEMIS 610 RX	2001
RLT	110-54 TX	1991
RLT	113-12	1982
RLT	95-14 TX	1984
RLT	851-4 S	1983
RLT	651-2	1979
RLT	55-14 LB	1988
RLT	ERGOS 95	1998
RLT	CERGOS 340	1998
RLT	CERGOS 330	1997
RLT	CERES 95	1993-98
RLT	CERES 335 X	2002
RLT	CERES 340	2001
CASE	IH 744	1974
CASE	CS 100	2001
DEUTZ	AGROTR 90	1998
FENDT	611 LS	1981
FENDT	EW 165 S	1970
JD	7830	2008
JD	7230 R	2012
JD	5100 R	2012
LAMBO	874-90 DT	1994
LANDIN	LEGEND 115	1999
MF	6140	1999
NH	TM 175	2006
NH	TS 110	2003
VALTR	T 120	2005

MOISSONNEUSES-BATTEUSES

CLAAS LEXION 550 MONTA		2009
CLAAS LEXION 750 T3		2012
CLAAS LEXION 540		2007
CLAAS LEXION 420		1997
CLAAS TUCANO 440		2009
CLAAS TUCANO 430		2012
CLAAS D 78		1987
JD 1075		1984
DEUTZ MB 3610		1991
LAVERDA AL QUATRO		2008
LAVERDA L 521		1995

ENSILEUSES

CLAAS	820	1997

TELESCOPIQUES

JCB	536-70 AGRI SU	2011
JCB	530 SXL	2005
JCB	530 S	2002
JCB	526 S	2008

PRESSES

CLAAS	Q 3400	2006
CLAAS	V 380 RC	2010
CLAAS	V 380	2009
CLAAS	V 370	2008-11
CLAAS	V 360	2009
CLAAS	V 360 RC	2008
CLAAS	R 350	2009
CLAAS	R 250	2006
CLAAS	R 66	1998
CLAAS	R 46	1997
CLAAS	R46	1990
CLAAS	Q 1200	1997
GALLIGNANI 8600 LEADER		1999
GALLIGNANI 2120 SL		2003
JD	582	2007
JD	570	2000
KUHN	INTELLIWRAP	2012
LB	6000	2000
NH	D 1000	1991
SUPERTINO SR 70-120		2004
VICON	1601	2002
VICON	LB 8080	1999

FANEURS

CLAAS	VOLTO 870 H	2006
CLAAS	VOLTO 770 H	2002
CLAAS	VOLTO 670 H	2005
CLAAS	VOLTO 640 H	2000-02
CLAAS	VOLTO 52	2009
CLAAS	VOLTO 540 H	1995
CLAAS	VOLTO 450 H	1998
KUHN	GF 8501 MH	01-02-05-06
KUHN	GF 7601 MH	2008
KUHN	GF 6502	2009
KUHN	GF 6401 MH	2001-06
KUHN	GF 6301 MH	1996-99
KUHN	GF 5001 MH	2000
DEUTZ	6821	2002-03
FELLA	TH 5400	1997
FELLA	TH 680 D	2006
POTTING	HIT 910 N	2008

ANDAINEURS

CLAAS	LINER 650 TWIN	04-05-07-09
CLAAS	LINER 1550 TWIN	1997-05
CLAAS	LINER 470 S	02-03-05-06
CLAAS	LINER 430 S	1999
KUHN	GA 6522	2006-07
KUHN	GA 6002	2004
KRONE	SWADRO 395	2003
STOLL	1405 S	2001-03

FAUCHEUSE

CLAAS	DISCO 2650	2000-03-05
CLAAS	DISCO 260 C	2002
CLAAS	CORTO 310 N	2005
CLAAS	CORTO 270 S	2002-04
KUHN	GMD 700 GII	2005
KUHN	FC 250 GH	2002
KUHN	FC 243	2001
VICON	CM 230	1997
KRONE	EC 280	2005
KRONE	AM 243 AS	1998
KRONE	AM 243 CV	1999
FELLA	SM 320	2007
POTTIN	EUROCAT 316	2010
POTTIN	CAT 210	1998
POTTIN	NOVA 260 T	2000

DESILEUSES PAILLEUSES

JEULIN	ALIZEE	1996
BELAIR	212 T	2006
BELAIR	BRICK 2298 RS	2011
KUHN	ALTOR 7560	2006
MIRO	V 140	1997

Retrouvez toutes nos occasions sur
www.tractomarket.com/macon



CLAAS

01 - Vds foin naturel 2013 bonne qualité, 80 BR 120x120, 200 KG, 22 euros la balle au détail - Attignat
✆ **06.23.20.05.17**

01 - Vds foin naturel 2013 bonne qualité, 80 BR 120x120, 200 KG, 22 euros la balle au détail - Attignat
✆ **06.23.20.05.17**

18 - Vends cause retraite : tracteur Claas Celtis 456 RX, avec chargeur, 3.960 h, clim., relevage avant, année 2008, TBE - presse BR Claas Variant 260, chambre variable, année 2006, TBE - épareuse Féor, bras télescopique 7,50 m, commande basse pression, refroidisseur, année 2005, TBE.
✆ **Tél. 06.86.76.81.23.**

18 - Recherche tracteur Volvo BM 810-814, bon état.
✆ **Tél. 02.48.79.42.96, après 20 h + photo ou Farmall série 706 aux 1066 USA.**

26 - Vds tracteur Deutz-Fahr 6150-4p agrotron 200h année 08-2013 pneus Michelin 79000euros
✆ **06 83 56 29 02**

36 - Vds Mc Cormick XTX 185, 2006, 3.000 h, rel. Avant et pont suspendu, 28.000 euros HT.
✆ **Tél. 06.46.08.84.91.**

38 - Vds MB MF29xP, hydro, 1991, 2600 H, btte cab. broy. eq TO Fantini 4R br oy TBE : 12000 euros Deutz DX120, 4 rm, 82, 7000 euros.
✆ **04 74 95 13 57 - 06 75 04 65 76**

38 - Vds tracteur Renault 106-54, 100 cv, 4x4, relev. av, 5100 H, TBE.
✆ **06 71 41 05 74**

39 - Vds tracteur Landini 65 GH 4 roues motrices, 3 groupes de vitesse, bon état, 7 500 euros
✆ **03 84 73 06 55**

46 - ACHETE Bourgoin 2-3-4 rangs, tracteur 4 roues régit comptant.
✆ **06 17 70 29 12**

58 - VENDS New Holland 8340, TBE, 1996, 125 cv, pneu AV neuf, AR 30%, révisé récemment. (réf. 510B)
✆ **03 86 26 34 39 06 85 47 00 15**

69 - AV tract. Same Silvert 4/4 80 cv 8000 H. 1997 pneus 40% usure très bon état très propre ventilation chauffage.
✆ **04 74 03 70 38**

Travail sol

01 - Vds charrue VETN 4 corps tbé cover 32 disques en X herse plate 4m croskilette 3m
✆ **06.62.35.74.56**

37 - Vds semoir Gaspardo Directa, 5D, 4 m, année 2008, TBE.
✆ **Tél. 06.46.08.84.91.**

38 - Vds cause retraite herse plate Quivogne HVGP, 5m30, état neuf : 6000 euros à débattre, pas TVA.
✆ **04 76 38 05 29 HR**

71 - CC Claas Arion 630 Cebis 2000h opt maxi exc état Renault 7514RS 8500h av charg manip
✆ **06 10 13 28 25.**

73 - Vend un rotolabour Agrator.
✆ **06 07 41 45 25**

Récolte

18 - Vends désileuse-pailleuse Miro, 1996, DP4001, traînée, hydraulique indépendant, bon état.
✆ **Tél. 06.86.70.74.53.**

26 - Vds faucheuse Kuhn FC250G BE 3000 euros +roundballer JD550 BE 2000 euros +herse alternative Amazone 3m portacourt 2200 euros +semoir maïs Cararo 4rgs 1500 euros + surélévateur balle ronde Calvet 700 euros
✆ **06 84 69 04 25**

38 - Vds autochargeuse Krone 50 m3 Titan 6-45 TBE + ventilateur Lanker 20 ch, 2008 état neuf.
✆ **06 19 35 84 61**

38 - Vds faucheuse cond. Kuhn FC243 à rouleaux an. 2000 TBE, round baller JD 582 an. 2003 TBE.
✆ **06 62 19 95 28**

42 - Recherche presse balles rondes 120x120 ou volume variable moiss. batteuse Claas Fahr NH
✆ **06 23 19 33 18**

88 - Vends faucheuse KUHN FC 353 GC 2005 très bon état.
✆ **06 87 05 17 88**

Traitement

69 - Vends atomiseur idéal 1000 l. année 2003. Prix 2200 euros HT.
✆ **06 37 80 77 20**

Arbo-viti

26 - Vds atomiseur agrimaster 600l porte turbine 720 pompe 90lmn contrôle ok tbe
✆ **04 75 08 11 46 ou 06 07 50 19 62**

Epandage

01 - Vds épandeur engrais Kuhn MDS 932, 1300 litres
✆ **06.77.47.44.84. ou 04.74.55.22.52**

Cave

69 - A vendre cause retraite cuves inox 316 vinification stockage 27 hl, 90 hl, 100 hl.
✆ **06 87 54 91 92**

Manutention

54 - Vends valet de ferme Schœffer de 2008 1.140 h + godet multibenne 90 cm. Prix : 12.500 euros Ht.
✆ **06 83 30 96 15.**

Agri. divers

21 - Vds charrue Overum 5 sc. CS Hydro-porte matériel 5 M - 2 essieux 0,5 haut. Déchaumeur JD5M.
✆ **06 27 73 28 58**

26 - Vds 11 masses jerrican 35kgs 400 euros + silos Galva 12t 300 euros
✆ **04 75 47 40 14**

30 - 30-Vds semoirs 4,8 m – 4 - 3 et 2,5 m, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, cover-crops 18 -20 -22 -28 -32 -40 -42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, rouleau cambridge 6,30 m, vibroculteurs 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - V. vis à grains 9 m., char à foin 7mx2,4m., enrubanneuse Doucet, cultiv. chisel 3 m.
✆ **04 74 80 14 08**

38 - Recherche remorque foin grain 5 à 6 T. hydraulique ou pas, prix moyen, faire offre :
✆ **06 07 75 28 72**

38 - Vds 1 semoir petites grainesMarkevitz : 200 euros, 1 épave de charrue Agrolux 5 socs : 200 euros, 1 épave de charrue Vogelet Hood 5 socs : 500 euros, 1 bétaillère 6/7 bêtes : 800 euros, 1 lot de pneus à trier de 10 à 100 euros, 1 lot de tuyaux arrosage 3 pouces : 500 euros, 2 portes de garage en tôle : 100 euros, 7 cuves plastiques 1000 l. 50 euros/p. ou 350 euros, 1 épave Ferguson TEA 20 : 200 euros, cuves à mazout 3000 l - 1000 l - 500 l : 0,10 euros le l, 1 pegolama 3 m dents neuves : 750 euros, 1 roue complète 18-4x26, 8 trous : 50 euros, 1 pneu 16-9x28 : 50 euros, 1 essieu complet 10,50x13 : 100 euros, 1 tracteur SFV 302 : 7000 euros, 1 épave de tract. Hanomag sans moteur : 500 euros, 1 épave tract. Renault 1937 diesel «non tournant» : 1500 euros, 1 batteuse SFV, métallique avec moteur électrique : 700 euros, 1 voiture Renault Velsatis 1998 : 1200 euros.
✆ **06 71 69 97 76**

39 - Vds MB MF 620 coupe 4,20 m bon état. Semoir monosem NGplus 6 rg
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds cse cess. mach. à traire Tk lait 2200 L Cornadies vis à grains pirouette to à eau 3000 Let 1200 L+ vl Hostein
✆ **06 27 35 07 34**

42 - Vds enfonce pieux Yanigav dans l'état, 4 roues pneus neige 185.65R14
✆ **06 81 05 18 86**

42 - Vds rotative Vicon année 2008 6 assiettes, foin de l'année sous hangar, tract JD3300+chargeur
✆ **04 74 26 02 46 ap 20H**

42 - Vds tuyaux CIA pe diam 50 LG 6m 10 euros piece,arracheuse pomme de terre 2 rangs 1600 euros, broyeur Desvoys 2m80 2 600 euros, arroseur mais haut 2.5m 12 euros pièce, pompe Jeumont -Schneider electrique 380v triphase 400 euros, sous soleuse Huard 3dents matériel lourd 1500euros, cuve GO 3000L 500euros, arracheuse poireaux simon, 1500 euros, pulvérisateur Berthaud rampe 12M 600L 1200 euros
✆ **06 88 38 03 06**

42 - À saisir tunnel occas BE 20 m long ac bâche neuve idéal stockage poss livr 3480 euros.
✆ **06 60 38 97 44**

58 - Cse retraite, vds tracteur Valtra N101H + chargeur, - tracteur Valtra A85, - bétaillère Masson B4000, - presse Gallignani 2100, - giroandaineur 300 Kuhn, - faucheuse Claas disco 2650, - cureuse fossé Greffet, - semoir eng Sulky, - combiné Lely 2.50, - moulin farine Law, - rampe curage Albert. (réf. 50VB4)
✆ **03 86 30 46 27 HR ou soir**

58 - VENDS tracteur Landini 88-80 avec fourche à fumier, godet et surélévateur, - presse MD RC 40, - faneuse Kuhn GF 5 000 m, 4 TM, - andaineur 3 m. Kuhn, - épandeur à fumier Agrimat 6,5 T. (réf. 50VB2)
✆ **03 86 85 03 17 HR**

58 - Cause retraite VENDS tracteur Deutz 90 Agrotron chargeur MX 100, - presse JD 582, - faucheuse Claas, - andaineur Claas, - scie bois, - tracteur (réf. 50VB1)
✆ **06 03 48 80 46**

58 - Cause cessation VENDS matériel agricole (réf. 5003)
✆ **06 82 43 85 21**

58 - Cause cessation VEND bétaillère Ponge 6 - 7 GB, refaite à neuf (réf. 510A)
✆ **06 03 71 57 93 03 86 30 85 62**

69 - Recherche d'occasion pompe à vin 2 vitesses à turbine - Brouette solo - Charrue à treuil (marque Mainand).
✆ **04 74 67 32 23 HR ou 06 62 11 24 16**

69 - Tracteur SOMECA 715 an 1967 4 R motrices 73 ch. 8500 H. chargeur avt - Scie à buche TB état sur 3 points - Benne basculante 6 T. de charge bon état pneu neuf à débattre.
✆ **06 81 42 72 38**

71 - VENDS dérouleuse film plastique CM, type «Incorporation Directe», très bon état - 7 200 €
✆ **06 61 84 44 65**

71 - A V avant nouvelle TVA TA Deutz Agrotron 106 CV, 24.930 euros HT, épandeur 2 HV, 6 T, Leboulch.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V avant nouvelle TVA pailleuse dist. enrubannage 3,5 m3 trainé Lucas Castor, cdes élec.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - A V avant nouvelle TVA pailleuse neuve, cdes élec., 10.515 euros HT, sans reprise, crédit 1,31 %.
✆ **06 75 69 62 04**

Elevage

01 - Vds 6 cases individuelles à veaux Agritubel avec caillebotis 2012, 1000 euros - vêleuse Vink type laitier de 2011, 280 euros
✆ **06.72.92.28.70**

48 - VDS transfer à lait Westfalia 4 griffes programmateur de lavage 25 m de tuyau t.b.é. 600 euros.
✆ **06 84 71 85 19.**

71 - Cause retraite vds semoir engrais Amazone ZAE 600 L doubles plateaux, semoir à maïs 4 rangs Bénac super 7 avec fertiliseurs, mixeur Law 5 cv pour aliments soupes, 1 pneu Kléber 520 70 38, 50 % d'usure, lactoduc manus 6 griffes, programmateur VH 24, bol réception, 2 pompes à vide 500, tubes inox 50ø et 40ø, 50 stalles comtoises démontées, le tout TBE.
✆ **03 85 40 30 28 H.R.**

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS camion Renault Master fourgon d'atelier, équipé étagères, parfait état, 2006, 160 000 kms, double cabine, 5 200 € HT (réf. 500A)
✆ **06 86 00 02 01**

69 - Vds Kangoo frigorifique 2007, 104000 kms, révisée, caisse 3 m3 + carrier Frax. Appeler Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds bétaillère 3,5 T Iveco 35C14, 2006, 150.000 km, caisse inox-alu, excellent état.
✆ **06 07 75 81 61**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin naturel 2013 bonne qualité, 80 BR120x120 200 kg 22 E la balle au détail - Attignat
✆ **06.23.20.05.17**

26 - Agri vend foin PN en BR 150x120, luzerne en HD 200x120x70 très bonne qualité stockés sous abri
✆ **06 07 19 30 32**

26 - Vds foin de graminées et luzerne br et carrées pour élevage chevaux, vds bois de chauffage sec coupe à 40cm ou en barre 1m50 livraison possible
✆ **06 85 88 11 09**

38 - Agriculteur vds foin + paille livraison à partir de 9 t.
✆ **06 07 33 77 17**

38 - Vends blé détail prix suivant quantité.
✆ **06 43 73 68 43**

42 - Producteur Loire vds maïs ensilage, épis en balles enrubannées TB qualité, livré.
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

42 - Vds foin 2013 bottes carrées ou rondes TB qualité pris sur place 80Euros la tonne
✆ **06 85 05 14 80**

42 - Vds foin petites bottes 1ère coupe 2013 + groupe électrogène diesel+clio diesel 2002
✆ **06 12 91 44 75**

69 - Vds paille de blé bottes carrées 80 euros la tonne livrée FC Poncet St Laurent de Chamousset.
✆ **06 81 44 66 22**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

Fourrage

18 - Vends foin de l'année, sous hangar, bottes rectangulaires, 90 x 120, 78 euros/tonne.
✆ **Tél. 02.48.59.53.49.**

38 - Vente de foin en bottes rondes livré ou pris sur place.
✆ **06 81 62 38 10**

38 - Vds foin 2013 bottes rondes Région Morestel.
✆ **06 83 17 23 77**

39 - Vds paille et foin rendu franco
✆ **06 73 92 81 55**

54 - Vends 120T de foin non mouillé, stocké sous hangar, livraison possible.
✆ **06 88 43 42 73**

71 - Vends foin, paille stockée à l'abri, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Bât. Pro.

01 - Vd bergerie 1200 m2, griffe à foin, séchage en grange, 27 ha + 63 ha loués, 400 brebis, Ain 800 m d'alt.
✆ **06 61 57 23 23**

Terrain

38 - Agri cherche pâture fauche ter labour 2014 tour du pin - bourgoin.
✆ **Ecrire au journal Terre Dauphinoise - BP 2608 - 38036 GRENOBLE Cedex 2 sous le réf.3069/3070/01**

69 - Cherche repreneur pour 4 ha en côteaux en appellation Beaujolais Village actuellement en vendangeoir.
✆ **04 74 04 32 20**

69 - Viticulteur cherche vignes. Etudie toutes propositions.
✆ **06 87 34 86 77**

Divers

18 - Surgreffage toutes régions.
✆ **Tél. 02.48.64.05.98 ou 06.81.70.23.36 ou www.surgreffage.com**

38 - Vend T. bon foin 2013 b. ronde et paille b. ronde. Vds plateaux tournesol pour cage M.B. : 150 euros, clôture électrique sans pile : 30 euros.
✆ **06 14 47 49 53**

38 - Achète ancienne remorque Doyeux 5 mètres 4 roues et châssis camion pour faire tonne à eau 4 t.
✆ **06 14 47 49 53**

39 - Jeune agriculteur recherche pour installation reprise ferme loc. ou achat tte surf. Etudie ttes prop.
✆ **06 73 92 81 55**

71 - Achète vins récents et très vieux (même imbuvables, collection) ainsi que vieux champagnes, chartreuses, cognac, etc. Je me déplace. Contacter Frédéric
✆ **06 09 85 48 98**

71 - Vends piquets clôture acacia ou billons, longueur sur demande, livraison possible.
✆ **06 20 39 83 86 H.R.**

71 - Offrez un cadeau original pour Noël : le livre «L'agriculture en Saône-et-Loire». Un précieux ouvrage de 416 pages avec près de 250 témoignages, de très nombreuses photos et une mine d'informations sur les productions de ce grand département agricole et viticole. Un vibrant hommage aux agriculteurs de Saône-et-Loire et pour que perdurent l'humanisme et le bon sens qui les animent toujours. Le livre est disponible auprès de «L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire» au prix de 15 € au lieu de 30 € + 4 € de participation aux frais de port.
✆ **03 85 29 55 29**

Location

Agricole

38 - Ch. cœur de ferme ou maison avec terrain à louer 3 chambres si possible même s'il y a travaux 20 Km de Morestel.
✆ **04 74 80 12 02 HR**

69 - Le Pérréon - Beauj-Villages loue ten. 3 ha vignes mécanisables exp. plein sud, lim. Brouilly.
✆ **06 31 53 00 51**

Offre

Emploi

01 - Rech. salarié pour exploitation polyculture élevage secteur Montrevel en Bresse
✆ **06.07.10.05.34**

07 - Viticulteur recrute salarié(e) autonome et expérimenté pour réaliser la taille de la vigne. Temps plein, CDD environ 2 mois + divers petits travaux sur l'exploitation. Salaire horaire brut : 11,50 euros
✆ **04 75 52 57 27**

69 - Beaujolais sud cherche employé viticole chauffeur enjambeur expérimenté motivé sérieux.
✆ **04 78 47 93 45**

69 - Exploitation polyculture élevage recherche salarié(e) temps partiel étudie toutes propositions secteur Bois-d'Oingt - Lamure/Azergues.
✆ **06 10 89 50 82**

69 - Cherche salarié viticole 2 ou 3 jours par semaine à Rivolet.
✆ **06 77 81 68 87**

69 - Le service de remplacement du Rhône cherche un salarié pour un CDD d'un mois à temps complet pour faire de la taille de vigne. Expérience obligatoire. Salaire 9,61€ bruts/h. Contact : V Villalta :
✆ **04 78 19 61 36 ou mail : veronique.villalta@rhone.chambagri.fr**

71 - Cherche personne pour travaux vigne, hiver été, expérience souhaitée, Vergisson.
✆ **06 24 69 66 95**

71 - Domaine viticole recherche employée de maison avec expérience : ménage, linge, cuisine familiale, petits travaux jardin, gardiennage pendant absences, minimum 3 jours/semaine (21 heures). Possibilité souplesse horaires, salaire 12 euros net/heure, sur treize mois, un mois d'essai avant embauche définitive, logement de fonction de 150 m2, disposant de sa propre entrée, d'un jardin, d'un garage et d'un atelier, chauffage (gaz) et électricité à votre charge. Embauche dès que possible. S'adresser à : service emploi FDSEA 71, courriel : service.emploi@fdsea71.fr
✆ **03 85 29 56 50**

Service

84 - Amine Agri 20 ans exp., propose travail soigné et garanti pour la taille de vos fruitiers. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

84 - Amine Agri 20 ans exp., propose travail soigné et garanti pour la taille de vos fruitiers. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

84 - Agrico-Service pour taille vignes, fruitiers, ramassage salades. Pers. qual. décl. MSA + Séc. élect., passerelle. Siren 752446898.
✆ **06 41 67 65 64**

Demande

Emploi

58 - JH 20 ans, CAPA, CHERCHE emploi milieu agricole en CDI, étudie toutes propositions. (réf. 5102)
✆ **06 80 10 42 96 - 03 86 22 73 41**

71 - Homme avec expérience recherche 1 ha à 2 ha à tirer ou tailler, sur 71 ou 69, à la tâche.
✆ **06 59 20 85 55**

Proposition

Commerciale

21 - VENDS fonds de commerce de marchés et boucherie-charcuterie fermière disposant d'un laboratoire, magasin, camion et matériel. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cedex (réf. 500B)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Mariage

Rencontre

69 - Agri 29 ans honnête gentil a une place dans son coeur pour JF sincère 22-30 ans. Possibilité installation. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ **Réf : 282**

Animaux

Bovin

01 - Vds cause retraite taureau Charolais 4 ans HBC docile vêlage facile indem IBR
✆ **04.74.61.22.38. hr**

01 - Sélectionneur vd mâle Limousin 13 mois fils d'Accent bon dévelop. squeletic HBL
✆ **06.66.33.11.44**

01 - Vds génisse Holstein X Vosgien 3 sem. mâle Holstein rouge 3 sem.
✆ **06.72.66.85.87**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 mois HBL, pères qualifiés Lanaud (470E)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vds taureau limousin, 1 an, bonne origine et génisses de 7 mois, à retenir, région Vierzon.
✆ **Tél. 06.89.89.69.88.**

18 - Elevage HBC vends : 1 taureau, 30 mois, viande - 1 taureau, 18 mois. Elev. et reproduct. de l'année. EARL Trameson à Charly.
✆ **Tél. 06.10.91.41.94.**

21 - VENDS taureaux HBC 12 et 18 mois, fils de Noaille, taureaux à génisses, IBR A. EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard. Livraison possible (réf. 50VB3)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Vends 14 taureaux de 10 à 15 mois, dont 6 taureaux à génisses, Lorsini, Virgil S C, Artois, Unico, Trezegoal, - 8 taureaux à vaches , VF, Vivier, Vittoz, Tamilly et Sisteron. IVMAT des mères de 103 à 115, TGS, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 25 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 490B)
✆ **06 15 28 77 63 - 03 80 84 33 13**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 1 - 2 ans, origine IA, garanties sanitaires (réf. 5101)
✆ **03 80 62 15 52 - 06 21 88 22 77**

21 - Elevage HB Limousin VEND repro. adulte et 18 mois, - génisses repro. 12 mois, toutes garanties sanitaires (réf. 51VB1)
✆ **06 30 82 41 63**

25 - A V. taureaux de 9 à 18 mois fils Triomphe Urocher Unchoix bonnes origines lait TP possibilité livraison.
✆ **06 88 90 81 23.**

38 - Vends 5 taureaux Charolais 1 an IBR A 3 HBC bonnes origines, prix raisonnables.
✆ **06 76 83 53 54**

38 - Cause cessation vends taureau Limousin 3 ans très calme.
✆ **06 24 56 63 30**

38 - Cause surnombre vds VL Montbéliardes en lactation toutes garanties sanitaires.
✆ **06 19 79 43 78**

38 - Vds mâles repro. Limousins 15 mois, HBL, bonnes origines, livraison possible.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vds Taureaux Holstein Rouge et Noir - Montbéliard - Limousin TBO poss. livraison et location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds vaches pleines taureaux 20 mois veaux de l'année inscrits HB Charolais Denis JF Vougy
✆ **06 82 46 99 41**

42 - Vds cse retraite troupeau montb vaches au lait prêtes + génisses - Fontanès
✆ **04 77 30 94 31**

Les éleveurs des Monts du Charolais
vous proposent toute l'année
leurs mâles et femelles **reproducteurs.**
Garantie sanitaire et livraison assurée.
06 09 33 42 14
06 72 99 64 62

42 - Vds VL Ph fraiches vélées CL IBR BVD cellules OK
✆ **06 28 42 84 51**

42 - Vds Taurillons sans cornes Holstein + jeunes vaches au lait Holstein - très haut niveau génétique - CL UPRA - poss livraison
✆ **06 77 99 23 77**

54 - Achète vaches génisses Limousine avec veaux ou à vêler.
✆ **06 32 41 69 55**

58 - VENDS taureaux charolais 18 mois HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 4705)
✆ **03 86 84 33 19**

58 - VENDS taureaux 18 mois charolais, TGS. GAEC du Champ Morin - Saint Seine 58250 (réf. 4901)
✆ **06 78 59 03 92 - 06 87 17 92 16**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans, IBR A, maigres au pré. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 4904)
✆ **06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66**

58 - Decize VENDS taureaux 18 mois + veaux année monte naturelle et insém., vêlage facile, toutes garanties sanitaires, ins. HBC. (réf. 49VB4)
✆ **06 31 37 86 81**

69 - Achète vaches charolaises et broutards pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds vaches laitières PH 1 - 2 - 3 lact (> 30 kg) élevage 10000 kg, CL, UPRA garantie sanitaire.
✆ **06 18 09 01 12**

69 - Vends 3 génisses Prim'Holstein de 1 mois. Elevage CL.
✆ **06 46 37 73 46**

69 - Vends génisses limousines pleines vêlage janv/fév bonnes origines calmes TGS IBR OK.
✆ **06 03 59 21 63**

71 - VENDS taureaux HBC viande, gabarit, bonnes origines sans complémentation. GAEC Goulliard (réf. 470B)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile.
✆ **06 81 99 18 93**

Caprin

26 - Cause surnombre vds chèvres alpines pleines mb janv 14 élev cont lait
✆ **06 87 47 83 48 ou 04 75 25 02 16**

38 - Vends 25 chèvres mise bas 20 janvier, CL 1000 kg, tp 32, tb 36.
✆ **06 70 03 16 63**

61 - A vendre chevrettes alpines, terme février.
✆ **Tél. 06.14.85.04.00.**

Ovin

36 - Vends 20 brebis, 100 euros/b., agnelage en décembre et janvier, père charollais + 120 bottes de foin, BR de 120.
✆ **Tél. 06.21.89.85.08.**

38 - Vends cause cessation 60 brebis Préalpes présumées pleines.
✆ **06 74 80 13 92**

39 - Cause retraite vds troupeau de brebis BMC par ile de france, agnelage mars-avril
✆ **06 88 76 01 18**

74 - Cause cessation vds boucs, cabris et chèvres roves ou laitières, agneaux, agnelles et brebis.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

03 - Vds chiots Border collies parents extra 3 M 2 F non LOF nés le 3/11 pucés vac mère n° 250269800900213.
✆ **06 33 52 48 47**

07 - Particulier vds 7 chiots (portée de 7) de type petits bergers des Pyrénées nés le 19.09.13 vac tat non lof, mère n° 211GLS
✆ **06 59 23 05 62 ou 04 75 40 82 63**

36 - Vds portée chiots Border Collie nés 02/11 3M 2F parents LOF travaillant sur bovins ovins mère 250269600395780 vermifugés vaccinés identifiés.
✆ **06 86 48 61 80**

39 - Chiens bergers bons sur bovins et petit bétail 2 mois
✆ **06 89 78 59 82**

ESPACE Affaires

AGRI-VITI STOCK
Tél. 03 26 21 29 91
www.agrivitistock.fr
BUNGALOW BUREAU ex. 5 M, 5500 €HT
TRANSPORT ENGRAIS 8000 L - 2950 €HT
Citerne fioul - eau - engrais
Poche souple engrais - eau - effluents - réserve à incendie - digestat
Local phyto. - Bungalow bureau - sanitaire etc...
patrick.agrivitistock@orange.fr

Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution alternative au rainurage : le surfaçage thermique
Réhel - 56800 Ploërmel
Déplacement sur toute la France
Luc Papeta
06 20 01 48 74
tournel

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
PORTES COULISSANTES EN KIT
Montage double rail
NOUVEAU
Vidéo de pose sur : www.porte-en-kit.fr
largeur 3.06m - 4.06m - 5.06m - 6.06m
hauteur sur mesure 2.50m à 5m

LA BOUTIQUE REUSSIR à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE REUSSIR
et de nombreux autres...
www.reussir-boutique.com

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
TÔLE AVEC RÉGULATEUR DE CONDENSATION NOUVELLE GÉNÉRATION
eps. 0,63 avec régulateur 7,25 € le m²
eps. 0,75 avec régulateur 8,10 € le m²
GARANTIE 20 ANS contre le décollement
*Prix HT pour + de 200 m² **Offre soumise à conditions

Elan
✆ 01 49 84 94 28
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).
53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
Bandeau en ABS - polyvinyl
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 2/4 avenue de la Cerisaie • Silic 311 94266 FRESNES CEDEX
Elan ✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
219501 | | 53,00 | ,
239417 | | 111,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637

42 - Vds Border mâle 5 mois père inscrit mère 250269604399953 parents travaillant sur troupeau
✆ **04 77 27 30 40**

63 - A Réserv. 6 chiots type Beauceron non LOF nés 19.11.13 N° mère 250269500227695 dispo mi-janv.
✆ **04 73 71 54 32 ou 06 12 90 11 83**

71 - Vends 2 chiots d'apparence Bauceron (non Lof), nés le 20/10/12, (portée de 3), M., parents bons chiens de troupeau, tat. mère n° 25026980244207.
✆ **06 25 37 70 02**

Chasse-Gibier

38 - Vds lièvres reproducteurs trio 250 euros, hase 90 euros, lièvres de parc sur commande livraison.
✆ **04 76 93 51 38**

Pas de parution des «PETITES ANNONCES LECTEURS» les 27 décembre 2013 et 3 janvier 2014 «Bonnes fêtes de fin d'année»

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488 0,15 €TTC/min
www.beiser.fr

SENSATIONNEL !
HT = TTC (1)
TVA OFFERTE
Du 01/12/13 au 31/12/13
PAYEZ EN 11 FOIS À 0 %** !
Dernière échéance en décembre 2014

HT = TTC HT = TTC HT = TTC HT = TTC HT = TTC

NICHE POLYESTER 1 VEAU COMPLÈTE AVEC PARC
Unique sur le marché
NOUVEAU
➤ Parc galvanisé
➤ Niche en polyester avec roulettes
➤ Seau et seau à tétine
➤ Nourrisseur à fibres et à granulés en inox
PROMO 410 € ht livrée*
LA NICHE COMPLÈTE (POUR 10 ACHETÉS)

COUVERTURE EN TÔLE ONDULÉE ANTI-CONDENSATION
TUNNEL H 3,90 m x ℓ 8 m x L 10 m et plus
Le + Beiser
Plaques translucides intégrées
NOUVEAU
STRUCTURE 100 % GALVANISÉE
➤ Existe en longueur 20 et 30 m, et en H 5,85 m x ℓ 10 m x L 10,3 m
6960,72 € TTC
⇒ 5 820 € TTC (1) Livré
ÉCONOMIE 1140,72 € TTC

QUAND VOUS ACHETEZ DE LA TÔLE 1ER CHOIX, EXIGEZ LA GARANTIE DÉCENNALE SUR LA FACTURE
ÉPAISSEUR 0,6 MM
4 nervures hauteur 45 mm = robustesse maximale
5,50 € HT le m² (2) livrée*
ISOLÉE SANDWICH 1ER CHOIX
ÉPAISSEUR 40 MM
20,50 € HT le m² (2) livrée*
1ER CHOIX = GARANTIE DÉCENNALE TOTALE !
INDISPENSABLE
(2) Soumis à conditions et valable uniquement pour plus de 500 m² avec l'achat des fixations et accessoires, en coloris brun rouge, bleu ardoise et dimensions standards.

CAGE DE CONTENTION SPÉCIALE CÉSARIENNE AVEC PESÉE
NOUVEAU
VIDÉO SUR www.beiser.fr

COULOIR DE CONTENTION GALVANISÉ
AVEC CAGE DE PESÉE INTÉGRÉE
NOUVEAU
RELEVAGE DES ROUES HYDRAULIQUE + SYSTÈME DE PESÉE
Unique en Europe

AUGE DEMI-LUNE ACIER PEINTE SUR PIEDS
➤ Ø 600 à 1300 mm
➤ Longueur 2 à 8 m
EXISTE EN INOX, GALVA ET PLASTIQUE
LE LEADER DE L'AUGE !

FILET BRISE-VENT EN PVC
➤ Vendu au m² ou par 50 m
➤ Largeur : 2, 3 ou 5 m

RAIL DE PORTES ET ACCESSOIRES
Rail de porte galvanisé au m
Roulette pour porte

(1) Offre non cumulable avec les prix dégressifs et les autres remises en cours. Prix hors PFF, frais d'emballage et divers. Offre valable sur notre catalogue sauf sur la famille transport et tôle, les stations fuel 1er prix, réserve à incendie, les barrières d'élevage, les auges 1er prix, les vis à grains sur chariot, le chariot de transport pour roue agricole, le broyeur de haies, les batteries, bâches d'ensilage, piquet fer en T et la boutique Beiser. Dans la limite des stocks disponibles.
* En France Métropolitaine (hors Corse) et à partir de 600 € ht d'achats, sauf pour les demandes de transport express. ** Offre soumise à conditions. © Beiser Environnement - Décembre 2013. Photos non contractuelles.

HT = TTC HT = TTC HT = TTC HT = TTC HT = TTC

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

Etude RACLE ET COLIN & ASSOCIES
Notaires Associés à Besançon,
2 D rue Isenbart

SCI LES BLACHERNES

Société civile
Ancien capital : 68.602,06 eur
Nouveau capital : 405.212,10 eur
Ancien siège : Saint Louis (68300),
2, rue de Hegenheim-Résidence St Charles
Nouveau siège : 12 rue Belin de comblanchien,
Fontaine les Dijon(21121)
Registre du Commerce et des Sociétés
du TI de Mulhouse numéro 394560932

Suivant acte de Me BERCOT, notaire à Besançon, le 5/12/2013, enregistré à Besançon-Est le 10 décembre 2013, bord. n° 2013/1538, case n° 5, contenant décision de l'associé unique de la SCI, il a été décidé :
1- de réduire le capital social de 67.077,56 eur. pour le ramener de son montant actuel de 68.602,06 eur à 1.524,50 eur par annulation de 440 parts n°11 à 450 pour porter le nombre de parts composant le capital social de 450 à 10 parts n° 1 à 10, attribuées à M. Franck Lichtenauer.
2- d'augmenter le capital antérieurement de 1.524,50 eur. en l'élevant à 405.212,10 eur. par la création de 2.648 parts de 152,45 eur. chacune n° 11 à 2.658 entièrement souscrites et libérées, sans aucune prime d'apport. Ces parts assujetties à toutes les dispositions statutaires sont assimilées aux anciennes à compter de cette date.
3- d'attribuer lesdites parts à M. Franck Lichtenauer, à hauteur de 2.640 parts n°11 à 2.650 ; à Mme Marie-Luce Lichtenauer, son épouse, à hauteur de 8 parts n° 2.651 à 2.658.
4- de transférer le siège social à compter de cette date à Fontaine les Dijon (21121) 12 rue Belin de comblanchien. Ces décisions entraînent les mentions suivantes : Ancienne mention : Article 4- Siège : «Le siège social est fixé à Saint Louis (68300), 2, rue de Hegenheim-Résidence St Charles». Nouvelle mention : «Le siège social est fixé à Fontaine les Dijon (21121) 12 rue Belin de comblanchien». Ancienne mention : Article 7- Capital social : « Le capital social est fixé à 68.602,06€.» Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à 405.212,10 €. »
La société sera radiée du RCS du Tribunal d'Instance de Mulhouse et sera immatriculée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis
Me J-B BERCOT

AL215111347

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 5 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Raison sociale : MARSANNAY FITNESS
Forme : EURL
Capital social : Cinq mille (5 000) euros en apport en numéraires divisé en cinq mille (5 000)parts sociales de un(1) euro chacune
Durée : 99 ans
Siège social : 57 route de Beaune, 21160 Marsannay-la-Côte
Objet social : l'exploitation par tous moyens de tous centres de remise en forme et amincissement, coaching minceur et sportif, consultation diététique ; la vente de produits diététiques, compléments alimentaires et accessoires forme et bien-être
Gérante : Madame Sandrine Bottemer, née le 10 janvier 1969 à Algrange (57), de nationalité française, demeurant 6 rue Grenot, 25000 Besançon
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, le représentant légal

AL215111343

Acte constitutif : acte sous seings privés en date à Varois et Chaignot (21490) du 10 Décembre 2013,
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JC 44
Capital social : mille six cents euros
Siège social : Varois et Chaignot (21490), 1 Rue Joliet
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Objet : l'acquisition, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, en meublés, de tous immeubles et droits immobiliers, et la réalisation de toutes prestations de services liées à ces locations en meublés.
Gérant : Monsieur Hervé Gouverneur, demeurant à Varois et Chaignot (21490), 1 Rue Joliet
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour avis : le gérant

AL215111344

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

L'EXPRESS PIZZA

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : Centre Commercial des Ayers
rue Henri Marc
21800 Chevigny St Sauveur

Aux termes d'un acte SSP en date à Chevigny St Sauveur 03/12/2013, il a été constitué la société ci-après :
Forme : SARL
Dénomination : L'EXPRESS PIZZA
Siège: Centre Commercial des Ayers rue Henri Marc, 21800 Chevigny St Sauveur
Objet social : activité de restauration :vente de pizzas, sandwichs, glaces,pâtisseries, boissons sans alcool surplace et à emporter
Durée: 99 ans
Capital : 5 000 €
Gérance : Walid Mtimet 18 rue Ronde 21800 Quétigny immatriculation au RCS de Dijon
Pour avis
La Gérance

AL215111345

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 211010148 concernant la SCI «Les Agaves des Elmes» parue le 08/03/2013 il convenait de lire : **501 055 784 RCS Dijon** au lieu de : 501 755 084 RCS Dijon

AL215111349

DISSOLUTION LIQUIDATION

Cabinet Jacques BRET, Avocats,
62 Rue de Bonnel 69003 Lyon

SELARL IMAGERIE POINT MEDICAL

SELARL de Medecins
au capital de 1.050.000 euros
Siège : Rond Point de la Nation,
21000 Dijon
RCS Dijon 444 215 545

Aux termes d'une Assemblée Générale réunie le 2 Décembre 2013, la société a été dissoute de plein droit par anticipation à compter du même jour, par suite de son absorption par la société SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES, conséquence de l'apport fusion faite à cette dernière aux termes d'un acte sous seings privés du 8 Août 2013.
Il a été constaté qu'il n'y a pas lieu à la liquidation de la société, la société SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES s'étant purement et simplement substituée à la société SELARL IMAGERIE POINT MEDICAL, comme conséquence de la fusion.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des sociétés de Dijon.
Le représentant légal

AL215111356

Cabinet Jacques Bret Avocats
62 Rue de Bonnel 69003 Lyon

SELARL DES DOCTEURS BLOCAILLE ET COGNET

SELARL de Médecins
au capital de 11.160 euros
Siège : 1 rue des Créots,
21121 Fontaine les Dijon
RCS Dijon 479 796 872

Aux termes d'une Assemblée Générale réunie le 2 Décembre 2013, la société a été dissoute de plein droit par anticipation à compter du même jour, par suite de son absorption par la société SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES, conséquence de l'apport fusion faite à cette dernière aux termes d'un acte sous seings privés du 8 Août 2013.
Il a été constaté qu'il n'y a pas lieu à la liquidation de la société, la société SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES s'étant purement et simplement substituée à la société SELARL DES DOCTEURS BLOCAILLE ET COGNET, comme conséquence de la fusion.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des sociétés de Dijon.
La gérance.

AL215111357

Maître Jean-Baptiste DUPY
Notaire associé à Autun (71400)

IL RIFUGIO

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 220.000 €
Siège social : 26 rue des Roses 21000 Dijon
RCS Dijon, SIREN 750 812 430

Aux termes d'une assemblée générale en date du 19 octobre 2013, enregistrée au SIE de DIJON Nord le 27 novembre 2013, Bordereau n° 2013/2 500, Case n° 15, Ext 10003 :
Les associés de la société susvisée ont décidé de sa dissolution anticipée à compter du 19 octobre 2013, et ont désigné Madame Catherine Hibelot, demeurant à Dijon (21000), 26 rue des Roses et Madame Pascale Bulot, demeurant à Chalon sur Saône (71100), 50 rue de Thiard, en qualité de liquidateurs jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.
Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé au siège social.
Les liquidateurs déclarent que la liquidation a été clôturée le 19 octobre 2013 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de la gestion.
Le dépôt des pièces sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis et mention
Le Notaire
Les liquidateurs.

AL215111358

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL LM2J

Siège
12 Impasse du Cottage
21121 Fontaine les Dijon
RCS : 52510899900026

Par assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2013, les associés ont décidé : D'augmenter le capital de la société à concurrence d'une somme de 79 500 euros, ledit capital se trouvant ainsi porté à 90 000 euros par la création de 79 500 parts nouvelles de 1 € nominal chacune, intégralement souscrites et libérées par compensation
Pour avis
Le gérant

AL215111348

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

S.A.R.L. JEAN DIT CARRE

SARL au capital de 100 000 euros
Siège social
Route de Labergement
Galerie INTERMARCHE
21130 Auxonne
R.C.S. Dijon 350 333 597
SIRET 350 333 597 00028

Capital social à compter du 07 octobre 2013
Ancienne mention : 7 622,45 euros
Nouvelle mention : 100 000 euros
Pour avis,
Le Gérant
Christophe Jean Dit Carré

AL215111353

NON DISSOLUTION

SARL OPENDEV

SARL au capital de 157 500 €
Siège social
Parc de Mirande
14K rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
RCS DIJON TI 451 397 194

L'Assemblée générale des associés réunie extraordinairement le 07/12/2013, en application de l'article L 223-42, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Mention au RCS de Dijon

AL215111354

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL PLYD

SARL au capital de 7622 €
Siège social :
2 Rue des Perrières, 21000 Dijon
420 727 430 RCS Dijon

L'AGO du 01/12/2013 a décidé de transférer le siège social de la société 33 Avenue Jean Jaurès, Bâtiment E, 21000 Dijon, à compter du 15/10/2013
Mention au RCS de Dijon

AL215111346

SOCIETE « S.2 «

Société à responsabilité limitée
Capital : 7.500,00 euros
Siège à : Chenôve (21300)
9 Impasse Jean Perrin
RCS : Dijon SIREN : 501 632 681

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée S.2 en date du 16/11/2013, Il a été décidé de transférer le siège social de la société fixé initialement à Chenôve (21300), 9 Impasse Jean Perrin à Quétigny (21800), 7 Boulevard du Champs aux Métiers, à compter du 01/12/2013 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La gérance

AL215111352

NOMINATION

CLOS D'ARCONCEY PERE ET FILS

SARL au capital de 25000 €
Siège social :
Chemin de Meursault
21190 Auxey-Duresses
412 904 179 RCS de Dijon

L'AG du 14/12/2012 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement : M. Renucci Laurent, demeurant 14 rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris et M. Richard Yves, demeurant 14 rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris.
Modification du RCS de Dijon

AL215111355

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à La-Plaine-Saint-Denis le 25/11/2013, la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, a confié en location gérance à la société APO RESTAURATION, SARL à associé unique, siège social sis à Saint-Apollinaire (21850) 6 rue de la Glacière, ZAC Les Grandes Longènes, Lieudit le Chemin des Postes, 789 578 770 RCS Dijon, un fonds de commerce de restauration à service rapide sis à Saint-Apollinaire (21850) 6 rue de la Glacière, ZAC Les Grandes Longènes, pour une durée allant du 07/12/2013 au 06/12/2018. Il ne pourra pas être reconduit tacitement.
Pour avis.

AL215111350

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

CENTRE PHARMA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social
138, rue Francis Garnier, 58000 Nevers
751 517 103 R.C.S. Nevers

Par décision du 10 juillet 2013, l'associé unique a décidé à compter de ce jour :
- de nommer Monsieur Laurent Dodet demeurant Les Griauges, 26260 Chavannes en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Fabien Hideux, démissionnaire.
- de nommer Monsieur Fabien Hideux demeurant 6, rue d'Etrelles, 77930 Perthes en Gatinais, en qualité de Vice-Président.
Par décisions du 8 novembre 2013, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 000 000 €, par création de 1 000 000 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune. Le capital social est ainsi porté à 2 000 000 €, divisé en 2 000 000 actions entièrement libérées et d'une seule catégorie.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Les inscriptions modificatives seront portées au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL585111473

TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Par jugement en date du 26/11/2013, le Tribunal de Commerce du Mans a prononcé un jugement de liquidation judiciaire en cours de procédure avec poursuite d'activité jusqu'au 31/01/2014
de
TRANSPORTS DUBOIS CENTRE - T.D.C.
Zone Industrielle
rue des Frères Chappe
72200 La Flèche
R.C.S. : 334 130 614
Ets Secondaire
TRANSPORTS DUBOIS CENTRE - T.D.C.
Zone Artisanale les Champs Hardis
58660 Coulanges les Nevers
A nommé Me Briand Pierre, 2 rue des Gladiateurs 72015 Le Mans Cedex 2 comme liquidateur.
Le greffier

AL585111461

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Montaron (Nièvre) du 10 décembre 2013, enregistré à Nevers (Nièvre), le 10 Décembre 2013, bordereau n° 2013/1 483, case n°8, extrait 3335, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GAEC DES GRANDS CHAMPS
Siège : Montaron (58250) Lieudit «Creule»
Reconnaissance : Le G.A.E.C. a été reconnu par le Comité départemental d'agrément suivant décision définitive en date du 4 octobre 2013.
Pour avis
La gérance

AL585111463

Par acte SSP du 10/12/2013, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : AKBAYIN MURAT
Objet social : Maçonnerie
Siège social : 15 A Rue au Cheveaux, 58180 Marzy.
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans
Co-gérance : M. Murat Akbayin, Mme Turkan Akbayin, M. Maksime Akbayin demeurant ensemble 15 A Rue aux Chevaux, 58180 Marzy
Immatriculation au RCS de Nevers.

AL585111468

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Avis de constitution
Acte S.S.P. en date à Nevers du 06/12/2013: Constitution d'une Société Civile :
Dénomination sociale : SARMASIS
Siège social : 10 Rue Vieux Château, 58000 Sermoise sur Loire
Objet social : Administration et gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Manuel Martin dt 10 Rue du Vieux Château 58000 Sermoise sur Loire.
Clauses relatives aux cessions de parts: dispense d'agrément pour cession à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du Cédant ; agrément dans tous les autres cas par des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
La Gérance

AL585111474

SCEA DE MONTQUIN

Montquin - 58120 Dommartin

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2013, enregistré à Nevers le décembre 2013, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : SCEA de MONTQUIN
Forme : Société civile
Siège : Montquin 58120 Dommartin
Capital : 206.000 € représentant des apports en nature : 204.131,65 € et apports en numéraire : 1.868,35 €
Objet : activités de production agricole
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Gérant : M. Gautherin Sébastien ,Ãi Montquin 58120 Dommartin
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention, le gérant

AL585111475

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de DIENNES-AUBIGNY (AA 13/050)
Biens loués:
14 ha 63 a 19 ca
- Champ du pont: E-20-21-22(*) - Le grand pre: E-23
Cmne de GLUX-EN-GLENNE (AA 13/088):
9 ha 03 a 18 ca
- La fontaine aux sous: C-302-303(*) - Le jusseau: B-717-718-720 - Les boulats: C-291 - Les grands cheintres: B-777 - Les mouilles: B-593-594 - Pre long: B-764(*) - Sur l haut des cheintres: B-464
Cmne de LIVRY (AA 13/091):
1 ha 33 a 80 ca
- La joubarde: ZC-86[62]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/01/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL585111476

DISSOLUTION LIQUIDATION

MULTI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Rue Jolin
58440 La Celle sur Loire
532 653 896 RCS Nevers

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2013, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.
L'Assemblée Générale a nommé en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Madame Brigitte Le Sellier De Chezelles demeurant : 24 Rue Charles Floquet, 58200 Cosne Cours sur Loire. et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé : 24 Rue Charles Floquet, 58200 Cosne Cours sur Loire. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur,

AL585111352

SARL DU BOCAGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 30 500 euros
Siège : 48 Rue Jean Bertin,
21210 Saulieu
429 905 227 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 Décembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice Schaller, demeurant Bornoux, 58230 Dun les Places, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 48 Rue Jean Bertin, 21210 Saulieu. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL585111467

MODIFICATION DE CAPITAL

SCPA Denis Thuriot
Laurence Strzalka
Avocats associés
16 rue de Lourdes 58000 Nevers
Tél. : 03.86.36.30.00
Fax : 03.86.59.07.20.
Mail : SCP2PL@wanadoo.fr

SOCIETE CLUB VERT

SARL au capital de 8.000 €
porté à 33.000 €,
Siège social
21 rue Anthony Duvivier 58000 Nevers
RCS Nevers - N° 439 729 252.

Par Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société CLUB VERT en date du 30 mars 2013, il a été décidé à l'unanimité d'augmenter le capital de la société à concurrence d'une somme de 25.000 €, ledit capital se trouvant ainsi porté à 33.000 € par création de 3.300 parts nouvelles de 10 € nominale chacune, après réduction du capital social à concurrence de 8.000 €, ramené ainsi à 0€.
Les parts nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées par compensation de créances liquides et exigibles sur la société.
L'avis antérieurement publié se trouve en conséquence ainsi modifié :
Article 6 : Formation du capital
Apport en numéraire
Montant des apports : 8.000 €.
Cette somme de huit mille euros(8.000 €) a été dès avant ce jour, déposée à la banque Crédit Agricole, agence de Nevers Saint-Martin, à un compte ouvert au nom de la société en formation sous le n° 700 144 706 13 ainsi qu'il résulte d'un relevé de compte et d'une attestation en date du 28 septembre 2011 délivrés par ladite banque.
Elle ne pourra être retirée par la gérance avant l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Nouvelle mention :
Il est ajouté à la fin de l'article 6 précédemment rappelé le paragraphe suivant : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2013 a ramené à zéro le capital social suite à une réduction de capital motivée par des pertes, puis elle a porté le capital social à 33.000 € par prélèvement sur le compte courant des associés.
Article 7 : Capital
Ancien article : Le capital social est fixé à huit mille euros (8.000 €), divisé en huits cents (800) parts de dix euros (10) chacune entièrement libérées, numérotées de 1 à 800 et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à trente trois mille euros (33.000 €), divisé en trois mille trois cents parts (3.300) parts sociales de dix euros(10) chacune, intégralement souscrites par les associés et libérées représentant des apports en numéraire et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir:
- à Monsieur Xavier Morel à concurrence de 3.220 parts
- à Monsieur Mathieu Morel à concurrence de 80 parts
Total : 3 300 parts
Pour avis,
Maître Thuriot

AL585111470

TRANSFERT DE SIÈGE

JAMES BORT FACTORY

SARL à associé unique
au capital de 2.000 €
Siège social : Domaine de la Chaume,
58470 Gimouille
534 437 629 RCS Nevers

En date du 03/12/2013, l'Associé Unique a transféré le siège social au 12 rue Turgot, 75009 Paris.
Radiation du RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Paris

AL585111459

SCI FREVA

Société civile immobilière
au capital de 7622,45 €
Siège social
La Turlurette Sauvigny les Bois
58160 Imphy
Durée : 99 ans
Objet
Location gestion de biens immobiliers.
RCS de Nevers 378205413

L'assemblée générale extraordinaire du 6/12/2013 a décidée de transférer le siège social à compter du 1/01/2014.
Ancien siège social :
La Turlurette Sauvigny les Bois 58160 Imphy
Nouveau siège :
Hôtel Mont Vernon Boite 290, 97150 Saint Martin
Et de modifier les statuts en conséquence.
Nouveau RCS Basse Terre.

AL585111464

RÉDUCTION DE CAPITAL

SARL ARTEM

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 146.94€
Siège social : 11 Rue Henri Barbusse
58600 Fourchambault
RCS Nevers 395 158 520

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2013, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 140 853.06 euros pour le porter de 9 146.94 euros à 150 000 euros, par incorporation directe d'une somme de 32 283.43 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves »et par incorporation directe d'une somme de 108 569.63 euros prélevée sur le compte « Report à Nouveau ».
Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 600 parts, de 15.25 euros à 250 euros l'une.
En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :
Article 7 ,Ai Capital social
Ancienne mention
Le capital social est fixé à la somme de 9 146.94 euros.
Il est divisé en 600 parts sociales de 15.25 euros l'une, numérotées de 1 à 600, entièrement libérées.
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à la somme de 150 000 euros.
Il est divisé en 600 parts sociales de 250 euros l'une, numérotées de 1 à 600, entièrement libérées.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le représentant légal,

AL585111466

NOMINATION

AXA STENMAN FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 412 160 euros
Siège social
Usine de Beaulieu
58500 Clamecy
RCS : Nevers 552 032 237

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27 novembre 2013, il résulte que la société AXA Stenman Industries, Société de droit Néerlandais au capital de 1 007 524,70 € ayant son siège social Energiestraat 2, 3903AV Veenendaal (Pays-Bas), immatriculée au registre du commerce Néerlandais sous le n° 30185868, a été nommée président de la Société en remplacement de Monsieur Jan Gerard Bezemer, ayant élu domicile dans le cadre de son mandat à Clamecy (58500).
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL585111471

G2R IMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 106 000 euros
Siège social
64, Quai de Loire
58600 Fourchambault
Nevers B 397 827 163

Aux termes d'une délibération de l'A.G.O du 28/04/2012, il résulte que la S.A.R.L. AUDIT, VALORISATION DES ENTREPRISES, COMPTABILITE, EXPERTISE & CONSEIL en abrégé AVEC EXPERTISE & CONSEIL, domiciliée Résidence Passy Plaza, 53 bis, rue de Passy, 75016 Paris, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Michel Vantelot.
Pour avis
Le Directeur Général

AL585111472

SUCCESSION

Avis
La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale ,Ai France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cédex :
- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Nevers, curateur des successions de :
. en date du 14/11/2013,
M. Jean-Claude Alain LAFLEUR célibataire, décédé le 05/04/2013 à Urzy, réf 13.5969
Mme Aimée Denise ROUSTIN veuve ETCHEBEST, décédée le 30/03/2013 à St Amand en Puisaye, réf 13.5971
. en date du 20/11/2013,
M. Alain Maurice BRILLAULT célibataire, décédé le 25/04/2013 à Clamecy, réf 13.5974
M. Daniel Manuel MATEO célibataire, décédé le 17/04/2013 à Fourchambault, réf 13.5975
. en date du 26/11/2013,
M. Marcel René ANDRE célibataire, décédé le 07/04/2013 à Arleuf, réf 13.5973
M. Christian Marcel MECHIN célibataire, décédé le 26/11/2012 à Nevers, réf 13.5972
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur des successions de :
Mme Madeleine GUYOT célibataire, décédée le 09/11/2012 à Donzy, réf 13.5686
Mme Suzanne MAGOT veuve COURTOIS, décédée le 11/12/2012 à Pougues les Eaux, réf 13.5685
déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 05/01/2014

AL585111469

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FOURS TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 1 avenue de la Gare
58250 Fours
534 549 589 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 26 Novembre 2013, il a été pris acte du décès de Monsieur Laurent, Oussin intervenu le 1er novembre 2013 à Fours (58) et a nommé en qualité de nouveau gérant Mademoiselle Sandra Oussin, demeurant 20 Place Pouyat, 58250 Fours, pour une durée illimitée à compter du 1er novembre 2013.
Pour avis

AL585111465

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE FLEURS PAIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital
de 7 750,00 euros
Siège social
Ferme des Carrières
Fye 89800 Chablis
380 668 897 RCS Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2013, la collectivité des associés :
- A pris acte de la démission de M. André Christophe de ses fonctions de gérant, et a nommé Mme Joëlle Lourdou, épouse Christophe, demeurant à Chablis (Yonne), Fyé, 2 rue de Fyé, pour le remplacer dans ces fonctions.
- A décidé de transférer le siège social à Fyé, commune de Chablis (Yonne), 2 rue de Fyé.
- A décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une société civile d'exploitation viticole.
Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEV DE FLEURS PAIN.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.
Capital social : 7 750,00 euros.
Siège social : 2 rue de Fyé - Fyé 89800 Chablis.
Durée : Jusqu'au 11 février 2090.
Gérant : Mme Joëlle Lourdou épouse Christophe, demeurant à Fyé, commune de Chablis (Yonne), 2 rue de Fyé.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions consenties par un associé au profit de son conjoint, de ses ascendants ou descendants, d'un autre associé, ou du conjoint d'un autre associé.
Pour avis, la gérance.

AL895111537

ESPERANZA

S.A.R.L. au capital de 500 Euros
9 Rue des fleurs
Le Deffand
89520 Saints en Puisaye
R.C.S. Auxerre 794 036 921 (2013 B 00205)

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 Août 2013, les articles suivants ont été modifiés.
Article 4 Siège social
Ancienne mention
- Le siège social est fixé à : 1 Route de Ouanne 89520 Saint Sauveur en Puisaye
Nouvelle mention
- Le siège social est fixé à : 9 Rue des fleurs, Le Deffand 89520 Saints en Puisaye
Le reste de l'article reste inchangé.
Article 8 : Capital social
Ancienne mention
Il est divisé en 500 parts de 1 euros chacune, numérotées de 1 à 500.
Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.
Nouvelle mention
Il est divisé en 500 parts de 1 euros chacune, numérotées de 1 à 500, intégralement libérées et attribuées en totalité à l'associé unique, Madame Nadège Macaire.
Le reste de l'article reste inchangé.
RCS Auxerre.
Pour avis,
Le gérant

AL895111600

EARL DES SATILLATS

Société civile au capital de 25 916,33 euros
Siège social : les Satillats
89170 Saint Fargeau
405 388 208 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2013 a nommé M. Philippe Joumier, demeurant à Saint Fargeau (Yonne), Bel Air, aux fonctions de gérant, et a décidé de réduire le capital social de 416,33 euros, ce qui a pour effet de ramener celui-ci à la somme de 25 500 euros.
Pour avis, la gérance.

AL895111615

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 28 janvier 2014 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens
1 rue du Palais de Justice

Un ensemble immobilier
sis à Villeneuve-la-Guyard (89)
2 avenue de la Gare
Comprenant au rez-de-chaussée : 3 Locaux Commerciaux (18 m2, 16 m2 et 47 m2 environ), Garage et Cave, au 1er étage : Appartement de 42 m2 environ, de 3 pièces principales et au 2ème étage : Un Studio de 19 m2 environ - Puits dans la cour
Le tout sur un terrain de 01 a 90 ca - Occupé par des locataires
MISE A PRIX : 15.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, Tél. : 03 86 65 81 35.
Visite sur place Mercredi 15 janvier 2014 de 15 H 00 à 16 H 00

AL895111632

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 décembre 2013, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : DAUTUN - FRANSIOLY.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises.
La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social :6 000 euros.
Siège social : 2 Grande rue, Sanvigne, 89310 étivey.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apport :Apport en numéraire d'un montant de 6 000 euros.
Gérant :M. Benoît Dautun, demeurant à étivey (Yonne), Sanvigne, 2 Grande rue.
Cessions de parts :Soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL895111608

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 décembre 2013 à Sougères en Puisaye, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination sociale : CFC
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Objet : - toutes prestations intellectuelles et matérielles, et notamment le conseil, la conception, la programmation et le contrôle qualité aux entreprises et aux services publics,
- la prise de participation et gestion financière dans toute société et accessoirement la réalisation de toutes prestations de services administratives,

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

APPOIGNY - terre et bois
75 a 02 ca - Champs coutan: BZ-632 - La crolliere: AD-116 - Les siaux nord: BY-242 - Les siaux sud: BX-81-82

ARMEAU - terre et bois
1 ha 25 a 23 ca - Bel air: ZI-277 - Fertenqueue: ZI-250 - La cote aux loups: C-40 - La petite picotterie: C-414 - Les cotats: ZE-314 - Terres de la picotterie: C-378 - Vaux recie: A-90 ZA-438

NITRY - terre et bois
2 ha 65 a 03 ca - Fond de vaucharmes: D-269-270-273-274-279-280-283-284-289-305-306-307-309-315

NOYERS - bois-taillis
28 a 07 ca - Champs de la coupe: YM-9(A)

SEPEAUX - peuplerale
1 ha 10 a 00 ca - Les pres de l eglise: ZL-56

TOUCY - terre - parcelles occupées
14 ha 98 a 69 ca - Champs de fontaine des bai: H-357-360-362 - Champs de la charbonniere: H-251-252 - Les baillis: H-369-373-380-585[370] - Les bruleries: H-262-263-264-265 - Les cinq arpents des brule: H-240 - Les vaux sauve grains: H-253 - Patures du gros buisson: H-430-431

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 6 janvier 2014 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer - CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL895111655

- la gestion du patrimoine immobilier,
- le négoce de produits et/ou sous-produits de miroiterie et produits accessoires,
- la recherche de la structure organisationnelle (processus décisionnel) la mieux appropriée pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs,
- la définition de stratégies commerciales,
- les services de conseil en développement et restructuration d'entreprise,
- la mise en place de systèmes d'information,
- l'élaboration de programmes visant à accroître les bénéfices,

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 8 rue de la Halle, Pesselières, 895200 Sougères en Puisaye
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Président : M. Francis Cardeilhac, demeurant 8 rue de la Halle, Pesselières, 895200 Sougères en Puisaye
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL895111611

Suivant acte sous seing privé en date du 6 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SICLI OPERATIONS FRANCE
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Siège social : Zone industrielle La Saunière, 89600 St Florentin
Capital social : 1 500 000 €
Objet social : En France, qu'à l'étranger :
- La fabrication de matériels de sécurité, la vente, la représentation, l'achat, la distribution, l'importation, l'exportation, la location et la réalisation de toutes prestations relatives aux matériels de sécurité, le recyclage et la dénaturation de tout matériel de sécurité.
- Et plus, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- La participation, directe ou indirecte, et la prise d'intérêts dans toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- La société pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations en tous pays, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers en participation, association, groupement ou société, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens et droits ou autrement.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Président : Madame Anne-Marie Corsten demeurant 24, rue des Volontaires, 75015 Paris
Directeur Général : Monsieur Cyril Chauchart du Mottay demeurant 11, rue du Saint-Prix, 95680 Montlignon
Commissaire aux comptes titulaire : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA - 672 006 483 RCS Nanterre , 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine
Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean-Christophe Georghiou domicilié 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine
Conditions d'admission aux assemblées générales : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire, associé ou non, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de le propriété de ses actions. Tout associé doit être inscrit sur le registre de la société au moins un jour franc avant la date de la décision collective
Condition d'exercice du droit de vote : une voix par action
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles dans la limite des dispositions législatives ou réglementation en vigueur
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre

AL895111621

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve la Guyard (Yonne), 52 rue du Général De Gaulle, soussigné, le Vingt Huit Novembre Deux Mil Treize, enregistré à Sens, le 3 décembre 2013, Bordereau 2013/937, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : LAMY DE L'YONNE.
Forme : Société civile.
Capital Social : Quatre cents euros (400,00€).
Siège Social : Courlon sur Yonne (Yonne), 14 rue Saint Leu.
Objet Social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années
Premier gérant : Monsieur Michel Fernandes, demeurant à Courlon sur Yonne (Yonne) 14 rue Saint Leu
Co-gérants : Madame Ana Cristina Fernandes demeurant à Courlon sur Yonne (Yonne) 14 rue Saint Leu
Monsieur José Mario Fernandes demeurant à Veneux Les Sablons (Seine-et-Marne), 47 rue du Viaduc
Madame Catherine Vatai demeurant à Veneux Les Sablons (Seine-et-Marne), 47 rue du Viaduc
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Cession de parts : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis,
Maître Anthony VACCARO.

AL895111624

Suivant acte SSP du 02/12/2013 il a été constitué une SARL dénommée BOURGOGNE au capital de 6 000 Euros.
Siège social : 20, route de Lormes 89200 Avallon
Objet : Travaux forestiers, abattage, élagage, espace verts, nettoyage de forêt, coupe de bois, achat et vente de bois de chauffage.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Démircakan Sedat demeurant au 20, route de Lormes 89200 Avallon
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL895111627

Modification avis de constitution
Cet avis annule et remplace l'avis de constitution paru le 2 aout 2013 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE.
Avis de constitution.
Suivant acte sous seing privé en date du 7 octobre 2013, à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : CAP DAVID
Forme : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
Siège social : 8Rue Maurice Ravel, 89140 Pont Sur Yonne.
Objet : La promotion la commercialisation et le transport par voie fluviale. La recherche par voie fluviale. La recherche de contrats de partenariat avec les professionnels de transport fluvial.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social fixe : 500.00 euros divisé en 50 parts sociales de 10.00 euros chacune.
Gérance : Monsieur David Amand 8 rue Maurice Ravel 89140 Pont sur Yonne. La société sera immatriculée au registre du commerce et des société de Sens.
Pour Avis.

AL895111635

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cédex

L'ASPERULE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 34 rue du Pont
89000 Auxerre

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auxerre du 7 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : L'ASPERULE
Siège social : 34 rue du Pont, 89000 Auxerre
Objet social : la restauration gastronomique traditionnelle
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Keigo Kimura, demeurant 25 rue du Cayla 92400 Courbevoie, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL895111639

Par acte SSP du 13/12/2013, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination :
LOUAULT TECHNOLOGIES ET INDUSTRIES
Sigle : LTI
Objet social : Serrurerie, tôlerie, mécano soudure, constructions métalliques, chaudronnerie, fournitures pour le bâtiment, fabrication de structures métalliques et partie de structures métalliques
Siège social : 3 rue des prés, 89170 Saint-Fargeau.
Capital : 150 000 €
Durée : 99 ans
Président : CLEANDRE, SAS au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 3 rue des prés, 89170 Saint-Fargeau, 532 883 030 RCS d' Auxerre
Directeur Général : Mme Louault Stéphanie, demeurant 42 route impériale, 89240 Pourrain
Commissaires aux comptes :
- Titulaire : M. Paupert Jean Luc, demeurant 95 rue de Lyon, 89200 Avallon
- Suppléant : CABINET MORIZE AUDIT, SARL au capital de 8000 euros, ayant son siège social 19 avenue Pierre Larousse, 89000 Auxerre, 428 770 788 RCS d' Auxerre

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL895111642

Aux termes d'un acte authentique en date du 14 août 2013 il a été constitué une société
Dénomination sociale : O'SOFT
Siège social : Impasse des Jardins, Hameau de Fontenelle, 89140 Lixy
Forme : SARL à capital variable
Capital minimum : 1500 €, en dessous duquel il ne peut être réduit
Capital initial : 7500 €
Objet social : Plomberie, chauffage, ventilation, climatisation
Gérance : Monsieur Nicolas Batouche, Impasse des Jardins, Hameau de Fontenelle, 89140 Lixy
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL895111643

Aux termes d'un acte SSP en date du 25 novembre 2013 il a été constitué une société
Dénomination sociale : FLANDALO
Siège social : 24 rue des Prés Verts , 89100 Collemiers
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €
Objet social : Acquisition, exploitation, entretien, administration et gestion par location de tous biens immobiliers
Gérant : Monsieur Abilio Manuel Santos, 24 rue des Prés Verts , 89100 Collemiers
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL895111644

Constitution SSP à Laroche Saint Cydroine en date du 13-12-2013 de: Dupuit.
Forme: SCI .
Capital: 100 Euros.
Siège: 1 rue de la poête, 89400 Laroche Saint Cydroine. Durée: 99 ans.
Gérance: Wendy Besnault, 1 rue de la poête 89400 Laroche Saint Cydroine.
Objet: Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: Sens.

AL895111646

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce AL895011603 parue le 13/12/2013, il fallait lire «immatriculation RCS de Sens »(et non Auxerre)

AL895111640

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 13/12/2013 concernant la SCI MAYENNE 40, lire : nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

AL895111651

DISSOLUTION LIQUIDATION

YONNE TV.FR

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 4 rue des Charmes
89500 Villeneuve sur Yonne
751 336 439 RCS Sens

Le 14/11/2013, les associés :
- ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Grégory Orechowa demeurant à Villeneuve-sur-yonne (89500), 6 rue de la Signole Beaujard, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation à l'adresse du liquidateur.
- ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Grégory Orechowa de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL895111292

VNM

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Société en liquidation
Siège social :
26 rue du Moulin
89390 Cry
Siège de liquidation
2 les Forges
17100 Le Douhet
507 854 156 RCS Auxerre
Liquidateur : Mr Robin Vincent

Aux termes de l'AGE du 10/09/2013, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Robin Vincent,demeurant 2, les Forges, 17100 Le Douhet, a été nommé comme liquidateur de la société, et investi des pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL895111619

ALLIANCE CONFORT ENERGIES

SARL au capital de 15000 Euros
20 Blandy,
89170 Saint Martin des Champs
504525098 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'AGE en date du 31 octobre 2013 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Bernard Quentin 20 Blandy, 89 170 St Martin des Champs, pour sa gestion et décharge de son mandat
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Auxerre

AL895111582

EARL MARTINE ET ALAIN BRADU

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 213 748,77 euros
Siège social : 9 Rue du Four Banal,
89800 Courgis
403 891 047 RCS Auxerre

Dissolution anticipée
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 6 Décembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 6 Décembre 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Martine Bradu, demeurant 9 Rue du Four Banal, 89800 Courgis, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue du Four Banal, 89800 Courgis.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis La gérance

AL895111610

CHARPENTE 89

SARL en liquidation
au capital de 10 000 euros
3 Chemin des Roches
Hameau Violot, 89320 Cerisiers
450 609 144 RCS Sens

Par décision du 30/11/2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe Bruley, demeurant 3 Chemin des Roches, Hameau Violot 89320 Cerisiers associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 Chemin des Roches, Hameau Violot 89320 Cerisiers.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL895111630

B ET C INVESTISSEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 7 622,45 €uros
Siège social : La Grande Breuille
89520 Sainpuits
347 595 464 RCS Auxerre

Suivant AGE du 26/11/2013, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Il a été mis fin au mandat de gérant de M. Xavier PARENT, La Grande Breuille 89520 Sainpuits, qui a été désigné liquidateur. Le siège de liquidation reste fixé au siège social. Par AGE du 06/12//2013, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

AL895111638

AQUA TECHNO SERVICES

A.T.S SARL au capital de 3000 euros, Montboulon 89000 Perrigny RCS Auxerre 477857858.

A compter A.G.E du 06-11-2013: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Loriot Jacques Montboulon 89000 Perrigny. Siège liquidation: adresse liquidateur . Mention au RCS Auxerre.

AL895111650

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE CAPITAL

GSCP ATHENA (FRENCH) HOLDINGS II

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37.000 €
Siège social
23 avenue Aristide Briand
BP 801- 89100 Paron
483.254.785 RCS Sens

Par décision du 11.12.2013, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 10.000 € pour le porter de 37.000 € à 47.000 € par création de 1.000 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune souscrites et libérées en totalité à la souscription au moyen d'un versement en numéraire, et a constaté au vu du certificat de la banque dépositaire la réalisation de l'augmentation. Il a modifié en conséquence l'article 6 des statuts. L'inscription modificative sera portée au RCS du Tribunal de Commerce de Sens.
Pour avis.

AL895111634

NON DISSOLUTION

SARL ETABLISSEMENT CAPELLI-WILHEM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 32 Avenue Gambetta,
89000 Auxerre
R.C.S Auxerre 527 702 690

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2013, l'assemblée générale extraordinaire :
- A décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, la gérance.

AL895111438

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL A E T M

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 €
Siège social : 17-19 avenue Aristide Briand,
89700 Tonnerre
RCS Auxerre 433 271 921

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2013, l'assemblée générale extraordinaire :
A transféré le siège social à compter du 1er octobre 2013 à Tonnerre, 2 avenue de la Gare.
Pour avis, la gérance.

AL895110950

BMG

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 47 bis, avenue Gambetta
89300 Joigny
750 526 071 RCS Sens

Le 12/10/2013, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 8, avenue de la Créativité - 59650 Villeneuve d'Ascq à compter du même jour. Radiation RCS de Sens et nouvelle immatriculation sera faite au RCS de Lille - Métropole.
Pour avis
La Gérance

AL895111238

CABINET DE CHIRURGIE DENTAIRE MAGALI LAURENT

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 34bis boulevard
du 11 novembre, 89000 Auxerre
RCS Auxerre 509 298 113

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2013, l'associée unique a transféré le siège social à : 17 boulevard du 11 novembre,89000 Auxerre à compter du même jour.
Pour avis, la gérance.

AL895111522

SCI DE VAUDRICOURT

Société civile
au capital de 160.200 €
7 rue Peguy
75006 Paris
443.302.708 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 8 novembre 2013, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 4 rue Abelard, 89100 Sens.
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.
Objet : acquisition et gestion de tous immeubles
Durée : 30 ans
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Le représentant légal.

AL895111620

SCI DU VILLAGE DE VIREAUX

Société Civile Immobilère
Au capital de 30 489.80 €
Siège social : Grande Rue
89160 Vireaux (Yonne)
400936241 RCS Auxerre

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2013, il résulte que :
Le siège social a été transféré, à compte de cette date, de Grande Rue, Vireaux(Yonne) à RD 13, Chariez (Haute Saône).
En conséquence, l'article Siège social des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention :
Le siège social est fixé à Vireaux (Yonne) Grande Rue
Nouvelle mention :
Le siège social est fixé : Chariez (Haute Saône) RD 13
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Vesoul
Pour avis,
Le représentant légal.

AL895111625

SANITRANS SARL

au capital de 1000 euros,
11 rue des Ruelles
89400 Chichery
788 851 038 RCS Sens

L'AGE du 10/12/2013 a transféré le siège social à 30 lieu dit la fosse Simon 89116 St-Romain-le-Preux à compter du 11/12/2013.
Mention au RCS de Sens.

AL895111628

LES COEURS TENDRES

SCI au capital de 1 000 euros
6 Route de Courtoin,
89150 Domats
509027843 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2013 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 119 Avenue Albert Gravé, 77130 Varennes sur Seine à compter du 7 décembre 2013.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL895111636

GROUPE SMP IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 rue de Sommeville
89470 Monéteau (Yonne)
511 878 746 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2013, l'assemblée générale extraordinaire :
A transféré le siège social à : Monéteau, 89470, 1 rue Courtis Robin.
Pour avis, la gérance.

AL895111645

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Changement de gérant.
Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2013de la société ELITE TRANSPORT DISTRIBUTION (sigle : E-T-D), société à responsabilité limitée au capital de 25600 euros, siège social : 105, rue des Mignottes, 89000 Auxerre, RCS Auxerre n°523 245 553.Il a été décidé de nommer M. Debache Houssine, demeurant 21, allée Boissy d'anglas 91000 Evry enqualité de gérant à compter du jour de ladite Assemblée. sans limitation de durée en remplacement de M. Debache Jonathan démissionnaire..

AL895111622

SCEA MADELIN-PETIT

Société civile
au capital de 99 091,86 euros
Siège social : 2 rue Philippone
89550 Héry
385 072 624 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 10 décembre 2013 a pris acte de la démission de M. Claude Madelin de ses fonctions de gérant à compter de cette date.
Pour avis, la gérance.

AL895111623

ETABLISSEMENTS MARINELLI

SARL au capital de 7 625 euros
17 Boulevard de Verdun 89100 Sens
452 324 346 RCS Sens

Par décision du 6/11/2013, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean Marinelli de ses fonctions de gérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL895111631

Les offres d'emploi de l'APECITA

AN010578 - NIEVRE
ADJOINT AU RESPONSABLE D'ÉLEVAGE H/F
Société de sélection porcine. Adjoint au responsable d'un élevage de sélection porcine, 400 truies. Niveau BTSA - Expérience souhaitée dans la production porcine. CDI. Salaire selon expérience.

AN010428 - ALLIER, NIÈVRE, YONNE, LOIRET
TECHNICO COMMERCIAL CONSEIL ET VENTE EN ALIMENTATION ANIMALE H/F
Leader Français de la distribution de coproduits. Conseil et Vente de la gamme aux éleveurs et aux distributeurs. Marché à très fort potentiel, et à croissance rapide. Formation agricole. Expérimenté en productions animales. Passionné, entreprenant, performant et commercial. Organisation en home office et package complet du commercial nomade. Rémunération basée sur un fixe rapidement évolutif et attrayant, plus un système de variables.

AN010437 - COTE D'OR
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT H/F
Pour établissement scolaire privé. Sera chargé de gérer 30 salariés et 200 élèves. Niveau II (Ingénieur, Licence, Master...). Compétences en pédagogie, éducation, management d'équipe, gestion financière, animation d'association, relations extérieures. Grande disponibilité. CDI. Entrée 1er mars ou 1er juillet 2014. Salaire selon convention collective.

AN010445 - COTE D'OR
OUVRIER VITICOLE H/F
Domaine viticole de 40ha du Châtillonnais. Travaux manuels et mécaniques de la vigne. Ouvrier viticole sérieux et motivé. Expérience de la conduite de tracteurs et de la vinification appréciées. Formation viticole + expérience dans un domaine. Poste à pourvoir rapidement, CDI après période d'essai.

AN010462 - BAS RHIN
CHEF D'ÉQUIPE EN ENTRETIEN ESPACES VERTS H/F
Entreprise de paysage d'une vingtaine de personne. Encadrer une équipe de 2-3 personnes. Assurer les tournées d'entretien pour des copropriétés et collectifs haut de gamme. BAC Aménagement Paysager souhaité. Vous avez minimum 2 années d'expérience dans l'activité «entretien paysager». Permis EB. Rémunération 11,08 à 11,70€ brut de l'heure + prime + mutuelle + heures supplémentaires. CDI avec période d'essai.

AN010526 - AISNE ET ARDENNES - BOURGOGNE - MEURTHE ET MOSELLE
3 RESPONSABLES REGIONAUX DES VENTES H/F
Société de négoce de matières premières pour l'alimentation animale recherche dans le cadre de son développement. Sous la responsabilité d'un responsable «grande région», vous serez chargé, sur le secteur géographique confiée, de la prospection et du suivi des éleveurs de la région pour développer l'utilisation des coproduits en élevage. L'animation commerciale de la région (salons, communications diverses) en vue d'accroître votre clientèle. Vous avez une bonne connaissance du milieu agricole et de l'élevage. Une expérience sur ce type de poste est souhaitée. Votre sens du contact et de la communication seront des atouts appréciés. Entrée en fonction dès que possible. CDI. Véhicule de fonction. Salaire fixe + Prime de Résultat.

AN010480 - COTE D'OR
FORMATEUR EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS H/F
Pour un Centre de Formation Professionnelle. Assurer les interventions en Aménagements Paysagers auprès d'un public d'adultes de la formation professionnelle continue. Bac +2/3 mini en aménagements paysagers. Pratique professionnelle ds le domaine des EV exigée (création, entretien). Expérience 1 an souhaitée en tant que Formateur ou fort intérêt pour le domaine de la formation. Vacations. Salaire 28,29 € brut de l'heure.

AN010490 - SAONE ET LOIRE
ASSISTANT COMMERCIAL POLYVALENT H/F
Cabinet d'expertise en gestion. Soutien commercial aux équipes puis détaché auprès de nos clients. Adaptable, enthousiaste, orienté client, doté d'une vraie fibre commerciale et d'une grande autonomie. Titulaire d'un BTS assistant de gestion PME-PMI, assistant de manager ou d'une licence professionnelle. 1ère expérience réussie. CDI.

AN010592 - CÔTE D'OR
TECHNICIEN VIGNOBLE H/F
Domaines viticoles d'un négociant. Assurer le suivi technique et administratif des activités viti-vinicoles des vignobles bourguignons du groupe. Manager les travaux des équipes de la taille aux vendanges. Faire le reporting des activités auprès du directeur et transmettre les informations nécessaires au service comptable et à celui du personnel du groupe. Formation supérieur agricole de type ingénieur (bac+5) + expérience de la viticulture et du suivi de domaine. Connaissance des produits phytosanitaires et des matériels viticoles. Compétence en informatique, et permis B indispensables. CDI avec période d'essai. Véhicule fourni pour les déplacements sur les domaines.

AN010631 - SAONE ET LOIRE
TECHNICIEN D'EXPERIMENTATION SAISONNIER H/F
Pour société prestataire de services en expérimentations phytosanitaires depuis plus de 20 ans. Conduite d'essai de plein champ phytosanitaires et variétaux. BTSA, Première expérience souhaitée en BPE et/ou en BPL. CDD 6 mois minimum. Salaire selon expérience.

AN010696 - COTE D'OR
CHEF D'EQUIPE EN VITICULTURE H/F
Organisme d'insertion. Encadrement d'une équipe de 8 personnes pour mener des activités de viticulture. Compétences en encadrement pour mener des activités de viticulture. Avoir un bon relationnel avec public en difficulté. Permis B exigé. CDD 12 mois. Possibilité de CDI dans la structure. Entrée urgente. 35h/hebdo sur 4 jours du mardi au vendredi. Rémunération 1700 €/mois net.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Terres de Bourgogne

En raison de la fermeture des bureaux
de Terres de Bourgogne
à l'occasion des fêtes de fin d'année
il n'y aura pas de parution d'annonces légales
le vendredi 03 janvier 2014.

Nouveau site agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout


▶ Sudoku

3			7	8			6	
	6	8						3
5			4				7	
				3				5
			9		2		4	
	2				7		3	
1	9	3						
				5		2		9

Résultat du précédent numéro

9	6	1	8	3	7	4	5	2
4	7	2	6	1	5	9	3	8
8	5	3	4	2	9	6	1	7
5	3	6	2	9	8	1	7	4
1	2	4	7	6	3	5	8	9
7	8	9	5	4	1	3	2	6
6	4	7	3	5	2	8	9	1
3	9	8	1	7	6	2	4	5
2	1	5	9	8	4	7	6	3

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Terres de Bourgogne
NOUVEAU
Votre abonnement 2014
Comment le préférez-vous ?
1 > Version Papier
2 > Version Numérique
3 > Version Papier + Numérique
BULLETIN D'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net
Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
Je règle € par carte bancaire N° date d'expiration:
Prénom Nom
Raison sociale
Adresse
Lieu-dit CP Ville
Tel. Fax
Mobile Signature
Email:
Je m'abonne à la version PAPIER
1 Pour 1 an 100 € Pour 2 ans 189 €
1 revue Réussir de mon choix*
Pour 1 an 35 €
Pour 2 ans 70 €
TOTAL
Je m'abonne à la version NUMERIQUE
2 Pour 1 an 50 € Pour 2 ans 100 €
1 revue Réussir de mon choix*
Pour 1 an 35 €
Pour 2 ans 70 €
TOTAL

TÉLÉVISION
Sélection de la semaine du 21 décembre 2013 au 27 décembre 2013

Samedi 21

TF1
20.50 Qui veut gagner des millions ? Divertissement présenté par J.-P. Foucault, Florence Foresti, Arthur, Mathilde Seigner, François Berléand, Alexandre Astier, Élie Semoun, Michel Leeb, E. Macias, F.-X. Demaison et Stéphane de Groodt.
23.25 Grey's Anatomy. Série ⓭.

France 2
20.45 Johnny Hallyday, le grand show. Divertissement présenté par Michel Drucker, avec Johnny Hallyday, Florent Pagny, Roberto Alagna, Patrick Bruel, Eddy Mitchell, etc.
23.00 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

France 3
20.45 Une femme dans la Révolution (1/2). Téléfilm avec Gaëlle Bona, Cyril Descours, Alex Lutz, Grégory Gadebois, T. Hancisse (1h50) ⓭.
23.00 Les pieds dans le plat. Téléfilm avec Marie-Julie Baup.
00.30 Appassionata «Hansel et Gretel». Opéra de E. Humperdinck.

Arte
20.50 L'aventure humaine «Un tour du monde à vol d'oiseau» ★★★. (voir Sélection)
22.20 Elvis à Las Vegas.
23.50 Tracks. Magazine.

M6
20.50 Bones. Série avec Emily Deschanel, David Boreanaz ⓭.

Canal +
20.55 Jack Reacher. Thriller (2012) de C. McQuarrie, avec Tom Cruise, Rosamund Pike (2h06) ⓭.

Dimanche 22

TF1
20.50 Ratatouille ★★★. Animation (2007) de Brad Bird, avec les voix de Guillaume Lebon, Thierry Ragueneau (1h47). (voir Sélection)
23.05 Esprits criminels. Série ⓭.

France 2
20.45 Voyage au centre de la Terre. Aventures (2006) de Eric Brevig, d'après Jules Verne, avec Brendan Fraser, Josh Hutcherson (1h29) ⓭.
22.20 Les vacances de Mr. Bean. Comédie (2007) de Steve Bendelack, avec Rowan Atkinson (1h26).

France 3
20.45 Une femme dans la Révolution (2/2). Téléfilm avec Gaëlle Bona, Cyril Descours (1h45) ⓭.
23.00 Le grand concert de Noël.
00.20 La danseuse des Follies Ziegfeld. Comédie musicale en NB et VO (1941) de Robert Z. Leonard, avec Judy Garland (2h10).

Arte
20.45 La planète blanche. Documentaire (2005) de Thierry Ragobert et Thierry Piantanida (1h26).
22.00 Sauvé grâce aux chiens de traîneau. Documentaire.
23.30 Le théâtre Mariinsky II, gala d'ouverture.

M6
20.50 La petite sirène. Féerie (1976) de Karel Kachyna, avec Miroslava Safrankova (1h26).
22.25 Astérix et les Indiens. Animation (1994) de G. Hahn (1h15).

Canal +
21.00 Football «PSG/Lille».

Lundi 23

TF1
13.55 Monstres & cie. Animation (2002) de Peter Docter (1h29).
20.50 Joséphine, ange gardien «Marie-Antoinette». Téléfilm avec Mimie Mathy, Liane Foly.
22.50 New York, unité spéciale ⓭.

France 2
15.20 Jean de Florette. Drame (1986) de C. Berri, d'après Marcel Pagnol, avec Gérard Depardieu, Yves Montand, Daniel Auteuil (1h54).
17.25 Manon des sources. Drame (1986) de Claude Berri, avec Yves Montand, Daniel Auteuil (1h49).
20.45 Castle. Série avec Nathan Fillion.
23.00 Théâtre sans animaux. Spectacle de Jean-Michel Ribes, Caroline Arrouas, Annie Gregorio.

France 3
20.45 Génération âge tendre. Concert avec Hervé Vilard, Michèle Torr, François Valéry, Annie Cordy, etc.
23.25 Emmenez-moi «Chez Mimie Mathy à Paris».

Arte
20.50 Carambolages. Comédie en NB (1963) de Marcel Bluwal, avec Louis de Funès (1h25).
22.15 Monsieur de Funès.

M6
20.50 Raiponce ★★★. Animation (2010) de N. Greno et B. Howard, avec les voix de Maeva Méline, Romain Duris, I. Adjani (1h38). (voir Sélection)
22.50 En famille. Série.

Canal +
20.55 Luther (3 et 4/4). Série ⓭.

Mardi 24

TF1
15.40 La nuit au musée. Comédie (2006) de Shawn Levy, avec Ben Stiller, Carla Gugino (1h45).
20.50 Les douze coups de Noël. Divertissement présenté par Jean-Luc Reichmann, avec Claudia Tagbo, Isabelle Vitari, Patrick Fiori, Sébastien Cauet, Miss France 2014, etc.
23.35 Spécial bêtisier.

France 2
17.50 L'âge de glace 2. Animation (2006) de Carlos Saldanha (1h22).
20.45 Les rois du bêtisier.
00.00 Messe.

France 3
13.55 Bons baisers de Russie. Espionnage (1963) de Terence Young, avec Sean Connery (1h56).
20.45 Danse avec les loups ★★★. Aventures (1990) de et avec Kevin Costner, et avec Mary McDonnel, Graham Greene (2h53). (voir Sélection)
00.20 Le grand concert de Noël.

Arte
20.50 Un homme parmi les loups. Aventures en VO (1984) de C. Ballard avec Charles Martin Smith (1h45).
22.30 À la découverte de la Sibérie. Documentaire.

M6
20.50 Disney Party «En attendant Noël». Divertissement présenté par Valérie Damidot et Jérôme Anthony.

Canal +
20.55 L'âge de glace 4 «La dérive des continents» ★★★. Animation (2012) de S. Martino et Mike Thurmeier (1h25). (voir Sélection)

Mercredi 25

TF1
13.55 La légende de Zorro. Aventures (2005) de M. Campbell, avec Antonio Banderas, C. Zeta-Jones (2h05).
16.25 Pirates des Caraïbes «La malédiction du Black Pearl». Aventures (2003) de Gore Verbinski, avec Johnny Depp (2h20).
20.50 Mentalist. Série avec Simon Baker, Robin Tunney.

France 2
17.50 Shrek. Animation (2001) de A. Adamson et Vicky Jenson (1h21).
20.45 À la maison pour Noël. Téléfilm avec Virginie Efira (1h24).
22.15 Un jour, un destin «Lino Ventura : Les combats d'une vie». Magazine de Laurent Delahousse.

France 3
13.55 Les dix commandements. Péplum (1955) de Cecil B. DeMille, avec Charlton Heston (3h31).
20.45 Des racines et des ailes «Un balcon sur la France». Magazine.
23.10 Serge Lama au Grand Rex.

Arte
20.50 Un vrai cinglé de cinéma. Comédie en VO (1956) de Frank Tashlin, avec Jerry Lewis, Dean Martin (1h34).
22.25 Le zinzin d'Hollywood. Comédie en NB et VO (1961) de et avec Jerry Lewis (1h32).
23.55 Casse-noisette. Ballet.

M6
20.50 Le grand bêtisier de Noël.
22.55 Gad Elmaleh. Spectacle.

Canal +
20.55 L'année des Guignols.

Jeudi 26

TF1
13.55 La boum. Comédie dramatique (1980) de C. Pinoteau, avec C. Brasseur, Sophie Marceau (1h50).
20.50 Section de recherches. Série avec Xavier Deluc.
23.50 Les experts, Miami. Série ⓭.

France 2
15.30 Le voile des illusions. Drame (2005) de J. Curran, avec Naomi Watts, Edward Norton (2h).
20.45 Secrets d'histoire «Gayatri Devi : Une princesse au pays des maharadjahs». Magazine présenté par Stéphane Bern.
22.40 Secrets d'histoire «Isabelle, la Catholique».

France 3
20.45 Lucky Luke. Comédie (2009) de James Huth, d'après Morris et Goscinny, avec Jean Dujardin (1h39).
23.00 Les Chevaliers du Fiel démontent le Zénith.

Arte
Journée cirque
20.50 Alegria «Cirque du Soleil».
22.20 Cirkopolis «Cirque Éloize».
23.45 Rain «Cirque Éloize».

M6
20.50 Twilight «Chapitre 1 : Fascination». Fantastique (2008) de C. Hardwicke, avec Kristen Stewart, Robert Pattinson (2h05).
23.05 Twilight «Chapitre 2 : Tentation». Fantastique (2009) de Chris Weitz, avec Kristen Stewart (2h15) ⓭.

Canal +
20.55 Game of Thrones (1 et 2/10). Série avec Peter Dinklage ⓭.

Vendredi 27

TF1
13.25 La boum 2. Comédie (1982) de C. Pinoteau, avec Claude Brasseur, Sophie Marceau (1h43).
15.45 L'étudiante. Comédie (1988) de C. Pinoteau, avec Sophie Marceau, Vincent Lindon (1h43).
20.45 Masterchef junior. Divertissement avec Frédéric Anton, Yves Camdeborde, A. Chaignot, Sébastien Demorand, et avec Guy Martin.
23.20 Tout est permis avec Arthur. Divertissement.

France 2
15.30 Tatie Danielle. Comédie (1990) de E. Chatiliez, avec Tsilla Chelton, Catherine Jacob (1h46).
20.45 Les petits meurtres d'Agatha Christie «Pourquoi pas Martin ?». Téléfilm avec Samuel Labarthe (1h34) ⓭.
22.25 Kangourou. Théâtre de et avec Patrick Sébastien (1h50).

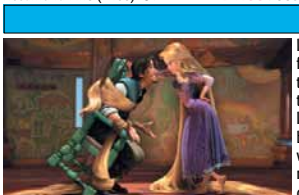
France 3
20.45 37e Festival international du cirque de Monte-Carlo.
23.30 Monaco, les coulisses du Rocher. Documentaire.

Arte
20.50 Les Buddenbrook. Téléfilm d'après Thomas Mann, avec Armin Mueller-Stahl, Iris Berben (2h56).
23.50 Shirley MacLaine.

M6
20.50 NCIS, enquêtes spéciales ⓭.

Canal +
20.55 Cheval de guerre ★★★. Drame (2011) de S. Spielberg, avec Jeremy Irvine, Emily Watson (2h21) ⓭. (voir Sélection)

SÉLECTION



Raiponce - Née d'une larme du soleil, la fleur du soleil possède le pouvoir de préserver la jeunesse de qui la contemple. Lorsque la reine enceinte est tombée malade, le roi a mandaté ses gardes pour trouver la fleur du soleil. Ainsi fut fait, au grand dam de Gothel, une ignoble sorcière, qui la cachait pour préserver sa jeunesse. Lorsque la reine accoucha d'une fille, Gothel l'enleva et la tint enfermée dans une tour. Dix-huit ans après, le bébé est devenu une belle jeune fille, à la chevelure longue de vingt mètres. Avec ce film enchanteur, Disney renoue avec sa grande tradition. On ne peut, en effet, s'empêcher de penser aux grands films d'animation qui ont fait sa gloire lorsqu'on regarde ces dessins superbes et ces personnages bien campés. Disney parvient à allier tradition et modernité. Car les personnages, en particulier la belle Raiponce, ont une personnalité et un humour ravageur très modernes. Le résultat est que ce film, aux images magnifiques, qu'il s'agisse des décors, des costumes ou des personnages, est hilarant, avec quelques scènes d'anthologie. Quant aux personnages secondaires, du caméléon au cheval policier, en passant par les bandits, ils sont tous très bien campés et apportent ce qu'il faut de fantaisie à une histoire qui n'en manque pas. ***Lundi 23, sur M6, à 20h50.***

L'aventure humaine «Un tour du monde à vol d'oiseau» - Pour filmer les nuées d'oiseaux migrant vers des cieux cléments, le réalisateur a utilisé des drones, des caméras attachées aux oiseaux et même des oiseaux «adoptés» à la naissance, auprès desquels il a pu voler et filmer sans les effrayer. Le résultat est un documentaire splendide, aux images de toute beauté. Dans cette plongée au cœur de la vie de ces volatiles, on découvre leur astuce, pour se repérer grâce, par exemple, aux châteaux de la Loire, et pour se nourrir grâce aux dauphins, requins et autres crocodiles. Les images de millions d'étourneaux dans le ciel de Rome sont magnifiques ! ***Samedi 21, sur Arte, à 20h50.***

Ratatouille - Rémy, un petit rat, vit avec son clan à la campagne. Contraint à ses camarades, il est doté d'un sens du goût très développé, choisit soigneusement ses aliments et aime marier les saveurs. Ce film d'animation se distingue par l'originalité et la saveur de son histoire. On s'attache tout de suite au personnage de Rémy et l'on mesure rapidement l'importance de sa passion. Le rythme trépidant du récit ne laisse place à aucun temps mort. La superbe reconstitution de Paris et l'admirable qualité graphique sont parmi les atouts de ce superbe dessin animé. ***Dimanche 22, sur TF1, à 20h50.***

Danse avec les loups - Pour son premier film comme réalisateur, Kevin Costner a réussi un magnifique western. Cet hommage d'un Blanc au peuple indien, décimé par ses ancêtres, et à la beauté de la nature est un spectacle de choix, même s'il risque de pâtir de l'exiguïté du petit écran. La beauté des paysages, la fidélité de la reconstitution historique et quelques scènes de bravoure, telle celle de la chasse aux bisons, sont les atouts de cette œuvre spectaculaire et généreuse. Il est dommage qu'il y ait quelques violences, des longueurs (le film dure presque trois heures) et une scène suggestive. ***Mardi 24, sur France 3, à 20h45.***

L'âge de glace 4 «La dérive des continents» - L'incorrigible Scrat l'écureuil est toujours en train de poursuivre un gland. En l'enfonçant dans la terre, il provoque une fissure, qui s'élargit jusqu'à provoquer... la dérive des continents. Ces aventures réjouissantes sont menées à un rythme d'enfer, avec des images de toute beauté et une succession de péripéties mouvementées. Quelques clins d'œil viennent égayer cette histoire qui fait la part belle aux personnages secondaires. ***Mardi 24, sur Canal +, à 20h55.***

Cheval de guerre - Cette belle épopée romanesque raconte l'incroyable histoire d'amitié entre un jeune garçon et un magnifique cheval. De la campagne verdoyante anglaise aux tranchées boueuses de la Première Guerre mondiale, c'est un voyage plein de bruit et de fureur, à travers les vissicitudes de la guerre. Malgré sa longueur, ce beau film réussit à captiver, tant les épisodes romanesques sont prenants et la mise en scène lyrique et éblouissante. Cette belle ode à l'amitié séduira toute la famille. ***Vendredi 27, sur Canal +, à 20h55.***

Noël pour les plus jeunes

Histoires en musique

Ma mère l'oye et Coppélia

Repris de l'émission de Radio Classique, la collection « *Des histoires en musique* » propose deux nouveautés pour cette fin d'année : *Ma mère l'oye* dont la musique a été composée par Maurice Ravel et *Coppélia* de Léo Delibes. Les histoires sont dites par Élodie Fondacci, journaliste à Radio Classique, et les dessins du livre qui accompagne le CD sont de Nicolas Francescon pour la première et par Marie Desbons pour la seconde. Des couleurs vives et des images joliment dessinées. De biens belles histoires musicales à se faire raconter ou à découvrir par soi-même !





« Ma mère l'oye » de Maurice Ravel et « Coppélia » de Léo Delibes, racontés par Élodie Fondacci. Éditions Gautier Languereau. Livre + CD. 22,90 euros. www.ricochet-jeunes.org/sommaire



Petit ours brun

Petit Ours Brun poursuit ses aventures musicales avec le volume III de ses chansons et comptines pour les plus petits. Après une introduction musicale sur l'air des gladiateurs, vingt titres se succèdent sur le CD1 : de « *J'ai un gros nez rouge* » et « *Mon âne* » à « *Une souris verte* » et « *Vent frais* » en passant par « *Ah les crocodiles* » ou encore « *Auprès de ma blonde* ». Le deuxième CD propose ces mêmes chansons mais en version karaoké afin de s'entraîner à devenir un super chanteur. Le tout est accompagné d'un petit livret contenant les paroles des 20 titres.

« 20 chansons et comptines de Petit Ours Brun, vol. 3 ». 2 Cds et un livret. 18,90 euros. www.boutiquebayard.bayardweb.com

Le monde des crèches

En route vers Noël

Véritable kit consacré à la fête de fin d'année. On y trouve un récit de Noël dans un petit livre de 15 pages illustrées, une crèche et 24 santons prédécoupés à monter et 24 cartes-idées d'activité créative (guirlande de plumes, étoile des neiges, abri pour les oiseaux…) à faire jusqu'au 24 décembre… ou après.



« En route pour Noël ». Coffret cartonné. Bayard Jeunesse. 12,90 euros. www.bayard-jeunesse.com



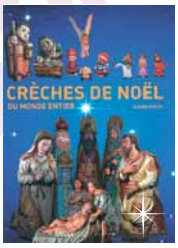
Je construis ma crèche de Noël

Dans le style provençal avec 28 santons au total, ce livre permet de monter sa propre crèche selon le principe « *je détache, je plie, je joue* ». Ni ciseaux, ni colle !

« Je construis ma crèche de Noël » par Pascale et Dominique Ehrhard. Éditions Ouest-France. 6,90 euros. www.editionsouestfrance.fr.

Crèches de Noël du monde entier.

L'idée ? Parcourir le monde à travers les différents pays qui possèdent une longue histoire de la réalisation de crèches. Après des grandes généralités (origine, histoire, personnages…), le grand voyage commence avec le berceau italien puis se poursuit vers l'Espagne, le Portugal et la Provence avant de gagner le Nord de la France et l'Europe centrale. On découvre ensuite des crèches venues d'Asie, des Amériques et d'Afrique. Magnifique diversité des sujets, des couleurs et de la manière de représenter les personnages, les animaux et les objets !



« Crèches de Noël du monde entier » par Claude Quétel. Éditions Ouest-France. 125 pages. 24,90 euros. www.editionsouestfrance.fr.

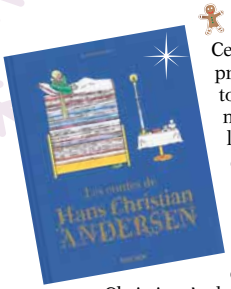


Petite histoire de la guitare

À travers le regard de Rodolphe Burger, guitariste et membre du groupe Kat Onoma pendant vingt ans, la collection « *Les Petites Conférences* » présente une histoire très personnalisée de la guitare, cet instrument que l'on peut emporter partout avec soi. Le guitariste explique avec beaucoup de finesse et de recul la relation qui existe entre guitare et guitariste, loin des clichés habituels sur le sujet. Il retrace quelques étapes majeures de l'histoire de la six cordes, selon sa propre sensibilité : quand Charlie Christian intègre la guitare électrique à une formation de jazz ; quand la guitare n'est plus seulement un instrument pour accompagner les autres mais devient un instrument sur lequel on peut composer pendant les années 50… Une bien belle aventure pour les enfants à partir de 10 ans.

« Avec la guitare » de Rodolphe Burger. Éditions Bayard, collection « Les Petites Conférences ». 61 pages. 12,50 euros. www.bayard-editions.com

Contes et BD



Contes d'Andersen

Cette nouvelle édition des contes d'Andersen - 23 sont présentés dans ce magnifique ouvrage sur 156 écrits au total - vaut surtout par les illustrations qui accompagnent le monde merveilleux de l'auteur danois. L'éditeur a donc fait le pari d'une mise en page stylée et superbement ornée de dessins, de découpés, d'aquarelles, de silhouettes… tous plus beaux les uns que les autres, laissant place, en plus de la force des contes eux-mêmes, à un imaginaire extraordinaire. Il y a aussi un petit côté vintage dans ces illustrations toutes réalisées entre 1870 et 1980. Le livre est complété par une belle introduction sur l'homme Hans Christian Andersen, pour rendre hommage à ses sources d'inspiration - entre tradition orale du XIXe, superstition et fantastique - et par une notice sur chacun des artistes qui ont mis le livre en couleurs.

« Les contes de Hans Christian Andersen » sous la direction de Noel Daniel. Éditions Taschen. 320 pages. 29,99 euros. www.taschen.com

High-Tech

Un stylo interactif

APPen est un stylo interactif sans pile et à pression sensitive pour dessiner, apprendre et s'amuser sur tablette et smartphone. Le truc sympa ? Plus l'enfant appuie, plus le trait grossit ! Après le téléchargement d'une application, on connecte le stylo à la tablette, on sélectionne un âge et une activité et en avant pour les œuvres d'art.



À partir de 3 ans. 19,99 euros. www.appen.it

Histoire du monde… en BD

Voilà un ouvrage qui comblera les récalcitrants au manuel d'Histoire. En plus de 400 pages, les auteurs dressent un panorama de l'Histoire (Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, Renaissance, Temps modernes, XIXe, du XXe siècle à nos jours) particulièrement riche en illustrations en tout genre. De plus, à chaque mini-chapitre (Homo Sapiens, les grands découvreurs, L'éclat du Roi soleil, la libération…) est associé une mini-BD de 4 à 6 pages. Chaque mini-chapitre renvoie vers un blog permettant de visionner un autre aspect de l'histoire de l'époque concernée.



« L'histoire du monde en BD » par Pascale Bouchié, Catherine Loizeau et Béatrice Veillon. Éditions Bayard Jeunesse, collection « Images Doc ». 405 pages. 24,90 euros. www.bayard-jeunesse.com

